

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

Wallis et Futuna

Rapport Annuel

2 0 0 4

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
SYNTHESE.....	8
APERCU HISTORIQUE.....	11
PRESENTATION GEOGRAPHIQUE.....	13
L'EVOLUTION ECONOMIQUE.....	14
SECTION 1	15
LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	15
§ 1. LA POPULATION	15
1. Evolution et principales caractéristiques de la population.....	15
2. Répartition de la population	16
§ 2. LE CADRE SOCIAL	18
1. L'emploi.....	18
2. Les relations du travail	20
§ 3. LES SALAIRES ET LES PRIX.....	22
1. Les salaires	22
2. Les prix	23
§ 4. LES ECHANGES	25
1. L'évolution des échanges commerciaux.....	25
2. Les transferts publics et interbancaires	28
SECTION 2	29
LES SECTEURS D'ACTIVITE	29
§ 1. L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET LA PECHE	29
1. L'agriculture et l'élevage.....	29
2. La pêche.....	32
§ 2. L'ENERGIE ET L'EAU	33
1. L'eau	33
2. L'énergie électrique.....	36
3. Les hydrocarbures	38
§ 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS.....	41
1. Le bâtiment.....	41
2. Les marchés publics.....	42
§ 4. LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LES SERVICES.....	43
1. Le commerce.....	43
2. L'artisanat	44
3. L'hôtellerie-restauration et le tourisme	45
4. Les autres services	46
§ 5. LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.....	47
1. La desserte maritime.....	47
2. La desserte aérienne	49
3. La poste et les télécommunications.....	51

§ 6. EDUCATION	54
1. <i>La formation initiale sur le territoire</i>	54
2. <i>L'enseignement hors du Territoire</i>	57
3. <i>La formation professionnelle</i>	58
§ 7. LES SERVICES DE SANTE	59
1. <i>Le fonctionnement du système de santé</i>	59
2. <i>Les comptes de l'Agence de santé</i>	61
§ 8. LA PROTECTION SOCIALE	63
1. <i>La Caisse de Compensation des Prestations Familiales</i>	63
2. <i>La Caisse Locale de Retraites</i>	64
3. <i>L'aide sociale aux personnes âgées</i>	66
L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE.....	67
SECTION 1	68
LE SYSTEME BANCAIRE.....	68
§ 1. L'ORGANISATION BANCAIRE.....	68
1. <i>Les établissements présents à Wallis et Futuna</i>	68
2. <i>Services bancaires et moyens de paiements</i>	70
§ 2. LA DISTRIBUTION DU CREDIT	72
1. <i>Le crédit aux particuliers</i>	72
2. <i>Le crédit aux entreprises</i>	73
SECTION 2	75
L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE.....	75
§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DES RESIDENTS	75
1. <i>Ensemble des dépôts</i>	75
2. <i>Les dépôts collectés par les E.C. locaux pour leur propre compte</i>	76
3. <i>L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures</i>	77
4. <i>Les actifs financiers par agents économiques</i>	78
§ 2. LES PASSIFS FINANCIERS	80
1. <i>Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission</i> ..	80
2. <i>Les concours accordés par les E.C. installés hors de la zone d'émission</i>	82
3. <i>L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place</i>	83
§ 3. LA MASSE MONETAIRE (M3) ET SES CONTREPARTIES	84
1. <i>La masse monétaire</i>	84
2. <i>Les contreparties de la masse monétaire</i>	85
§ 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS - RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX	86
SECTION 3	87
LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES.....	87
§ 1. LE REGIME FISCAL	87
1. <i>La fiscalité indirecte</i>	87
2. <i>La fiscalité directe</i>	90
§ 2. LES DEPENSES DE L'ETAT.....	91
1. <i>Les dépenses réglées par l'Etat en 2004</i>	91
2. <i>Le contrat de développement 2000-2004</i>	93
3. <i>La convention de développement 2003-2007</i>	94

§ 3. LES COMPTES DU TERRITOIRE.....	95
1. <i>Comptes administratifs 2002- 2003</i>	95
2. <i>Budget primitif (BP) + budget supplémentaire (BS) 2004</i>	98
3. <i>Le budget primitif 2005</i>	99
§ 4. LES DEPENSES ET LES RECETTES DES CIRCONSCRIPTIONS	99
§ 5. LES AIDES DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT.....	101
1. <i>Le VIIIème FED</i>	101
2. <i>Le IXème FED</i>	101
 <i>CONCLUSION</i>	 102
<i>LES MISSIONS DE L'IEOM</i>	103
<i>SIGLES</i>	104
<i>RESUME DES DONNEES DE WALLIS ET FUTUNA EN 2004</i>	105
<i>PUBLICATIONS DE L'IEOM ET CONTACTS</i>	107

SYNTHESE

La collecte de l'information économique se heurte toujours à la faiblesse de l'appareil statistique local. Les données recueillies doivent donc être interprétées avec prudence.

L'emploi a légèrement régressé et les salaires ont stagné

Les estimations de l'IEOM établies à partir des données fournies par la CLR/CCPF¹ et par les différentes administrations font apparaître une nouvelle diminution de l'emploi en 2004 (-2,1%). Le secteur privé affecté par une liquidation d'entreprise, des conflits sociaux et par les difficultés persistantes du BTP aurait perdu 9,6% de ses salariés. Il ne représenterait plus que 27,5% des emplois hors fonctionnaires de l'Etat.

Le SMIG n'a pas été réévalué depuis 2002 et le point de la fonction publique qui était stable depuis le 1^{er} janvier 2003, n'a été relevé que de 0,5% au 1^{er} janvier 2005.

Les prix sont en apparence contenus

Les prix sont restés contenus par la faiblesse de la demande. La progression sur douze mois s'établit cependant à 1,75 % contre 1,5% en 2003. Ce sont les services, avec une croissance de 10,2 points en rythme annuel, qui ont provoqué la hausse. Les produits alimentaires et les produits manufacturés sont relativement bien maîtrisés. Il convient cependant d'être très prudent car les services qui représentent 9,88% de l'indice sont manifestement sous pondérés. Ainsi les télécommunications (0,27%) et les transports (3,62%) occupent vraisemblablement une place beaucoup plus importante dans le budget des ménages. Quant à l'électricité, elle n'est pas prise en compte dans l'indice.

La masse monétaire a faiblement progressé

La masse monétaire M3 a augmenté de 3,2% en 2004 essentiellement du fait de la circulation fiduciaire (+5,9%) alors que les dépôts ne progressaient que de 2,1%. Cette évolution cohérente avec celle des prix doit cependant être interprétée avec prudence car une partie des espèces retirées par les résidents est vraisemblablement dépensée en Nouvelle-Calédonie.

La situation des ménages s'est dégradée malgré certains indicateurs qui restent orientés à la hausse

Les indicateurs liés à l'évolution du mode de consommation des ménages sont restés orientés positivement. Ainsi les ventes d'électricité et de gazole ont progressé respectivement de 4,5 % et de 8,06 % en rythme annuel. Cette évolution s'explique par l'augmentation du parc automobile enregistrée au cours des dernières années et par l'amélioration du confort de l'habitat.

Les voyages ont également bénéficié du changement du mode de vie des habitants du Territoire mais surtout des mesures gouvernementales comme le passeport mobilité pour les étudiants ou les dispositions sur la continuité territoriale pour les adultes². Le nombre de passagers internationaux a augmenté de 5% en 2004 contre une baisse de 1,9% en 2003.

¹ Caisse Locale des Retraites/Caisse de Compensation des Prestations Familiales

² cette mesure permet une prise en charge de 30% du prix du billet A/R Wallis-métropole.

Cependant, l'absence de courant d'affaires significatif a freiné cette évolution. Ainsi, le nombre de passagers n'a augmenté que de 9,6% en quatre ans passant de 20.614 en 2000 à 22.857 en 2004, ce qui peut paraître faible compte tenu des incitations mises en place.

La progression en valeur des importations alimentaires en 2004 (+4,85%) s'explique par l'augmentation de la capacité de stockage du principal importateur et non par une hausse effective de la consommation. D'après l'enquête de conjoncture réalisée par l'IEOM, celle-ci aurait sensiblement fléchi fin 2004.

L'encours des crédits à la consommation a poursuivi sa décélération. Ils n'ont, en effet, progressé que de 0,2% en rythme annuel au 31/12/04, contre +7,8% en septembre et +22,6% en juin 2004. Le volume d'octroi de nouveaux crédits était donc plus faible que le flux de remboursement des anciens. Dans un Territoire où l'épargne individuelle est quasiment inexistante, cette situation s'est traduite par une baisse très nette de la consommation en biens durables. Ainsi, les ventes de véhicules neufs ont régressé de 21,6% en 2004.

Le nombre d'interdits bancaires a atteint 370 personnes physiques au 31/12/2004, soit une progression annuelle de 56,8 %. Cette dégradation de la situation financière des ménages peut s'expliquer par le développement des jeux de hasard sur le Territoire, combiné à la morosité du marché de l'emploi et à la baisse des heures supplémentaires réglées par l'administration.

La précarité de la situation financière des familles de Wallis et Futuna est confirmée par le faible niveau de l'épargne collectée auprès des particuliers, par les établissements locaux qui s'élève à moins de 114.000 XPF par habitant.

Une hausse des importations en trompe-l'œil

La très forte progression des importations en valeur, de + 65 % à 7.116,6 millions de XPF, a résulté d'événements exceptionnels tels que l'immatriculation d'un navire d'une valeur de 2.603 millions de XPF. Corrigée de ces éléments, les importations ont eu tendance à se contracter comme en témoigne la baisse de 1,34 % des droits de douanes et des taxes d'entrée. Ce point est confirmé par les résultats de l'enquête de conjoncture.

Le secteur du BTP est resté déprimé

La morosité du secteur du BTP est masquée au niveau des importations (-1,7%) par un investissement ponctuel important en 2004. La faiblesse de la demande solvable de crédits à l'habitat (3 nouveaux crédits octroyés par l'AFD en 2004) associée à la saturation du marché du logement locatif n'a pas permis de relancer le secteur. L'encours des crédits à l'habitat a ainsi chuté de 15 % en un an.

L'activité de la collectivité demeure dominée par les secteurs non marchands

Le Territoire n'accueille toujours pas d'activités économiques notables en dehors du BTP et du commerce. Les services non marchands, l'éducation et la santé, avec respectivement 578 agents (30% de l'emploi salarié) et 179 agents (9%), restent les activités dominantes du Territoire largement devant le BTP (3,2% de l'emploi salarié déclaré) et devant la première entreprise privée de la place, EEW¹, qui représente moins de 2,5% des salariés. Les vacances scolaires impriment leur rythme au secteur privé et à l'ensemble de la vie du Territoire.

¹ Société Electricité et Eau de Wallis et Futuna

La faiblesse des crédits bancaires aux entreprises consentis par tous les établissements dont les banques calédoniennes (1.081 millions au 31/12/04¹, en baisse de 9,3% sur un an) confirme à la fois l'absence de dynamisme économique et la déficience du tissu entrepreneurial.

L'aide de l'Etat a été absorbée par le fonctionnement...

En l'absence de dynamisme économique local, les transferts publics de la métropole restent déterminants pour Wallis et Futuna. Les dépenses de l'Etat ont augmenté de 20,9% en 2004 par rapport à l'exercice précédent. Ce sont notamment les subventions du Ministère de la Santé qui augmentent de 65,5% à 3.327 millions et celles versées au Territoire qui progressent de 364 à 774 millions. Cette forte croissance s'explique par le versement d'aides exceptionnelles destinées à régler des dépenses sur exercices clos. Abstraction faite de ces éléments non récurrents, la croissance de dépenses n'aurait été que de 2%. Dans le même temps, les dépenses d'investissement régressent de 18% à 492,8 millions et ne représentent plus que 4,7% des aides de l'Etat.

... de même que le budget du Territoire et des circonscriptions

Le compte administratif 2003 du Territoire fait apparaître des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement des emprunts) s'élevant à 134 millions (5% des dépenses). En 2004, les prévisions (budgets primitif et supplémentaire) s'élevaient à 206 millions alors que le budget primitif 2005 ne fait apparaître que 29 millions d'investissements réels.

Les dépenses d'investissements des circonscriptions se sont également contractées en 2004, à 98,3 millions (19,8% des paiements) contre 134,9 au cours de l'année précédente.

L'année 2004 a donc été morose pour l'emploi comme pour l'investissement.



¹ dont 636 millions pour les EC calédoniens.

APERCU HISTORIQUE

L'origine du peuplement

Les îles Uvea (Wallis) et Futuna se situent dans une région géographique considérée comme le berceau de la culture polynésienne.

Les recherches ethnoarchéologiques ont permis, à partir d'un site Lapita du sud d'Uvea, de dater de plus de 1300 ans av. Jésus-Christ le premier peuplement de cette île.

Durant la majeure partie de la première moitié du second millénaire après J.-C., Uvea fut dominée par des Tongiens, ce dont attestent les vestiges de nombreux forts dans le sud de l'île, cependant que Futuna résistait à leurs tentatives de conquête. L'émancipation d'Uvea aurait été consentie par la royauté tongienne vers l'an 1500 de notre ère. A la fin du XVII^{ème} siècle, des Samoans réussirent à s'installer à Futuna.

Les premiers contacts avec les Européens

Le 28 avril 1616, les navigateurs hollandais Schouten et Le Maire, à bord de l'Eendracht, reconnurent Futuna et Alofi, qu'ils baptisèrent Îles de Hoorn, ville dont ils étaient originaires. Plus aucun européen n'y fera escale jusqu'au bref passage de Bougainville le 11 mai 1768, mais l'isolement des habitants ne sera en fait rompu qu'un demi-siècle plus tard par des navires baleiniers.

Uvea ne fut reconnue qu'en 1767 par Samuel Wallis qui, à bord du Dolphin, mouilla devant l'île sans débarquer. Les contacts suivants avec les Européens furent très espacés, jusqu'à l'arrivée des baleiniers à partir de 1828. Les premiers résidents occidentaux à s'établir durablement dans ces îles furent des missionnaires de la Société de Marie, à compter de novembre 1837.

L'action du père Bataillon à Wallis et celle du père Chanel¹ à Futuna, où il fut martyrisé le 28 avril 1841, aboutirent dès le début des années 1840 à l'évangélisation de toute la population des deux îles. Les conflits opposant de manière récurrente les chefferies à Wallis et les royaumes d'Alo et de Sigave à Futuna cessèrent sous leur impulsion.

Du protectorat au statut actuel

En novembre 1842, les îles de Wallis et de Futuna, séparément, se déclarèrent « libres et indépendantes sous la protection de la France » par la signature de traités de paix et d'amitié.

Le Protectorat fut formellement établi en accord avec la Reine Amelia, pour Wallis, le 19 novembre 1886, et avec les Rois de Futuna le 29 septembre 1887. La ratification des traités par le Parlement et l'installation du premier Résident de France intervinrent en avril 1887. Le Protectorat (unifié) des Îles Wallis et Futuna fut institué le 5 mars 1888 par décision du ministre des colonies.

Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, les îles demeurèrent extrêmement isolées. En mai 1942, la situation militaire dans le Pacifique conduisit l'armée américaine à s'installer à Wallis, puis à recruter plus de 150 Wallisiens et Futuniens pour servir auprès d'elle en Nouvelle-Calédonie, point de départ de l'émigration vers cette Collectivité.

¹ Le père Pierre Chanel fut canonisé le 12 juin 1954 et proclamé Saint Patron de l'Océanie.

Lors du referendum du 27 décembre 1959, 94,4% des électeurs votèrent pour que les îles Wallis et Futuna intègrent la République française sous la forme d'un Territoire d'Outre-mer. Le statut de Territoire d'Outre-mer a été conféré par la Loi du 29 juillet 1961. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, on parle désormais de Collectivités d'Outre-Mer.

Un Conseil territorial réunit les trois Rois, vice-présidents, autour du Préfet, Administrateur Supérieur, représentant de l'Etat et chef du Territoire. Les trois circonscriptions administratives créées correspondent à chaque royaume et leurs conseils sont présidés par les Rois. Une Assemblée territoriale composée de 20 membres élus vote le budget de la Collectivité et délibère sur les sujets de sa compétence. Par ailleurs, la collectivité est représentée au Parlement par un député et un sénateur.

Du fait de leur petite taille, les îles Wallis et Futuna sont longtemps demeurées dépendantes des services administratifs basés en Nouvelle-Calédonie, où réside d'ailleurs aujourd'hui une population d'origine wallisienne et futunienne plus importante que la population du Territoire lui-même. Le processus de développement de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre des Accords de Nouméa de mai 1998, implique qu'une organisation des services de l'Etat distincte soit mise en place pour les îles Wallis et Futuna, lorsque ce n'est pas déjà le cas.



PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Les îles Wallis, d'une part, et Futuna - Alofi d'autre part, séparées d'environ 230 km, sont situées dans le Pacifique sud-ouest (Wallis 13°16' S – 176°10' W ; Futuna 14°14' S – 178°07' W). Wallis, seule à être dotée d'un aéroport international, est à 2100 km de Nouméa et à 2800 km de Tahiti. Les pays les plus proches sont les archipels des Tonga au sud-est (à 400 km de Wallis), des Samoa à l'est (à 370 km de Wallis) et des Fidji au sud-ouest (à 280 km de Futuna).

D'une superficie¹ de 77,9 km², Wallis est une île volcanique basse au relief peu marqué (altitude maximale 151m), dépourvue de réseau hydrographique, entourée d'un lagon barré d'un récif continu comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène par un chenal balisé au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire. Le lagon est parsemé, au nord, au sud et à l'est, d'une quinzaine d'îlots, dont une moitié d'origine volcanique et l'autre d'origine corallienne.

Futuna et Alofi, distantes de 1,7 km, sont des îles volcaniques hautes à couronnes coralliennes emboîtées et surélevées, discontinues pour Futuna et continues pour Alofi. Leur superficie¹ totale est de 64,3 km². Les points culminants sont le mont Puke (524 m) à Futuna et le mont Kolofau (417 m) à Alofi. En raison de la proximité de la zone de fracture Nord Fidjienne (l'une des plus actives du globe sur le plan tectonique, entre les plaques coulissantes australienne et pacifique) et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, ces îles sont régulièrement touchées par des séismes superficiels de forte magnitude (le dernier, d'intensité 6,5 sur l'échelle de Richter, date du 13 mars 1993), à l'origine de tsunamis et de glissements de terrain. Hormis quelques petites plaines littorales, les côtes sont abruptes. A Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué.

Le climat des îles est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les variations diurnes et saisonnières sont très faibles. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 22°C et 32°C. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3.000 mm. Le risque cyclonique est, selon Météo France, « faible à modéré ».



¹ Source : Institut Géographique National (IGN)

CHAPITRE I

L'évolution économique

SECTION 1

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

§ 1. LA POPULATION

L'une des spécificités de la Collectivité réside dans sa petite taille (142,2 km²) et sa population peu nombreuse (14.944 habitants). La population croît faiblement, ce qui s'explique principalement par la faiblesse de l'activité économique, qui conduit une large frange de la population à émigrer. Aussi, la diaspora wallisienne et futunienne est-elle particulièrement importante en Nouvelle-Calédonie (lors du recensement de 1996, on y dénombrait 17.763 habitants originaires de Wallis et Futuna).

1. EVOLUTION ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1.1. Le recensement de la population de 2003

Lors du dernier recensement réalisé en juillet 2003, la population du Territoire des îles Wallis et Futuna s'élevait à 14.944 habitants, contre 14.166 habitants dénombrés en octobre 1996, portant l'évolution à +5,49% entre 1996 et 2003. La population s'est accrue à un rythme moyen de 0,8% par an.

Les résultats du recensement ne sont pas encore tous disponibles, mais le seront dans le courant de l'année 2005. Ils seront un outil de travail indispensable pour les décideurs chargés de l'aménagement du Territoire. Le prochain recensement aura lieu en 2008.

1.2. Les Principales caractéristiques démographiques du Territoire

Indicateurs démographiques comparés

	Wallis et Futuna (2003)	Polynésie française (2003)	Nouvelle Calédonie (2003)	Métropole (2001)
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	19,4	19,6	19,3	12,1
Taux de mortalité (pour 1000 habitants)	5,9	4,6	5,2	9,09
Taux d'accroissement Naturel (pour 1000 habitants)	13,5	15,0	14,1	3,01
Indice de fécondité (par femme en âge de procréer)	2,7	2,4	2,4	1,75
Espérance de vie à la naissance (années)	74,3	75,7	74,1	80

Source : STSEE

Si les écarts avec la France métropolitaine restent importants, notamment en terme de natalité, les indicateurs démographiques du Territoire sont cependant proches de ceux des autres COM.

1.3. L'évolution

Le rythme de croissance de la population faiblit

Le rythme de croissance de la population au cours de la période intercensitaire de 1996 à 2003 a été de + 0,8% par an, alors qu'il était de + 0,6% par an entre 1990 et 1996. Cependant, le taux de croissance annuel moyen entre 1990 et 1996 n'est pas significatif, étant donné qu'en 1996, les étudiants et militaires hors du Territoire n'étaient pas comptabilisés, contrairement au recensement de 1990. Aussi, à définition constante entre 1990 et 1996, le taux de croissance annuel moyen de la population était de 1,1%. Le rythme de croissance entre 1996 et 2003 est donc le rythme le plus faible enregistré depuis 1969.

Evolution de la population

	Année du recensement								
	1976		1983		1990		1996		2003
Population totale	9 192		12 408		13 705		14 166		14 944
Taux d'accroissement annuel moyen		4,40%		1,30%		0,60%		0,80%	

Source : STSEE

Sur la période 1996-2003, le nombre annuel moyen d'émigrants est estimé à 104 habitants, soit un taux annuel moyen de migration de -7,1‰. Ainsi la faible croissance de la population est le résultat d'une émigration massive, qui réduit de près de moitié la croissance totale de la population due à l'accroissement naturel (+13,5‰).

L'émigration reste à un niveau élevé

En l'absence de développement économique notable, le taux d'émigration ne devrait pas fléchir au cours des prochaines années.

La population résidente a progressé moins vite que la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie. Le recensement de 1996 effectué en Nouvelle-Calédonie dénombrait en effet 17.763 habitants originaires de Wallis-et-Futuna contre 14.186 en 1989, soit un taux d'accroissement moyen de 3,80% par an sur la période. La proportion des Wallisiens et Futuniens dans la population de Nouvelle-Calédonie a, de fait, tendance à augmenter depuis 1969 et atteint 9% de la population totale.

2. REPARTITION DE LA POPULATION

2.1. La répartition géographique

Sur les trois îles composant le Territoire, seules Wallis et Futuna sont habitées. Alofi reste quasiment inhabitée, seulement 2 résidents y ont été recensés.

En 2003, Wallis rassemble 67% de la population du Territoire, avec 10.071 habitants, soit une augmentation de 5,9% depuis le dernier recensement. L'île de Futuna compte 4.873 habitants, soit une progression de 5,1% par rapport à 1996. L'inégale répartition entre les deux îles s'explique principalement par deux facteurs : d'une part, le siège de l'administration du Territoire se situe à Wallis et, d'autre part, le relief peu montagneux de cette dernière a permis un peuplement plus dense qu'à Futuna. Cependant, entre 1996 et 2003, les deux îles ont connu un taux de croissance annuel moyen de leur population à peu près similaire (respectivement 0,8% et 0,7%).

La densité de population est de 105,1 habitants au km² sur l'ensemble du Territoire (129,3 hab./km² à Wallis et 64,9 hab./km² à Futuna).

Répartition géographique de la population

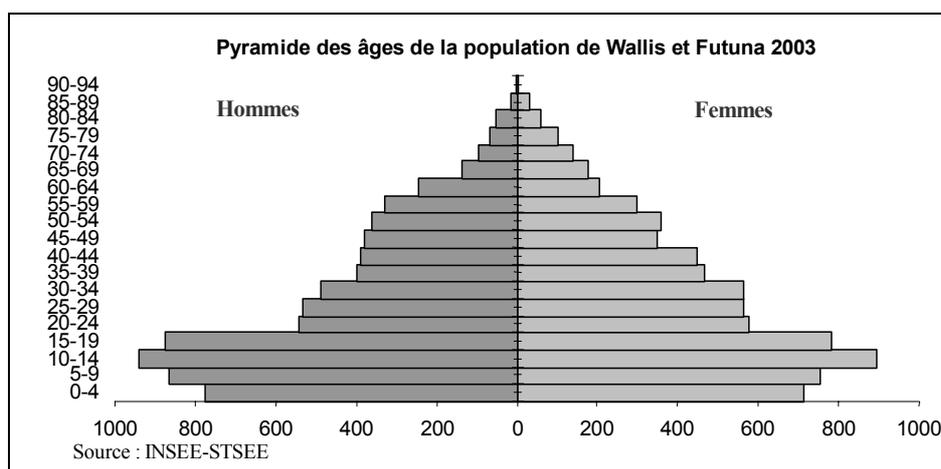
	Année du recensement					Parts en %	
	1976	1983	1990	1996	2003	1996	2003
Wallis	6 019	8 084	8 973	9 528	10 071	67,3%	67,4%
Hihifo (nord de l'île)	1 472	1 928	2 105	2 328	2 422	16,4%	16,2%
Hahake (centre de l'île)	2 006	2 934	3 256	3 647	3 950	25,7%	26,4%
<i>dont chef lieu Mata'Utu</i>	<i>558</i>	<i>815</i>	<i>1 222</i>	<i>1 137</i>	<i>1 191</i>	8,0%	8,0%
Mua (sud de l'île)	2 541	3 222	3 612	3 553	3 699	25,1%	24,8%
Futuna	3 173	4 324	4 732	4 638	4 873	32,7%	32,6%
Alo (sud est de l'île)	1 784	2 477	2 860	2 892	2 993	20,4%	20,0%
Sigave (nord ouest de l'île)	1 389	1 847	1 872	1 746	1 880	12,3%	12,6%
TOTAL	9 192	12 408	13 705	14 166	14 944	100,0%	100,0%

Source : STSEE

2.2. La répartition par âge

La structure de la pyramide des âges du recensement de 2003 présente des caractéristiques différentes des recensements précédents : en effet, alors qu'auparavant la population était majoritairement âgée de moins de 20 ans, en 2003 il s'agit désormais de la population âgée entre 20 et 59 ans qui est la plus nombreuse (47% de la population) : la transition démographique est en cours. La population wallisienne et futunienne reste très jeune, la part des plus de 60 ans n'étant que de 8,9% de la population, et l'âge médian étant de 22 ans, contre 37 ans en France métropolitaine¹.

On remarque un net décrochage entre la taille de la population âgée de moins de 20 ans et celle des jeunes âgées de plus de 20 ans, qui s'explique par l'émigration massive des jeunes après le lycée.



¹ Recensement de 1999

§ 2. LE CADRE SOCIAL

1. L'EMPLOI

1.1. Situation du marché de l'emploi

Le secteur privé a, de nouveau, régressé en 2004

La principale source statistique en matière d'emploi sur le Territoire est la Caisse Locale de Retraites (CLR). Il faut toutefois apporter plusieurs nuances aux chiffres fournis par cette dernière. Il existe des retards de cotisations importants qui biaisent les résultats et ne permettent d'établir des chiffres valides qu'après plusieurs mois. L'IEOM est donc amené à corriger les données fournies par la CLR-CCPF en fonction des informations qu'il collecte par ailleurs, sur les entreprises et les administrations locales. De plus, la part du secteur informel, bien que difficile à mesurer, semble non négligeable. Enfin, les fonctionnaires de l'Etat ne cotisent pas à la CLR.

Répartition par secteurs d'activité des effectifs salariés inscrits à la CLR

	déc-03		déc-04		Glissement annuel
	nombre	part en %	nombre	part en %	
Secteur privé	502	29,8%	454	27,5%	-9,6%
<u>dont :</u>					
Industrie/Artisanat	74	4,4%	80	4,8%	8,1%
BTP	58	3,4%	56	3,4%	-3,4%
Commerce	185	11,0%	131	7,9%	-29,2%
Services	152	9,0%	146	8,8%	-3,9%
Employés de maison	33	2,0%	41	2,5%	24,2%
Secteur semi-public*	179	10,6%	189	11,4%	5,6%
Secteur public	1005	59,6%	1008	61,1%	0,3%
Total	1686	100,0%	1651	100,0%	-2,1%
Contrats de développement	202	n.s.	257	n.s.	n.s.

Source CLR-CCPF

* Secteur regroupant des établissements publics ou institutions conventionnées avec l'Etat dont les budgets ne sont pas des budgets territoriaux, comme la CLR-CCPF, la DEC (Direction de l'Enseignement Catholique), RFO, l'IEOM...

Le marché de l'emploi sur le Territoire est caractérisé par la faible part du secteur privé qui ne représente que 27,5% des emplois déclarés à la CLR. Le secteur privé employait 454 personnes fin 2004, contre 502 un an auparavant, soit une baisse de 9,6%. La plus forte baisse a été enregistrée dans le secteur du commerce (-29,2% avec 131 emplois déclarés). Le secteur du BTP qui avait beaucoup débauché en 2003 ne s'est pas redressé en 2004 (-3,4% avec 56 emplois). Cette faiblesse persistante du BTP s'explique par l'absence de grands chantiers en 2004, exception faite des installations de General Import.

Le nombre de salariés dans le secteur public (hors fonctionnaires de l'Etat) est demeuré pratiquement stable pour s'établir à 1.008 personnes, soit 61,1% des emplois déclarés à la CLR. Le secteur semi-public a créé dix emplois progressant de 179 à 189 salariés déclarés.

Au total, le nombre global de personnes ayant un emploi salarié (hors fonctionnaires de l'Etat) aurait donc baissé de 2,1% en 2004 pour s'établir à 1.651.

Les fonctionnaires d'Etat représentent près de 16% de l'emploi salarié

Le nombre de fonctionnaires payés directement par l'Etat et ne cotisant pas à la CLR/CCPF est déterminé par enquête de l'IEOM auprès des administrations concernées. Il s'élevait à 311 au 31/12/04. Hors Agence de santé, l'effectif des fonctionnaires ne cotisant pas à la CLR était en baisse de 2,2 % sur un an.

Répartition des fonctionnaires non inscrits à la CLR

	2002	2003	2004	Variation 2004 / 2003	Part
Ad.sup et autres services de l'Etat	51	49,5	43,5	-12,1%	14,0%
Services territoriaux	11	13,5	15,5	14,8%	5,0%
Education nationale	252	234	236	0,9%	75,9%
Agence de Santé	n.c.	n.c.	16		5,1%
Total	n.s.	n.s.	311		100,0%

Sources : Administration supérieure, Ed. nationale et Agence de Santé

Sous les réserves formulées plus haut, le nombre total des salariés sur le Territoire peut être estimé à 1.962 personnes. Compte tenu des fonctionnaires rémunérés directement par l'Etat, la part de la fonction publique et semi-publique dans l'emploi salarié local s'élève à près de 77%, contre 22% en Nouvelle-Calédonie et 16% en Polynésie française.

Le recensement des demandeurs d'emploi n'est pas exhaustif

En l'absence d'indemnité de chômage sur le Territoire, le nombre de demandeurs d'emploi est recensé par le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS). Le SITAS a recensé environ 509 demandeurs d'emploi à Wallis en 2004, contre 500 en 2003. Ce recensement est basé sur les inscriptions des demandeurs auprès de ce service. Les inscriptions ne sont pas obligatoires et ne peuvent pas être effectuées à Futuna.

1.2. Les Chantiers de Développement local

Les Chantiers de Développement pour les Jeunes (CDJ) et pour les Adultes (CDA) sont des emplois dans les secteurs public et associatif, financés par l'Etat. Le principe de ces contrats repose sur une circulaire du ministère de l'Outre-mer datant de 1991. Au titre du contrat de développement 2000-2004, une enveloppe de 545,8 millions de XPF a été allouée au financement de ce projet. Il s'agit d'accorder une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général à mi-temps : entretien de bâtiments ou d'équipements divers, protection de l'environnement, activités culturelles et sociales, notamment l'aide aux handicapés. La seconde partie du temps est théoriquement consacrée à la formation, mais ce pan du programme n'a jamais été mis en place sur le Territoire. Les postulants doivent remplir deux conditions : être à la recherche d'un emploi et s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

Les CDJ sont des emplois à mi-temps, s'adressant à des jeunes âgés de 16 à 25 ans et pour une durée cumulable maximum d'un an jusqu'à leur 26^{ème} anniversaire. Ils permettent

d'acquérir une première expérience professionnelle, voire éventuellement de compléter une formation. Ils sont rémunérés à hauteur de 85 % du SMIG horaire (soit 28.024 XFP depuis le 1^{er} juillet 2002 pour 80 heures de travail par mois). 164 jeunes ont été employés à ce titre en 2004, dont 69 par les associations et organismes à but non lucratif, 6 par les collectivités locales et circonscriptions administratives, 44 par des établissements publics, 41 par les services techniques de l'état et les 4 derniers dans divers secteurs.

Les CDA sont des emplois d'une durée maximum de 3 mois par an, pour une rémunération mensuelle de 28.149 XPF depuis le 1^{er} juillet 2002 (pour 70 heures de travail par mois). Ils ont bénéficié à 274 adultes en 2004, contre 644 en 2003. 211 ont été recrutés par l'intermédiaire du SITAS vers le milieu associatif, 32 par les services techniques de l'état, 6 par les collectivités locales et les circonscriptions administratives, 13 par les établissements publics et 12 dans d'autres domaines.

Le nombre total de bénéficiaires (CDA et CDJ) diminue fortement par rapport à l'année précédente (-48,0%) à 438 personnes en 2004, contre 849 en 2003. Les engagements 2004 se sont élevés à 109,2 millions de XPF. Le cumul 2000-2004 atteint 620,7 millions, soit 113,7% de la prévision initiale.

2. LES RELATIONS DU TRAVAIL

2.1. L'organisation interprofessionnelle

La chambre interprofessionnelle (CIPWF) couvre l'ensemble des activités économiques des deux îles. Elle a été constituée en tant qu'établissement public territorial. Ces statuts ont été adoptés en janvier 2002 par l'Assemblée territoriale. L'élection de ses membres a eu lieu en septembre 2002.

Le budget alloué à la chambre interprofessionnelle pour l'année 2004 a été de 14,2 millions de XPF. Son fonctionnement est financé par une taxe additionnelle de 30% sur les patentes.

Elle dispose encore de peu de moyens et son action se limite à de la formation. Elle ne gère ni le port, ni l'aéroport.

Dans le cadre du Contrat de développement, une dotation de 77,5 millions de XPF a été mise à la disposition de la CIPWF par le ministère de l'Outre-mer, pour mener des actions d'aide aux entreprises d'une part (30 millions de XPF) et pour la construction du bâtiment de la Chambre interprofessionnelle d'autre part (47,5 millions).

2.2. Le droit du travail

Les relations du travail sur le Territoire sont, pour l'essentiel, régies par un Code du travail basé sur une Loi du 15 décembre 1952. L'obsolescence de ce texte ne permet pas la mise en place d'un cadre juridique adapté aux conditions actuelles du monde du travail. Pour le secteur privé, un accord interprofessionnel territorial a été signé le 15 décembre 1995. Il comportait notamment un volet de négociation des salaires. En dehors des augmentations du SMIG, les salaires n'ont pas été renégociés depuis.

L'ordonnance n°2000-285 du 30 mars 2000 portant actualisation et adaptation du droit du travail de l'Outre-mer permet désormais aux partenaires sociaux dans le Territoire de négocier des accords d'annualisation du temps de travail. Aucun accord de ce type n'a été signé à ce jour. Le temps de travail hebdomadaire reste par ailleurs fixé à 39 heures. En outre, en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs, cette ordonnance a introduit dans le Code

du travail local le principe de la responsabilité de l'employeur et de l'obligation de maintenir en constant état de propreté les locaux de travail ou de veiller à la sécurité des travailleurs, y compris en interrompant leur activité en cas de danger grave, imminent et inévitable (notamment en cas de catastrophe naturelle).

Aucune évolution majeure n'est à mentionner en matière de droit du travail en 2004. Cependant, l'ordonnance n°2005-57 du 26 janvier 2005, portant actualisation et adaptation du droit du travail en outre-mer, vient moderniser la loi n°52-1322 du 15 décembre 1952 applicable à Wallis et Futuna.

2.3. Les rapports sociaux

Il existe sur le Territoire une fédération patronale, affiliée à la CGPME. Cinq syndicats sont par ailleurs considérés comme « représentatifs » localement : FO, la FSTWF, la CFDT, le SACE (au sein de l'Administration supérieure) et l'USTO (au sein de RFO). Si le taux de syndicalisation n'est pas recensé, la capacité de mobilisation est en tout cas importante et peut déboucher sur des conflits sociaux sérieux.

En 2004, les conflits se sont multipliés tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Les motifs de ces mouvements, qui ont notamment concerné RFO, SWFTP (carrière), « Plaisir du Fenua » (linge de maison, matériel hifi, jouets) et Technic Import (biens d'équipement et automobiles), sont divers et variés. Cependant, dans le secteur privé, on observe que ces revendications sont, presque systématiquement, associées à des questions d'ordre foncier.

2.4. L'inspection du travail

Le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) existe sur le Territoire depuis décembre 1989. Il est chargé des missions suivantes :

- ❖ organiser et contrôler les actions en matière de formation professionnelle, d'aide à l'emploi et d'insertion ;
- ❖ assurer un rôle de médiateur dans les conflits sociaux mais aussi directement entre employeur et salarié ;
- ❖ veiller à l'application du Code du travail en vigueur sur le Territoire. Cette tâche est rendue difficile par le cadre juridique ancien et peu structuré. Il bénéficie d'un pouvoir de sanction mais en fait très peu usage, lui préférant la médiation ;
- ❖ exercer la tutelle administrative sur les organismes territoriaux à caractère social, en l'occurrence la CLR-CCPF;
- ❖ animer et suivre l'office local de la main-d'œuvre, qui recense les demandeurs d'emploi.

§ 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

1. LES SALAIRES

La prédominance du secteur public dans la structure de l'emploi sur le Territoire confère une importance particulière au niveau des salaires versés à ses agents. Les salaires du secteur public et du secteur privé n'ont pas suivi la même évolution et il existe un net décalage, au profit du secteur public, notamment en matière de salaire minimum. L'affiliation des salariés à la Caisse Locale de Retraites (CLR) permet d'établir une évaluation de la masse salariale des employés du Territoire (hors fonctionnaires d'Etat).

1.1. L'évolution des salaires dans le secteur privé

Aux termes de l'Accord Interprofessionnel du Travail (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au SMIG horaire, et une partie mobile dont la valeur du point est en principe négociée chaque année aux environs du 1^{er} novembre ou dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2%. Le salaire est obtenu par le produit du nombre de points par la valeur du point, ajouté au salaire du coefficient 100.

L'arrêté n°2001-264 a fixé, le 22 juin 2001, les étapes d'une revalorisation sensible du SMIG sur le Territoire, visant à atteindre le seuil de 70.000 XPF par mois. Le SMIG n'avait pas évolué depuis le 1^{er} juin 1998.

Evolution du SMIG depuis 1998

	Rémunération horaire (XPF)	Rémunération mensuelle (XPF)	Evolution / date précédente
Depuis juin 1998	344,25	58 178	-
1er juillet 2001	372,47	62 947	8,2%
1er janvier 2002	394,82	66 725	6,0%
1er juillet 2002	414,56	70 061	5,0%

Source : Journal officiel du Territoire

La dernière revalorisation du SMIG date de juillet 2002. Depuis, ce dernier est stable et s'élève à 70.061 XPF par mois. Dans le même temps, les salaires minima de Nouvelle Calédonie et Polynésie Française ont fortement évolué. Ils atteignent respectivement 110.000 XPF et 125.000 XPF par mois. L'augmentation enregistrée en 2004/2005 atteint 19,7%.

1.2. L'évolution des salaires dans le secteur public

Depuis le 1^{er} janvier 2000, aucun agent de l'Administration supérieure n'est plus rémunéré au SMIG. L'indice correspondant à la rémunération la plus faible est l'indice 250, soit un salaire mensuel de 101.194 XPF au 31 décembre 2004. Cet écart apparaît comme un facteur d'incitation à privilégier une embauche dans le secteur public.

Le point de la fonction publique a été revalorisé de 0,5% au 1^{er} janvier 2005.

Evolution de la grille des salaires des agents permanents de l'administration (en XPF)

Indices	janv-99		déc-04	
	Salaire horaire	Salaire Mensuel	Salaire horaire	Salaire Mensuel
Employés				
250 (min)	564,12	95 337	598,78	101 194
500	777,12	131 333	824,86	139 403
750	1 048,83	177 253	1 113,27	188 143
810 (max)	1 120,44	189 355	1 189,28	200 990
Catégorie supérieure				
A-I (min)	1 019,97	172 376	1 082,64	182 964
D-VI (max)	2 132,48	360 389	2 263,51	382 532

Source : Administration supérieure

2. LES PRIX

L'indice des prix est calculé par le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE), créé en 2000. Entre 1983 et 1995 un indice était calculé par l'administration territoriale, mais entre le 3^{ème} trimestre 1995 et le 4^{ème} trimestre 1999, aucun indice des prix n'a été calculé.

Pour le calcul de l'indice, la base 100 est le 3^{ème} trimestre 1989. Une enquête budget famille devrait être engagée dès le début du deuxième trimestre 2005 pour recomposer le panier de la ménagère qui n'a pas évolué depuis 1989 et dont l'obsolescence nuit à la qualité des résultats obtenus. Les résultats de cette enquête, qui prévoit d'interroger plus de mille familles de Wallis et de Futuna, sont attendus pour 2007.

La pondération de l'indice des prix a été établie en 1989

La pondération des catégories de biens et services, non revue depuis 1989, s'établit comme suit :

- ❖ Produits alimentaires : 48,58%
- ❖ Produits manufacturés : 41,54%
- ❖ Services : 9,88%

Il est à noter que les services sont manifestement sous pondérés dans le calcul de l'indice. Le transport aérien (3,62% de l'indice) et surtout les télécommunications (0,27% de l'indice) occupent une place vraisemblablement beaucoup plus importante dans le budget des ménages du fait de l'isolement du Territoire et du coût de revient de ces services. L'électricité, elle-même coûteuse en raison de son mode de production, essentiellement thermique, n'est pas prise en compte dans l'indice des prix.

En 2004, les prix ont augmenté de 1,75%, contre 1,52% en 2003. Cette évolution masque toutefois des disparités entre les catégories de produits. Les prix des produits manufacturés ont enregistré une baisse de 0,67%, contre une hausse de 0,4% en 2003 et les prix des produits alimentaires se sont accrus de 2,09% contre 1,82% en 2003.

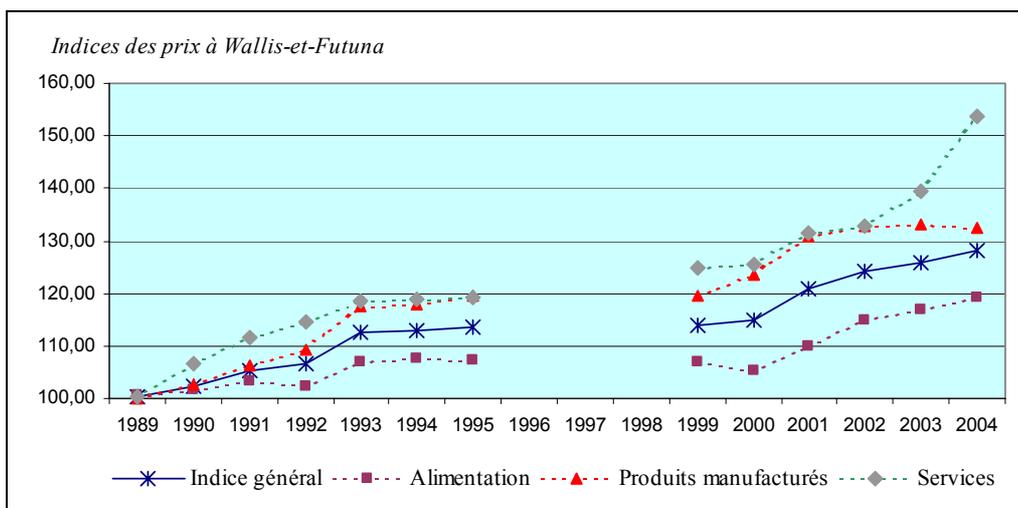
Les prix des services ont augmenté plus fortement (+10,20% contre +4,96% en 2003), ceci principalement à cause de la forte hausse des taxes sur le transport aérien.

Indice des prix à la consommation

Indices	déc-02	déc-03	déc-04	Variations	
				2003/2002	2004/2003
Indice des produits alimentaires	114,85	116,94	119,38	1,82%	2,09%
Indice des produits manufacturés	132,73	133,26	132,37	0,40%	-0,67%
Indice des services	132,85	139,44	153,66	4,96%	10,20%
Indice global	124,06	125,95	128,16	1,52%	1,75%

Base 100 : 1989

Source : STSEE



Les produits importés sur le Territoire en 2004 proviennent essentiellement de la zone euro (33% des produits importés), de l'Australie (23%) et de la Nouvelle-Zélande (11%). En un an, le dollar australien s'est déprécié de 3,76% et le dollar néo-zélandais s'est faiblement apprécié (+1,98%), or ce sont les deux seules monnaies ayant une influence sur les prix à Wallis et Futuna.

Evolution du taux de change du Franc Pacifique (en XPF)

	déc-02	déc-03	déc-04	Variations	
				2003/2002	2004/2003
Japon (100 Yens)	95,9335	88,3612	85,4506	-7,89%	-3,29%
Etats-Unis	113,7902	94,4828	87,6087	-16,97%	-7,28%
Australie	64,3090	71,0223	68,3497	10,44%	-3,76%
Nouvelle-Zélande	59,7405	62,0098	63,2355	3,80%	1,98%
Singapour	65,5705	55,6325	53,6033	-15,16%	-3,65%

Source : IEOM

(nb : taux de change en fin de mois)

§ 4. LES ECHANGES

1. L'EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX

La structure des échanges commerciaux du Territoire est caractérisée par l'absence d'exportations, excepté quelques flux ponctuels. La structure de la balance commerciale est donc déficitaire à hauteur de la valeur des importations, le taux de couverture des importations par les exportations étant quasiment nul.

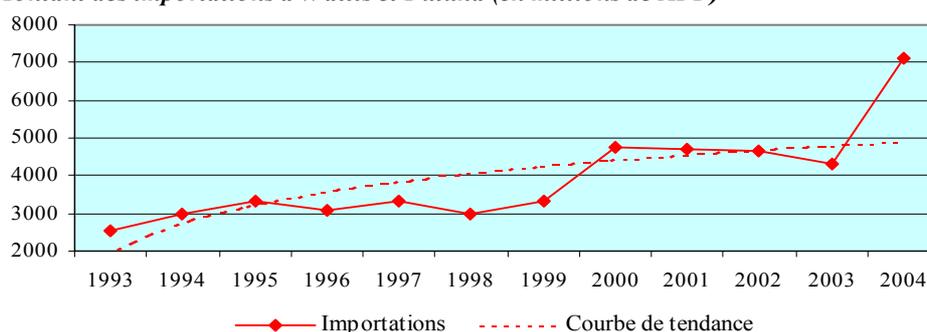
1.1. L'évolution des importations

En 2004, le volume d'importations a atteint 74.796 tonnes pour un montant de 7.116,6 millions de XPF¹, soit une hausse de 174,9 % en poids et de 65,1 % en valeur par rapport à l'année précédente. Cette importante variation des importations en valeur et en tonnage s'explique principalement par trois opérations non récurrentes :

- ❖ General Import, qui est la principale plate-forme d'importation de Wallis et Futuna, a investi en 2004 pour environ 750 millions de XPF dans la construction et l'aménagement d'une unité de stockage comprenant 2000 m³ de chambres froides. Ceci explique l'augmentation de plus de 80 % de la valeur du chapitre « machines et appareils » ;
- ❖ Suite à la mise en service de ses nouvelles installations, cette société a fortement augmenté ses stocks ;
- ❖ La Collectivité a immatriculé un bateau-citerne d'une valeur de 2.603 millions de XPF et d'un poids de 45.800 tonnes cette année, ce qui explique l'augmentation de la valeur du chapitre « matériel de transport » de près de 272 %, ainsi que celle du tonnage des importations de près de 175 %.

Déduction faite de la valeur du bateau, l'augmentation des importations en 2004 n'est plus que de 4,7% par rapport à 2003 (4.513,6 millions contre 4.310,6 millions en 2003). Enfin, si l'on tient compte des opérations exceptionnelles de General Import, il est probable que les importations courantes ont diminué en 2004.

Montant des importations à Wallis et Futuna (en millions de XPF)



¹ Ces informations doivent être interprétées avec prudence, l'exhaustivité des données n'étant pas assurée.

Importations en valeur (millions de XPF)

CHAPITRES	2003		2004		VARIATION 2004/2003
	VALEUR	PART (%)	VALEUR	PART (%)	
LES PRODUITS ALIMENTAIRES	1246,83	28,92%	1307,32	18,37%	4,85%
- INDUSTRIES ALIMENTAIRES (charcuteries, conserves, boissons, ...)	677,63	15,72%	718,49	10,10%	6,03%
- PRODUCTION ANIMALE (viandes, poissons, laitages, ...)	390,66	9,06%	377,84	5,31%	-3,28%
- PRODUCTION VEGETALE (fruits, légumes, céréales, thé, café, ...)	165,57	3,84%	190,35	2,67%	14,96%
- GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES	12,97	0,30%	20,65	0,29%	59,23%
MATERIEL DE TRANSPORT	836,03	19,39%	3106,29	43,65%	271,55%
PRODUITS MINERAUX (ciment, ...)	499,69	11,59%	551,63	7,75%	10,39%
- CEMENTS	72,55	1,68%	75,18	1,06%	3,63%
- HYDROCARBURES	400,93	9,30%	452,20	6,35%	12,79%
FOURNITURES (BTP, ...)	485,50	11,26%	477,19	6,71%	-1,71%
- METAUX (tôles, grillages, outillage à main, objets de ménage, ...)	285,21	6,62%	249,98	3,51%	-12,35%
- MATIERES PLASTIQUES (pneumatiques, articles sanitaires, ...)	78,66	1,82%	120,38	1,69%	53,03%
- BOIS (bois brut ou scié, articles en bois sauf meubles)	68,13	1,58%	67,63	0,95%	-0,73%
- OBJETS EN VERRE, PORCELAINE ET CARRELAGE	53,49	1,24%	39,21	0,55%	-26,71%
MACHINES ET APPAREILS (électroménager, hifi, informatique, ...)	384,93	8,93%	703,77	9,89%	82,83%
INDUSTRIES CHIMIQUES (médicaments, hygiène, beauté, peinture, ...)	341,69	7,93%	365,19	5,13%	6,88%
LINGES ET ACCESSOIRES	201,10	4,67%	240,37	3,38%	19,53%
- TEXTILES (vêtement, linge de maison, ...)	152,35	3,53%	171,28	2,41%	12,43%
- ACCESSOIRES (chaussures, coiffures, parapluies, ...)	23,19	0,54%	35,74	0,50%	54,15%
- PEAUX, CUIRS, PELLETERIES	2,33	0,05%	7,11	0,10%	205,70%
- BIJOUX	23,23	0,54%	26,23	0,37%	12,89%
MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS (meubles, articles de sport, ...)	137,17	3,18%	130,33	1,83%	-4,98%
PAPIERS, CARTONS (papeterie, livres, objets jetables en papier ou en carton, ...)	98,91	2,29%	120,68	1,70%	22,01%
INSTRUMENTS ET APPAREILS OPTIQUES (photographie, médico-chirurgical, ...)	77,52	1,80%	113,49	1,59%	46,40%
ARMES ET MUNITIONS	1,21	0,03%	0,24	0,00%	-80,60%
OBJET D'ART ET DE COLLECTION	0,04	n.s.	0,06	n.s.	53,65%
TOTAL GENERAL	4310,63	100,00%	7116,57	100,00%	65,09%

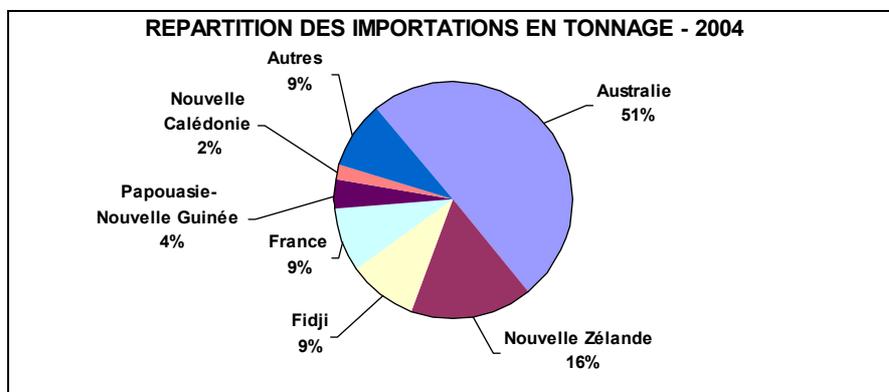
Source: Service des Douanes et des Affaires Maritimes

1.2. Les principaux fournisseurs

Nous ne prenons pas en compte ici l'importation du bateau-citerne (originaire de Corée), s'agissant d'une opération exceptionnelle qui fausserait l'analyse.

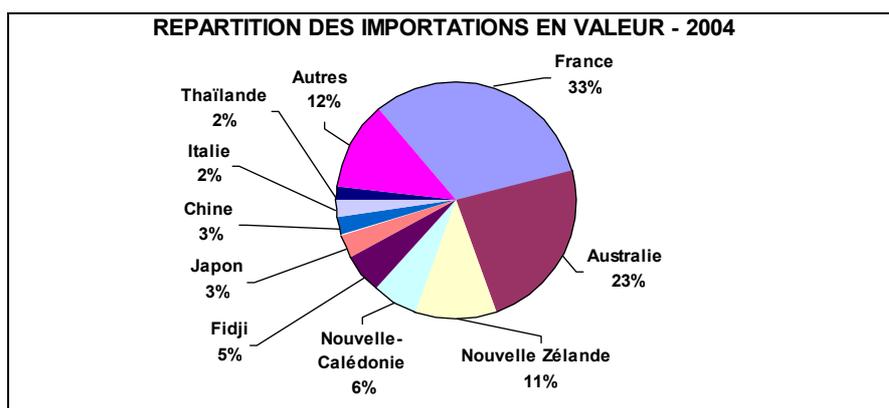
Principaux fournisseurs en tonnage

En poids, l'Australie confirme sa position de premier fournisseur du Territoire avec 14.471,2 tonnes, soit 51% des importations, contre 49% en 2003. Les importations provenant de ce pays sont essentiellement constituées d'hydrocarbures et de produits alimentaires. La Nouvelle-Zélande reste le deuxième fournisseur avec 16% des importations, contre 18% en 2003. La France demeure au rang de troisième fournisseur avec 9% du tonnage global, contre 10% en 2003.



Principaux fournisseurs en valeur

La France métropolitaine conserve en 2004 une place prépondérante parmi les fournisseurs du Territoire avec 33% des importations en valeur, soit 1.516,9 millions de XPF, contre 31% en 2003. L'Australie conserve sa deuxième place avec 23% des importations comme en 2003. Viennent ensuite la Nouvelle-Zélande (11%) et la Nouvelle-Calédonie (6%).



2. LES TRANSFERTS PUBLICS ET INTERBANCAIRES

2.1. Les transferts publics

Le montant des transferts publics (flux financiers entrant), qui correspondent aux dépenses de l'Etat dans le Territoire, s'élève pour l'année 2004 à 10.461 millions de XPF, en progression de 21% comparé à 2003. Ce flux est principalement constitué des dépenses du ministère de l'Education Nationale (46,3% du total) et des dépenses du ministère de la Santé (31,8%). Les différentes collectivités territoriales (Territoire et circonscriptions) perçoivent au titre de subventions et de différentes dotations un montant de 1.183 millions de XPF (soit 11,3% de l'ensemble) imputé sur les budgets du ministère de l'Outre-mer et d'autres ministères.

Evolution des transferts publics avec l'extérieur (en millions de XPF)

	2002	2003	2004	Variation 2004/2003
Transferts publics de l'Etat (Concours financiers extérieurs de caractère public)	7 940	8 653	10 461	21%
<i>dont</i>				
- Subventions et dotations aux collectivités territoriales	710	878	1 183	34,7%
- Dépenses du ministère de l'Education Nationale	4 668	4 741	4 839	2,1%
- Dépenses du ministère de la Santé	1 666	2 010	3 327	65,5%

Une partie des transferts publics transite par l'IEOM, sur le compte du Trésor Public :

Transferts publics ayant transité par l'IEOM en 2004 (en millions de XPF)

	2003	2004
Solde des transferts sur le compte du Trésor	3 142,9	3 053,7
- Solde des transferts privés	n.c.	32,8
= Solde des transferts publics ayant transité par l'IEOM	3 142,9 *	3 021,0

Source : IEOM

* Solde de l'ensemble des transferts, publics et privés, ayant transité sur le compte du Trésor Public à l'IEOM

2.2. Les transferts interbancaires

Transferts interbancaires (millions de XPF)

	Cumul 2003	Cumul 2004
Transferts reçus par la BWF	975	943
Transferts émis par la BWF	-4 568	-4 089
Solde des transferts interbancaires	-3 593	-3 146

Source : IEOM

Le solde des transferts effectués par la BWF de Wallis vers l'extérieur s'élève à 3.146 millions de XPF, en baisse de 12,4% par rapport à l'exercice 2003. Ces opérations incluent les transferts privés dont le solde est évalué à 2.935 millions de XPF.

En l'absence de balance des paiements, les chiffres des transferts privés doivent être analysés avec beaucoup de prudence car ils ne recouvrent qu'une partie des opérations.

SECTION 2

LES SECTEURS D'ACTIVITE

§ 1. L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET LA PECHE

1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

1.1. Etat des lieux

Sur le Territoire, l'agriculture, de type traditionnel, occupe une place importante tout en étant très peu intégrée dans l'économie marchande. Elle est, en effet, essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins familiaux tant pour l'autoconsommation que pour la « coutume ». Le régime foncier est coutumier, basé sur l'indivision du patrimoine familial. La notion de surface cadastrale est inconnue sur le Territoire. Les terres sont en principe inaliénables et incessibles. Chaque membre de la famille est usufruitier des parcelles familiales.

Le premier recensement général de l'agriculture, effectué sur l'ensemble Territoire par le service de l'économie rurale et de la pêche en liaison avec le service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, a été réalisé au premier semestre 2001¹. Les résultats du recensement montrent le caractère très parcellisé de l'agriculture dans les deux îles. Ainsi, 1.922 exploitations familiales ont été recensées sur le Territoire, dont 1.167 à Wallis et 755 à Futuna. Elles regroupent 13.283 personnes soit une moyenne de 6,9 personnes par unité. La taille des exploitations est très faible et étroitement liée à la taille de la famille. L'équipement se limite à du petit outillage.

Nombre d'inscrits au registre des patentes 2005 dans les secteurs agricole et halieutique

Activité	Nombre d'inscrits
Culture de légumes, maraîchage	9
Horticulture, pépinière	1
Elevage de porcins	7
Elevage de volailles	2
Pêche	14
Total	33

L'activité agricole générerait 78 emplois permanents, 183 à mi-temps et 585 occasionnels, soit 846 personnes au total². Par ailleurs, 2 486 actifs répartis sur 1 598 unités familiales (66% des personnes concernées) déclarent disposer d'un emploi « hors exploitation ». Les familles rurales sont donc caractérisées par la pluriactivité. Seuls quelques exploitants ont développé une économie marchande.

¹ Les chiffres donnés émanent pour l'essentiel de ce recensement.

² Les salariés du secteur agricole ne sont que très rarement déclarés à la CLR.

Ces chiffres, qui apparaissent en contradiction avec les données sur l'emploi de la CLR-CCPF, comme avec les données du service des patentes (dont le régime a été étendu aux agriculteurs et aux éleveurs depuis 2003) ou avec la quasi-absence de production commercialisée, doivent être pris en considération avec une grande prudence.

1.2. Les cultures

La superficie totale cultivée des exploitations familiales est estimée à 1.346 ha soit 9,48% du Territoire : 616 ha (9,55%) à Alofi et Futuna et 730 ha (9,42%) à Wallis. La production végétale se caractérise par trois systèmes de production. Un système agroforestier qui occupe 459 ha à proximité de l'habitat. Il est composé principalement d'arbres à pain, bananiers, cocotiers et fruitiers sous lesquels poussent quelques pieds de taro et d'igname. Un système intensif qui comporte des aménagements hydrauliques sur 109 ha, dont 66 ha réservés au taro au moment du recensement. Enfin, un système plus extensif de cultures vivrières qui occupent 821 hectares, essentiellement consacrés au manioc. Ce dernier sera laissé en jachère après 4 à 5 années de cultures successives.

Les cultures vivrières

Les cultures vivrières prédominent sur le Territoire. Elles occupent 6,7% de sa surface (957 ha). La population en tire encore les éléments de base de son alimentation : igname (24 ha), taros divers (101 ha), manioc (533 ha, soit 42% des superficies exploitées), bananes (137 ha), fruits de l'arbre à pain (160 ha), cocotiers (300 ha). Dans de nombreux ménages, la consommation de produits vivriers importés (pain, pâtes, pommes de terre, riz, etc.) se substitue peu à peu à celle de produits vivriers locaux. Quelques commerces produisent des plats préparés à base de produits locaux.

Les cultures maraîchères

Bien qu'une demande existe, émanant pour l'essentiel des métropolitains résidant sur le Territoire, que le climat autorise ce type de cultures et que les produits importés de Nouvelle Calédonie et de Nouvelle Zélande soient très chers, le maraîchage reste peu développé. Au cours de l'année 2004, les superficies cultivées ont, selon les saisons, varié de 4.000 à 7.000 m² à Wallis et 1.000 à 2.500 m² à Futuna.

Les cultures fruitières

La production de fruits sur le Territoire est principalement constituée de bananes, de citrons et de papayes, en toutes saisons, et d'ananas, d'avocats, de mangues, d'oranges et de pamplemousses en saison. La production fruitière est faiblement commercialisée. La production d'ananas est en partie commercialisée, mais cette culture reste peu développée et saisonnière. Des tests d'induction florale ont été réalisés dans les années 1990 et ont démontré la possibilité de produire des ananas toute l'année, mais cette technique n'est pratiquement pas utilisée. Les variétés de mangues et d'avocats existant sur le Territoire permettent une production étalée sur plusieurs mois. De nouvelles variétés (agrumes, goyaviers, manguiers, avocatiers) sont cultivées dans des parcs à bois du service de l'économie rurale, et les greffons, distribués aux agriculteurs, doivent permettre la multiplication de plants greffés plus performants.

Le domaine forestier

En 2003, le FED a engagé près de 9 millions de XPF dans des opérations de boisements et d'amélioration forestière. A Futuna, le projet de « réserve forestière coutumière », qui doit garantir la pérennité des ressources en eau de l'île, est en cours.

1.3. L'élevage

L'élevage concerne presque exclusivement les espèces porcines et avicoles.

L'élevage porcin

Les élevages demeurent pour la plupart familiaux ou au mieux artisanaux. Le porc constitue un élément essentiel de la coutume. Chaque famille se doit d'élever quelques bêtes destinées à lui permettre de remplir ses obligations coutumières. Avec l'évolution du mode de vie, la consommation de viande de porc tend par ailleurs à augmenter. A l'occasion du recensement général agricole de 2001, les producteurs ont indiqué que 53% des porcs de moins de 25 kg sont autoconsommés et 71% des porcs de plus de 25 kg sont dédiés à la coutume. 10% de la production est commercialisée, principalement pour satisfaire aux imprévus de la coutume.

Le recensement de 2001 a également permis d'estimer le nombre de porcs sur l'ensemble du Territoire à 30.100 têtes, avec la répartition suivante : 19.731 porcs pour 1.443 exploitations à Wallis et 10.369 porcs pour 703 exploitations A Futuna.

Avec les changements de mode de vie, les ménages wallisiens et Futuniens consomment de plus en plus de porcs importés (carcasses et/ou transformés, respectivement 61,5 tonnes et 133 tonnes en 2004). Les coûts de production et en particulier l'aliment du bétail sont tels que le prix de revient du kg de porc vif est estimé autour de 600 XPF. Le prix de revient "quai de Mata'Utu" des carcasses en provenance d'Europe est inférieur à 400 XPF.

Au cours de l'année 2004, des cas humains de brucellose porcine ont été déclarés. Une enquête épidémiologique doit permettre de déterminer la prévalence de la maladie chez les humains et les animaux.

L'élevage avicole

Les poulets de chair font l'objet d'un élevage traditionnel. Destinés à la consommation familiale, leur production se révèle nettement inférieure à la demande locale. En moyenne, 900 tonnes de viande de volailles sont importées chaque année à moins de 200 XPF le kg rendu « quai de Mata'Utu ».

A Wallis, il existe deux unités de production d'œufs. Le premier élevage est doté d'environ 1.000 poules pondeuses, produisant 70 douzaines d'œufs par jour, achetés en grande partie par les petits commerces. Le second élevage est doté de quatre batteries de 486 poules pondeuses. Seules 3 batteries sont en activité et la dernière est destinée aux vides sanitaires indispensables lors des renouvellements de cheptel. La production journalière se situe aux alentours de 90 à 100 douzaines d'œufs destinées aux grandes surfaces. Ces unités de production qui bénéficient d'aides du Territoire (exonération des taxes sur les aliments et animaux importés) ont également bénéficié de financements de l'OGAF à hauteur de 1,9 millions de XPF.

Aujourd'hui, la production d'œufs satisfait 40% de la consommation locale, ce qui implique un potentiel de croissance de la production locale. Aussi, depuis peu, un des éleveurs expédie des plateaux d'œufs sur Futuna, l'unique éleveur futunien de poules pondeuses ayant

arrêté sa production en 2000. L'île est donc totalement dépendante des importations pour ces produits.

1.4. Le développement durable

Le projet de Développement d'une Agriculture Durable dans le Pacifique (DADP) a été lancé en août 2003. Il implique 16 pays et collectivités d'Outre-mer du Pacifique. Il est financé par le VII^{ème} FED (83,3 millions de XPF) et piloté par la Commission du Pacifique Sud. Le montant global budgété pour ce programme s'élevait à plus de 20 millions de XPF pour 2004.

Les principaux objectifs de ce projet sont l'amélioration de la productivité à long terme et la professionnalisation de l'activité agricole. En 2004, un diagnostic participatif effectué avec les communautés rurales, a orienté les activités du projet sur la conservation et la fertilité des sols, l'agriculture respectueuse de l'environnement, l'introduction de nouvelles variétés tant vivrières que maraîchères. A cet effet, des expérimentations ont été réalisées et des nouvelles variétés de bananier et de taro sont en cours de multiplication dans le laboratoire in vitro construit en 2004.

2. LA PECHE

La zone Economique Exclusive (Z.E.E.) des îles Wallis et Futuna, s'étend sur 266.000 km². En novembre 2002, le rapport Virmaux d'un cabinet d'experts de Papeete a estimé le potentiel de la zone entre 1.450 et 2.350 tonnes de thonidés par an.

La pêche revêt un caractère artisanal et peu développé sur le Territoire. Elle est essentiellement destinée à l'autoconsommation et la commercialisation des produits locaux reste faible.

Une enquête réalisée en 2001 a estimé à 333 le nombre de personnes reconnues comme ayant une activité de pêche à Wallis, mais seulement 14 d'entre elles étaient recensées en tant que pêcheurs par le service des patentes au 28/02/2005. La destination des prises est répartie par tiers entre l'autoconsommation, les obligations coutumières et la vente. Les pêcheurs se cantonnent à la zone du lagon (96% des personnes interrogées) et ont recours massivement à des techniques de pêche artisanale. La pêche apparaît également comme une activité secondaire, en effet, seulement 20% des personnes interrogées sortent plus de deux fois par semaine.

Le service de l'économie rurale et de la pêche s'est lancé dans un programme de développement de la filière afin de professionnaliser cette activité. Ce projet prévoit la mise en place de subventions à la fois pour l'achat de bateaux de pêche homologués et pour la formation de personnes à une pêche extérieure au lagon. En 2004, deux bateaux homologués ont été livrés et six autres ont été commandés.

En octobre 2004, deux Dispositifs Concentrateurs de Poissons (DCP) ont été mouillés au large de Wallis. Deux DCP ont également été commandés pour Futuna. Ces derniers sont financés par le ministère de l'Outre-mer.

La filière pêche dispose par ailleurs d'un financement émanant du IX^{ème} FED (642 millions de XPF) pour la création du port de pêche de Halalo, au sud de Wallis.

§ 2. L'ENERGIE ET L'EAU

1. L'EAU

1.1. Eau et environnement

Une autosuffisance en eau douce menacée par le risque de pollution

A Wallis, la ressource en eau est constituée par une lentille d'eau douce unique flottant sur de l'eau salée. Cette lentille, alimentée par les pluies infiltrées à travers le basalte perméable, affleure en bord de lagon où elle est donc particulièrement vulnérable. Le volume total d'eau douce est estimé à 62 millions de m³. La recharge annuelle est évaluée entre 10 et 20 millions de m³. Les besoins annuels sont actuellement de l'ordre de 2 millions de m³, soit 10 à 20% de la recharge. Les risques de pénurie sont donc exclus à court terme.

A Futuna, l'eau destinée à la consommation humaine est obtenue par captages de surface sur le réseau hydrologique, assez dense sur cette île au relief accidenté.

Cependant, l'existence d'habitats non assainis et de parcs à cochons présentent des risques de pollution contre lesquels les autorités locales tentent de mettre en œuvre des politiques de prévention.

Des moyens en progression pour la protection de l'environnement

Un service territorial de l'environnement a été créé en 1997 afin d'assurer la mise en œuvre de la politique du Territoire en matière de protection du milieu naturel, d'amélioration du cadre de vie, de sensibilisation de la population et de recherche.

Au sein de ce service, un laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau est opérationnel depuis juillet 2001. Il a été financé par des crédits spécifiques du ministère de l'Environnement (15 millions de XPF). Il effectue des contrôles de l'eau distribuée aux populations pour le compte de la société Electricité et Eau de Wallis et Futuna (EEWF) à Wallis et du service des travaux publics à Futuna, conformément à la réglementation. A Wallis, l'eau distribuée à la population, désinfectée au chlore gazeux est toujours potable. En revanche sur Futuna, la qualité de l'eau observée au robinet du consommateur est très aléatoire malgré les efforts entrepris par l'antenne du service des travaux publics pour assurer la désinfection et le nettoyage régulier des bassins de stockage. Le mode de gestion actuelle de l'eau à Futuna ne permet pas d'envisager une amélioration rapide de cette situation.

A Wallis, les premiers résultats de la surveillance qualitative de l'eau entreprise depuis 2001 mettent en évidence une pollution significative de l'eau de la nappe au droit des zones urbanisées mais une eau pratiquement exempte de traces de pollution fécale au niveau de la partie centrale de l'île. Cependant, et compte tenu de la pression démographique, de l'urbanisation croissante et de l'absence de réglementation en matière foncière, une pollution de l'ensemble de la nappe n'est pas à exclure dans les années à venir.

Aussi, la préservation de la qualité de la ressource en eau constitue l'un des objectifs majeurs de l'action mise en œuvre par le Territoire en matière d'environnement. Ainsi, dans le cadre du programme de lutte contre les pollutions, le service de l'Environnement assure la collecte des déchets hautement toxiques (huiles usagées, piles, accumulateurs divers, médicaments périmés). Pour financer cette mission, l'Assemblée Territoriale a créé une "taxe environnement" applicable aux importations de batteries, piles, pesticides et huiles lourdes. Ces

produits sont taxés à hauteur de 10% de leur valeur CAF¹. La "taxe environnement" a été rendue exécutoire par un arrêté préfectoral du 08/02/2002. Le produit de cette taxe a rapporté environ 4,8 millions de XPF en 2004 contre 5,4 millions de XFP en 2003, pour la prise en charge du coût de la collecte et du traitement des déchets toxiques.

Des travaux en cours de réalisation visent à améliorer le traitement des déchets notamment médicaux et animaux par incinération.

Dans le cadre du contrat de développement 2000-2004, une enveloppe de 118 millions de XFP a été allouée au service de l'Environnement pour renforcer son action. Elle est destinée à l'assainissement de certains établissements publics (hôpitaux, écoles...), à certains travaux sur la décharge et à la protection du récif corallien. Des crédits supplémentaires, inscrits dans la convention de développement 2003-2007, d'un montant de 167 millions de XFP viennent compléter le financement des opérations prévues. Une partie de cette enveloppe est également destinée au renforcement des moyens techniques du service de l'Environnement.

1.2. Les infrastructures

Répartition des compétences en matière d'infrastructures et de distribution d'eau

A Wallis, la société Electricité et Eau de Wallis et Futuna (EEWF) assure la production et la distribution d'eau. Le capital social de cette société est de 101,24 millions de XPF. Il est détenu à 66,64% par la société Electricité et Eau de Calédonie (groupe Suez) et à 32,3% par le Territoire. Un contrat d'affermage² liait la société EEWF et le Territoire depuis 1986 pour la production et la distribution d'eau potable. Ce contrat est arrivé à son terme le 30 juin 2001. En l'absence de décision du Territoire pour le renouvellement de ce contrat, une convention provisoire a été mise en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002. Au début de l'année 2005, la société EEWF assure la distribution d'eau sans qu'aucun nouveau statut n'ait été décidé. Un premier appel d'offres, lancé en 2002, s'est révélé infructueux.

Dépouillé le 17 décembre 2003, un second appel d'offres a mis en jeu deux sociétés dont EEWF. Aucun résultat n'a encore été enregistré au début de l'année 2005, les investissements restent bloquées depuis 2001.

A Futuna, les infrastructures et la distribution d'eau sont gérées par le Territoire (service des Travaux Publics). EEWF intervient seulement pour la fourniture du chlore destiné au traitement de l'eau.

Des infrastructures vétustes et insuffisantes

Pour la production d'eau à Wallis, l'infrastructure de base est composée de douze forages, dont neuf fonctionnent actuellement. Le principal site de forage est Ahoa, avec trois forages en bon état. L'un des deux forages de la station de Holo, effondré en 2000, a été remis en état en 2003. Trois nouveaux forages ont été réalisés à Hologa dans le cadre du contrat de développement 2000-2004 mais ne sont pas encore en service et deux des quatre forages de Mua sont en mauvais état.

Les 13 réservoirs mis à la disposition d'EEWF sur Wallis autorisent actuellement un stockage maximal de 2.129 m³. Avec une consommation moyenne journalière de 5.000 m³, cette capacité de stockage, qui ne permet pas d'assurer une journée complète de réserve, se révèle donc insuffisante. Cela engendre quelques coupures d'eau sur l'île. Cependant les

¹ Coût assurance fret.

² Le Territoire met à disposition les installations de génie civil nécessaires et assure l'extension du réseau. Le fonctionnement et l'entretien du réseau incombent au bénéficiaire du contrat.

travaux publics sont en train de construire un nouveau bassin à Loka. Ils étudient la possibilité de mettre en place une station de pompage, un refoulement et un réservoir supplémentaire à Hologa.

A Futuna, l'eau provient principalement de trois captages de surface qui alimentent les villages en aval. En 2003, des forages ont été réalisés à Futuna grâce à une enveloppe de 16,5 millions de XPF allouée dans le cadre du contrat de développement. Cependant, aucun d'eux n'a produit de l'eau. Les travaux publics prévoient également la réalisation en 2004 de réservoirs et canalisations de distribution à Fuga Alo ainsi qu'à Fuga Toga.

1.3. La production et la consommation

A Futuna l'eau est distribuée gratuitement. L'ensemble des dépenses est donc pris en charge par le Territoire. L'absence de compteurs chez les particuliers et même de compteurs sur les captages ne permet pas de connaître la consommation de la population. Les seules statistiques disponibles sont donc celles d'EEWF à Wallis.

En 2004, la consommation globale d'eau à Wallis a légèrement augmenté (+0,8%) alors qu'elle enregistrait une baisse de 3% en 2003. Le nombre d'abonnés a stagné, il est de 2.533 fin 2004. La consommation par abonné a augmenté de 0,9%, contre une baisse de 5,6% en 2003.

Le taux de croissance de la production est très supérieur à celui de la consommation (+12,9% en 2003, contre +7,2% en 2003). Elle atteint 2,259 millions de m³ en 2004. L'écart important entre la production et la consommation (0,99 million de m³) est notamment lié aux pertes générées par la vétusté du réseau.

Production et consommation d'eau à Wallis (en milliers de m3)

	Année	Année	Année	Année	Variations	
	2001	2002	2003	2004	2003 /2002	2004/2003
Production	1688	1866	2000	2259	7,2%	12,9%
Consommation	1235	1297,3	1259	1269	-3,0%	0,8%
Nombre d'abonnés	2430	2466	2534	2533	2,8%	0,0%
<i>en m3 par abonné</i>						
Consommation /abonnés	508,23	526,07	496,75	500,99	-5,6%	0,9%

Source EEWF

1.4. La tarification

L'eau étant distribuée gratuitement à Futuna, la structure tarifaire qui suit n'est valable que pour Wallis. La tarification du m³ d'eau à Wallis, définie semestriellement par le Territoire, varie par tranches de consommation. Elle est progressive en fonction du volume consommé. Cette structure des prix vise à rationaliser la consommation sur l'île. Elle pénalise cependant les professionnels dont l'activité requiert une consommation importante d'eau (ex : hôtellerie restauration).

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis (prix du m3 en XPF)

	consommation en m3	déc 01	déc 02	déc 03	déc 04	Variations	
						2003/2002	2004/2003
Prix de base de l'eau	< 30	67,05	70,63	71,27	72,50	0,91%	1,73%
1ère tranche	31 -> 60	82,48	86,66	87,66	89,18	1,15%	2,90%
2ème tranche	61 ->100	124,06	130,35	131,84	134,38	1,14%	3,10%
3ème tranche	> 101	165,63	174,03	176,02	179,41	1,15%	3,09%

Source EEFW

2. L'ENERGIE ELECTRIQUE

L'approvisionnement en énergie électrique du Territoire est d'origine essentiellement thermique. Les coûts de production à partir du gazole importé sont élevés et les solutions de substitution sont difficiles à mettre en œuvre.

2.1. La société Electricité et Eau de Wallis et Futuna

La société EEFW produit et distribue l'électricité sur l'ensemble du Territoire depuis 1976. EEFW bénéficie, depuis le 1^{er} avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

EEFW est une filiale d'EEC (Electricité et Eau de Nouvelle-Calédonie) du groupe SUEZ, qui détient 66,6% du capital. Le Territoire, second actionnaire de la société, détient 32,3% du capital.

Chiffres clés d'EEFW

	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires (en millions de XPF)	866	970	1 009
Effectifs	43	47	48

2.2. Les moyens de production et de distribution

A Wallis, EEFW dispose d'une centrale thermique d'une puissance totale de 5.650 kVA composée de cinq groupes électrogènes diesels : quatre d'une puissance de 1.250 kVA et un d'une puissance de 650 kVA. Un groupe électrogène supplémentaire, d'une puissance de 1.250 kVA, est loué à la Société EEC depuis le mois de septembre 2004 pour assurer la puissance garantie sur Wallis en cas d'incident prolongé sur un des groupes en service. Enfin, un nouveau groupe G5 d'une puissance de 1.670 kVA est prévu pour septembre 2005.

A Futuna, une centrale thermique automatisée a remplacé en 2000 l'ancienne centrale vétuste et désaffectée. Elle est équipée de 4 groupes SDMO d'une puissance installée de 650 kVA chacun, exploités en production continue à 480 kVA. Par ailleurs, la centrale hydroélectrique de Vainifao (puissance équipée à 280 kVA, exploitée à 200 kVA), qui assurait la production de 6 à 10% des besoins de l'île, est arrêtée depuis 2003 pour cause de rupture du liner du bassin. Des études sont en cours pour la réhabilitation et la remise en service de cette dernière.

Selon les termes du contrat de concession, EEFW assure l'entretien du réseau tandis que les travaux d'extension sont à la charge de la collectivité. En 2003, des travaux d'extension ont été menés par le service des travaux publics pour un montant de 15 millions de XPF, tant à Wallis (Aka'Aka) qu'à Futuna (en direction des plateaux). A Wallis, une ligne budgétaire a

également été accordée pour sécuriser les lignes électriques de la centrale par leur passage en souterrain. Les travaux sont actuellement en cours. Enfin, depuis le 1^{er} février 2005, les groupes de production et les réseaux de distribution sont équipés de nouveaux appareils de protection qui améliorent l'exploitation électrique.

Des études ont été menées depuis 1999 sur l'exploitation d'énergies renouvelables (notamment éoliennes) mais aucun projet de réalisation n'est engagé à ce jour.

2.3. La production et la consommation

En 2004, la production d'électricité s'est accrue de 4,4% (contre +3,3% en 2003) pour atteindre plus de 19,4 millions de kWh. Les ventes augmentent de 4,5% (contre une hausse de 2,2% en 2003) alors que le nombre d'abonnés connaît une croissance de 1,2%. Les ventes s'élèvent à 15,4 millions de kWh. L'écart observé entre la production et la consommation d'électricité (4,0 millions de kWh) est généré par des pertes en ligne. La consommation annuelle moyenne est de 4.271 kWh par abonné.

Production et consommation d'électricité en milliers de kWh

	déc 02	déc 03	déc 04	Variations annuelles	
				2003/2002	2004/2003
Energie produite	17 998	18 587	19 407	3,3%	4,4%
- à Wallis	14 909	15 510	16 182	4,0%	4,3%
- à Futuna	3 089	3 077	3 226	-0,4%	4,8%
Vente d'énergie	14 412	14 723	15 390	2,2%	4,5%
- dont Wallis	11 806	12 057	12 494	2,1%	3,6%
<i>Basse tension</i>	7 726	8 034	8 131	4,0%	1,2%
<i>Moyenne tension</i>	4 080	4 023	4 363	-1,4%	8,5%
- dont Futuna	2 606	2 666	2 895	2,3%	8,6%
<i>Basse tension</i>	2 239	2 290	2 379	2,3%	3,9%
<i>Moyenne tension</i>	367	376	517	2,5%	37,4%
Nombre d'abonnés en décembre	3 471	3 562	3 603	2,6%	1,2%
- à Wallis	2 389	2 458	2 495	2,9%	1,5%
- à Futuna	1 082	1 104	1 108	2,0%	0,4%

Source EEWf

2.4. La tarification

Les prix de l'électricité sont fixés par le Territoire. En 2004, ils ont enregistré une hausse de 2,1% (contre une augmentation de 1,5 à 1,7% en 2003).

Tarifification annuelle moyenne (prix du kWh en XPF)

	2002	2003	2004	Variations annuelles	
				2003/2002	2004/2003
Basse tension					
Petits utilisateurs	54,09	55,01	56,14	1,7%	2,1%
1ère tranche	67,71	68,76	70,18	1,5%	2,1%
2ème tranche	54,09	55,01	56,14	1,7%	2,1%
3ème tranche	40,58	41,25	42,10	1,7%	2,1%
Moyenne tension					
1ère tranche	50,72	51,57	52,63	1,7%	2,1%
2ème tranche	33,83	34,38	35,09	1,6%	2,1%

Source: EEWf

3. LES HYDROCARBURES

3.1. La Société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage des Produits Pétroliers

L'approvisionnement du Territoire en hydrocarbures est assuré par une société d'économie mixte, la SWAFEPP créée en 1989. Son capital social est réparti par tiers entre le Territoire, la société pétrolière Total et la société pétrolière Mobil International Petroleum Corporation. La SWAFEPP gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et les investissements à hauteur de 20%. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartiennent à 50% à la société MOBIL IPC Nouvelle-Calédonie et à 50% à la société TOTAL Pacifique Nouvelle-Calédonie. Cette dernière société est par ailleurs l'opérateur de l'outil industriel.

Chiffres clés de la SWAFEPP

	2001	2002	2003
CA (en millions de XPF) (1)	171	165	168
Effectifs	10	10	13

3.2. Les infrastructures

Le dépôt d'hydrocarbures de Halalo (Wallis) dispose des capacités de stockage suivantes :

- ❖ une cuve de 638 m³ de gazole ;
- ❖ une cuve de 540 m³ d'essence sans plomb (octane 95) ;
- ❖ deux cuves de 200 m³ chacune et une troisième de 110 m³ de Jet A1 (carburacteur aviation), soit une capacité totale de stockage en Jet A1 de 510 m³ ;
- ❖ deux cuves de gaz butane de 70 m³ chacune, soit une capacité de stockage de 70 tonnes de gaz.

Cette capacité de stockage a été renforcée en 2000 par la construction d'un dépôt sur la commune de Mata'Utu. Sa capacité de stockage de gazole est de 1000 m³. Il permet l'alimentation de la centrale EEWf. Depuis 2002, date de sa mise en service, la collectivité

¹ Le chiffre d'affaires de la SWAFEPP correspond aux prestations de services qu'elle réalise et non à la vente des produits pétroliers.

dispose donc d'un stock lui assurant 72 jours d'autonomie de consommation en carburant en cas d'interruption des approvisionnements.

Lors du conseil d'administration du 11/10/2004, il a été décidé de réaliser les investissements nécessaires pour la remise aux normes des installations pétrolières du dépôt de Halalo, selon les réglementations européennes. Le coût de l'opération est estimé à 233,1 millions de XPF. Les travaux débuteront en avril 2005 et devraient s'achever en 2007. Le projet d'agrandissement du Wharf par le doublement de sa capacité en gaz butane, initialement prévu en 2003, est reporté à la fin des travaux de mise en conformité soit, en 2008.

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir de Nouméa ou occasionnellement de Fidji, toutes les trois semaines environ. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier à partir de la Nouvelle-Zélande ou occasionnellement d'Australie, une fois par trimestre.

Futuna dispose de cinq cuves de 50 m3 chacune, dont trois destinées au gazole et deux à l'essence sans plomb. S'y ajoute une cuve de 20 m3 pour le Jet A1.

3.3. La consommation d'hydrocarbures

Après avoir constamment baissé depuis 2001, les ventes d'essence se sont stabilisées en 2004, avec une variation de +0,67% par rapport à 2003. La baisse de consommation d'essence ces dernières années semble s'expliquer par le renouvellement du parc automobile au profit de véhicules diesels ou de véhicules neufs à consommation plus modérée.

Les ventes de gazole augmentent (+8,06%), plus fortement qu'en 2003 (+2,83%).

Les ventes de pétrole Jet A1 augmentent légèrement (+4,11%) alors qu'elles avaient fortement chuté en 2003 (-37,34%). Ce pétrole sert exclusivement au ravitaillement en carburant des avions. Son coût élevé à Wallis incite la compagnie aérienne à s'approvisionner en dehors du Territoire, notamment aux îles Fidji.

Les ventes de gaz restent stables par rapport à 2003 (+0,13%).

Consommation totale en milliers de litres

	2002	2003	2004	Variations	
				2003/2002	2004/2003
Essence	2 961,00	2 725,82	2 744,21	-7,94%	0,67%
Gazole	6 589,75	6 775,96	7 322,30	2,83%	8,06%
Jet A1	1 323,70	829,47	863,57	-37,34%	4,11%
Gaz butane (tonnes)*	247,18	247,00	247,32	-0,07%	0,13%

Source : SWAFEPF

* Le gaz butane vendu à Futuna est comptabilisé à Wallis.

3.4. La tarification des hydrocarbures

La structure des prix des produits pétroliers est déterminée par délibération de l'Assemblée territoriale et publiée par arrêté du Préfet, généralement en février et en septembre de chaque année.

Le prix de vente au revendeur résulte de la somme de tous les postes de coûts intermédiaires (coût à l'importation, taxes douanières, coût des prestations locales). La marge des pompistes s'y ajoute pour l'obtention du prix de vente au public.

En glissement annuel les coûts de l'essence et du gazole ont peu varié, respectivement de 0,2% et de -1,1%.

Cette stabilité s'explique par une augmentation des prestations locales (+4,11% pour l'essence et +4,99% pour le gazole), compensée par une baisse des taxes (-0,50% pour

l'essence et -2,12% pour le gazole) et du prix CAF (-1,59% pour l'essence et -4,42% pour le gazole). Les revendeurs ont conservé leur marge à 9 XPF par litre.

Evolution et décomposition du prix des produits pétroliers (en XPF/litre)

	septembre 2003			septembre 2004			Variations 2004/2003		
	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole
CAF Wallis	45,0	43,8	43,8	44,3	41,9	42,2	-1,59%	-4,42%	-3,60%
Total des taxes	48,2	36,4	34,3	48,0	35,6	33,7	-0,50%	-2,12%	-1,80%
Total des prestations locales	28,7	28,3	28,5	29,9	29,7	29,7	4,11%	4,99%	4,32%
Prix au revendeur	121,8	108,5	106,6	122,1	107,2	105,6	0,23%	-1,20%	-0,94%
Marge détaillant	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	0,00%	0,00%	0,00%
Prix de vente au détail	130,8	117,5	115,6	131,1	116,2	114,6	0,23%	-1,11%	-0,87%

Source : SWAFEPP

La structure des prix a évolué de la manière suivante :

	2003		2004	
	Essence	Gazole	Essence	Gazole
Coût CAF	34,4%	37,3%	33,8%	36,0%
Taxes	36,9%	31,0%	36,6%	30,6%
Prestations locales	21,9%	24,1%	22,8%	25,6%
Marge détaillants	6,9%	7,7%	6,9%	7,7%

Source : SWAFEPP

3.5. La tarification du gaz domestique

La péréquation du prix du gaz à Wallis et à Futuna s'est faite par arrêté le 1^{er} novembre 2004. Désormais, le prix de vente public au litre s'établit à 309,6 XPF à Wallis comme à Futuna.

Evolution des prix du gaz en fin d'exercice (en XPF)

		2002	2003	2004	Variations 2004 / 2003
Wallis	12.5 kg	3 660	3 803	3 721	-2,16%
	32 kg	9 370	9 734	9 907	1,78%
Futuna	12.5 kg	4 800	4 953	3 721	-24,87%
	32kg	12 288	12 678	9 907	-21,86%

Source : SWAFEPP

§ 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Le BTP est le seul secteur créateur de valeur ajoutée sur le Territoire en dehors du commerce et des services. Le service des contributions diverses recensait, fin décembre 2004, 85 entreprises et entrepreneurs individuels dans ce secteur, contre 87 un an plus tôt. Parmi celles-ci, une dizaine seulement déclare employer des salariés. Fin décembre 2004, 56 personnes cotisaient à la CLR dans cette catégorie, soit 12,3% du personnel enregistré pour le secteur privé.

Le volume d'activité du BTP est largement corrélé à l'offre de crédit immobilier pour l'habitat et à la commande publique pour le reste des opérations. En raison de la taille du marché, la demande fluctuante génère une certaine incertitude et une précarité financière pour beaucoup d'acteurs du secteur.

Essentiellement constitué de micro-entreprises peu structurées, le BTP ne canalise que 1% de l'encours total des crédits aux entreprises sur le Territoire, soit 13,9 millions de XPF. En 2005, l'importance des subventions et des crédits disponibles dans le cadre de la convention de développement 2003-2007, du IXème FED et des prêts de l'AFD, devrait permettre une certaine amélioration de l'activité du secteur. Celle-ci restera néanmoins contrainte par les problèmes fonciers qui perdurent mais également par la faiblesse des capacités managériales des entreprises et des maîtrises d'ouvrage locales.

1. LE BATIMENT

1.1. L'habitat classique

En matière de construction de logements, aucun permis de construire n'étant requis, les seules statistiques disponibles sont celles de l'Agence Française de Développement (AFD), principal bailleur de fonds dans ce domaine. Il s'agit de l'unique cas où l'AFD finance directement l'habitat sans passer par l'intermédiaire de sociétés immobilières. Elle intervient au moyen de prêts bonifiés (Prêts Sociaux de Faible Montant, PSFM, inférieur à 9 millions de XPF) et de prêts à des conditions proches du marché d'un montant supérieur à 9 millions de XPF. L'AFD a financé près de 1.400 logements depuis 1964, soit environ 40% de l'habitat du Territoire.

Le régime foncier local ne permettant pas la prise d'hypothèque, l'Etat et le Territoire ont mis en place un Fonds de Garantie à l'Habitat (FGH) géré par la SOGEFOM, filiale de l'AFD.

L'octroi des prêts avait été suspendu en 2003 du fait de l'insuffisance des disponibilités du fonds de garantie. Il a repris début 2004, mais il a été freiné par les difficultés financières des ménages qui se traduisent par la faiblesse de l'épargne personnelle et la montée des interdictions bancaires (+56,8% en 2004). Le volume de crédits à l'habitat octroyé par l'AFD, en 2004, a été de 22,7 millions répartis sur trois prêts.

Au 31 décembre 2004, l'encours global des prêts à l'habitat accordés par l'AFD s'élevait à 1,531 milliards de XPF.

1.2. Le logement social

Le contrat de développement 2000-2004 prévoyait une allocation d'un montant total de 516,6 millions de XPF du ministère de l'Outre-mer au titre du logement social. Les circonscriptions qui gèrent ces programmes ont passé des conventions avec les villages qui attribuent les logements gratuitement sur des critères sociaux. Les villages bénéficiaient auparavant d'une grande marge de manœuvre dans la mise en œuvre des projets. En raison de certaines dérives, une nouvelle convention a été signée en 2002. Elle instaure certaines règles notamment en terme d'attribution des marchés. Les artisans doivent, par exemple, être à jour de leur patente et de leurs cotisations sociales.

Les engagements 2004 se sont élevés à 169,6 millions portant le total engagé à 206 millions. Le solde de l'enveloppe devrait être engagé en 2005.

1.3. Les autres chantiers privés

Un seul chantier privé mérite d'être cité pour 2004. Il s'agit de la construction d'une nouvelle plate-forme de stockage par la société General Import à Wallis. Cet investissement d'un coût de 750 millions de XPF environ comprend une surface de stockage de 7.300 m², des chambres froides positives et négatives d'une capacité de 2.000 m³ et 380 m² de bureaux. Cette unité moderne et rationnelle devrait permettre de réduire les risques de rupture d'approvisionnement dus à la faiblesse de la fréquence de la desserte maritime de l'île.

2. LES MARCHES PUBLICS

La réglementation des marchés publics sur le Territoire repose sur un cadre juridique ancien et réduit : un texte de 1949 pour les financements de l'Etat et un texte de 1958 pour les financements du Territoire. La faiblesse du tissu d'entreprises locales constitue un autre handicap en terme de réponse aux appels d'offres et de passation de marchés.

Les principaux marchés en 2004

Le montant total des marchés publics enregistrés en 2004 s'élève à 391,1 millions dont 213,3 millions au titre du budget de l'Etat et 177,9 millions pour celui du Territoire. Ce chiffre ne comprend pas les avenants relatifs à ces marchés ni les simples consultations passées par les Travaux Publics.

Parmi les principales opérations, il faut citer :

- ❖ Les constructions de bâtiments et les achats d'équipements pour les télécommunications, financés sur un prêt de 358 millions de XPF accordé par l'AFD, qui ont été lancés pour 158,2 millions en 2004 ;
- ❖ La réfection de bâtiments et d'installations scolaires pour 36 millions ;
- ❖ La construction d'un réservoir d'eau à Loka, île de Wallis pour 44 millions ;
- ❖ La réalisation d'un ouvrage d'art sur la Vainifao à Futuna pour 58,6 millions.

§ 4. LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LES SERVICES

1. LE COMMERCE

Dans une économie d'importations, le commerce constitue un secteur d'activité dynamique. Il est, avec les services, le plus gros employeur du secteur privé sur le Territoire.

Fin décembre 2004, il regroupait 163 personnes déclarées à la CLR réparties sur 96 entreprises patentées. Il représentait 49% de l'encours total des crédits aux entreprises du Territoire, soit 702,5 millions de XPF.

1.1. Le commerce de gros

Le secteur est constitué d'importateurs dont la taille est relativement importante compte tenu de la structure du marché (plus de 10 salariés). Ces entreprises sont à la fois grossistes et détaillants. Elles sont généralement installées sur le Territoire depuis plusieurs années et ont développé progressivement leur activité. Elles bénéficient d'une clientèle régulière et sont assurées de débouchés stables. Leur capacité de mobilisation est de ce fait importante.

A Wallis, une entreprise de gros alimentaire et une spécialisée dans le secteur des matériaux de construction assurent l'essentiel de l'approvisionnement.

A Futuna, trois entreprises se partagent le marché.

1.2. Le commerce de détail

Les grossistes exercent également des activités de commerce de détail grâce à des supérettes. Le reste du marché est essentiellement occupé par des commerces de proximité.

Leur petite taille et leur activité, par définition plus restreinte, limite leur capacité d'emprunt.

Le dynamisme du secteur commercial est lié à l'évolution des modes de consommation des ménages mais aussi et surtout à leur revenu et à leur possibilité d'accès au crédit. La morosité du marché de l'emploi, la baisse des heures supplémentaires rémunérées par l'administration, la stagnation des crédits à la consommation (+0,2% sur un an), la baisse des crédits à l'habitat et le développement des jeux de hasard ont pesé sur la trésorerie des ménages en 2004, d'où l'explosion du nombre d'interdits bancaires (+56,8% par rapport à 2003) et le ralentissement de l'activité commerciale.

Ainsi, la vente de véhicules neufs en 2004 a diminué de 18% par rapport à 2003, alors que ce secteur connaissait une forte croissance depuis 2001. Le secteur alimentaire est également touché, enregistrant une baisse de 15% de son activité fin 2004.

Evolution des immatriculations de véhicules automobiles neufs en 2003

	2001	2002	2003	2004	Variation 2004 / 2003
Véhicules automobiles (1)	149	219	239	196	-18,0%
<i>Wallis</i>	<i>122</i>	<i>174</i>	<i>198</i>	<i>150</i>	<i>-24,2%</i>
<i>Futuna</i>	<i>27</i>	<i>45</i>	<i>41</i>	<i>46</i>	<i>12,2%</i>
Deux roues	135	151	136	97	-28,7%
<i>Wallis</i>	<i>42</i>	<i>70</i>	<i>75</i>	<i>55</i>	<i>-26,7%</i>
<i>Futuna</i>	<i>93</i>	<i>81</i>	<i>61</i>	<i>42</i>	<i>-31,1%</i>
Total	284	370	381	293	-23,1%

Source : Service des contributions diverses

(1) sauf poids lourds et transports en commun

Par ailleurs, les commerçants connaissent d'importants problèmes de recouvrement des créances de la clientèle et de gestion du coût des moyens de paiement.

2. L'ARTISANAT

2.1. L'artisanat de production

L'artisanat de production occupe une position relativement importante dans le secteur privé. En 2004, 92 personnes cotisaient à la CLR dans cette catégorie.

Composé d'un tissu de petites entreprises, il regroupe des activités diverses telles que la boulangerie-pâtisserie, la menuiserie, la construction de petits bateaux de plaisance. Sa capacité de mobilisation est faible puisque ce secteur ne représente que 2,4% de l'encours global des crédits aux entreprises, soit 34,5 millions de XPF.

Protégé par des coûts d'accès élevés (transport et taxes à l'importation), ce secteur devrait logiquement être appelé à se développer, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire et des activités liées au BTP (menuiserie,...).

2.2. L'artisanat traditionnel

L'intégration de ce secteur dans la sphère marchande reste marginale. Des associations de femmes produisent des objets tels que des tapas, des nattes en feuilles de pandanus tressées ou des colliers de coquillages, vendus à une clientèle locale ou de passage. Ces associations sont regroupées autour du conseil territorial des femmes, créé en 1995. Cette association, loi de 1901, constitue une tentative d'unification du secteur qui reste peu structuré et dont l'activité est peu connue. Le service territorial des affaires culturelles soutient cette initiative en mettant notamment à la disposition des associations des locaux à Aka'Aka, dans le district de Hahake à Wallis. Les associations peuvent y vendre leurs produits et y fabriquer leurs objets.

L'activité artisanale traditionnelle est exercée presque exclusivement par les femmes. Seuls quelques hommes proposent des sculptures sur bois.

Les associations sont par ailleurs exonérées de la patente, dès lors qu'elles se limitent à cette seule production. Elles ne sont donc pas recensées par le service des contributions diverses.

3. L'HOTELLERIE-RESTAURATION ET LE TOURISME

En raison des caractéristiques économiques et géographiques du Territoire, le secteur de l'hôtellerie-restauration présente une activité restreinte. Le tourisme reste confidentiel alors qu'il constitue un secteur moteur en Polynésie française et dans beaucoup d'îles de la région.

3.1. Les structures en place

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration regroupe 30 entreprises sur le Territoire. La taille restreinte du marché ne permet de développer que des entreprises de petite taille (moins de 10 salariés). Ainsi la capacité hôtelière n'atteint que 54 chambres sur le Territoire (37 chambres à Wallis et 17 chambres à Futuna).

La taille du marché implique également une concurrence importante, notamment sur Wallis, et des fluctuations de la demande qui conduisent à des situations financières précaires. La capacité de mobilisation de fonds est restreinte. Le secteur ne représente que 0,8% de l'encours total des crédits aux entreprises, soit 11,4 millions de XPF.

3.2. Un secteur pénalisé par le caractère marginal du tourisme

La clientèle des hôtels est composée essentiellement d'hommes d'affaires ou de techniciens en mission sur le Territoire. Les hôtels accueillent par ailleurs des habitants de Wallis en vacances à Futuna et inversement. Certains hôtels accueillent même des locataires à l'année, ce qui leur garantit une certaine stabilité financière en assurant des ressources stables.

Les perspectives de croissance du secteur de l'hôtellerie-restauration restent très faibles. En effet, si le Territoire présente certains intérêts, en matière de climat, de fonds marins et de culture traditionnelle notamment, il est limité par de lourds inconvénients :

- ❖ les îles Wallis et Futuna sont isolées, peu connues et très éloignées des marchés émetteurs ou même des relais que pourraient constituer l'archipel des Fidji, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ;
- ❖ le coût du transport est dissuasif en raison de l'insuffisance de la demande ;
- ❖ l'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière ne permet pas à des opérateurs spécialisés dans le développement du tourisme de s'implanter ;
- ❖ les infrastructures (marinas, circuits de randonnées, équipements de sport et de détente...) et les services (location de bateaux, de voitures...) sont quasiment inexistantes.

Le nombre de touristes reste donc marginal et n'est pas recensé sur le Territoire.

L'activité plaisancière, très développée dans le Pacifique, est également très faible à Wallis et Futuna. En 2004, 52 bateaux de plaisance ont accosté sur le territoire (39 à Wallis et 13 à Futuna), contre 58 en 2003. Cette diminution n'est pas significative dans la mesure où elle porte sur un nombre très modeste de navires qui varie d'une année à l'autre sans suivre de tendance.

4. LES AUTRES SERVICES

Le reste des entreprises en activité sur le Territoire peut être rangé dans la catégorie des services. Leur classification est difficile dans la mesure où elles exercent des activités très variées et où elles sont recensées différemment par le service des contributions diverses et par la CLR. Selon la Nomenclature des Activités Françaises (NAF), il est possible de distinguer trois groupes :

La catégorie « immobiliers, location et services aux entreprises » : cette catégorie concentre 5% de l'encours des crédits aux entreprises, soit 72,1 millions de XPF. Elle est notamment composée de sociétés civiles immobilières et de consultants.

La catégorie « vente et réparation d'automobiles » : cette activité est assez développée par rapport à la taille du Territoire (25 entreprises à fin 2004, contre 24 en 2003). La taille des entreprises reste modeste (moins de cinq salariés). Cette catégorie représente 1,4% de l'encours global des crédits aux entreprises sur le Territoire, soit 19,5 millions de XPF mais est en tête des importations non alimentaires.

L'ensemble des autres entreprises de services : il s'agit par exemple des activités de station service, de coiffure, d'entretien et de nettoyage. Cette catégorie représente 2,8% de l'encours global des crédits aux entreprises, soit 39,7 millions de XPF.

§ 5. LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La situation géographique du Territoire, composée de deux îles distantes de 230 km, isolées dans le Pacifique sud, rend son développement fortement dépendant du coût et de la fréquence des transports aériens et maritimes. Le faible niveau d'activité et la petite taille du marché sont des freins au développement de la concurrence. La desserte est donc limitée et les coûts de transport sont élevés pour le fret, comme pour le trafic des passagers.

1. LA DESSERTE MARITIME

1.1. Les infrastructures

Le Territoire ne possède pas de port. Le ravitaillement est réalisé sur les wharfs de Mata'Utu (marchandises) et de Halalo (hydrocarbures) à Wallis et sur le wharf de Leava à Futuna. Ces points de ravitaillement ne sont pas gérés de manière autonome. Les taxes liées aux touchées de navires (49,7 millions de XPF en 2004) sont donc affectées au budget du Territoire.

L'accès au wharf de Halalo pour les pétroliers et butaniers est délicat et le balisage du chenal est très restreint.

Dans le cadre de la programmation du 9^{ème} Fonds européen de Développement (période 2004-2007), le Territoire a obtenu un financement pour l'aménagement et l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu. Sa taille pose en effet des problèmes de stockage des marchandises. Le coût de l'aménagement du wharf est évalué à 418 millions de XPF. Les travaux n'ont pas encore commencé début 2005.

1.2. Le trafic maritime

Le trafic maritime est assez restreint sur le Territoire. Le service des douanes et affaires maritimes a enregistré 42¹ touchées de navires commerciaux en 2004, contre 47 en 2003.

Navires porte-conteneurs

La desserte de fret maritime sur le Territoire est assurée par deux navires. Deux compagnies maritimes, Moana Shipping et Pacific Direct Line exploitent conjointement le Southern Moana, depuis fin 2001. La compagnie SOFRANA assure également la desserte du Territoire avec le Sofrana Bligh.

Le Southern Moana effectue des passages environ tous les 20 jours, la rotation inclut la Nouvelle-Zélande (Auckland). Sa durée de route est de 13 jours environ à partir d'Auckland et 8 à 10 jours depuis Nouméa. Ce navire offre une capacité de chargement de 500 conteneurs. Suite à l'échouement du Southern Moana au mois de juillet 2004 à Futuna, le CEC Blue, d'une capacité de 400 conteneurs, assure les rotations depuis septembre, pour le temps de la réparation du navire.

Le Sofrana Bligh assure une rotation tous les 25 jours environ avec la Nouvelle-Zélande (Auckland). Sa durée de route est de 12 jours à partir d'Auckland, avec une capacité de chargement de 422 conteneurs.

¹ Les navires ravitaillant à la fois Wallis et Futuna ne sont comptabilisés qu'une fois.

Cependant, ces bateaux n'arrivent jamais chargés à leur maximum au quai de Mata'Utu ou au wharf de Leava, desservi en fin de parcours. Ils transportent en moyenne 60 conteneurs pour Mata'Utu et 12 pour Leava et des marchandises en vrac.

En 2004, le nombre de touchées de navires porte-conteneurs a légèrement diminué par rapport à 2003, passant de 31 à 29 (-2 unités). Depuis 1999, le nombre annuel de touchées de navires a baissé de 34%. Cette baisse de la fréquence de ravitaillement s'explique principalement par l'augmentation de la capacité de charge des cargos. Elle renforce le risque de pénurie sur le Territoire et accentue son enclavement au détriment de la diversité de l'offre et des délais de commandes extérieures.

Transport d'hydrocarbures

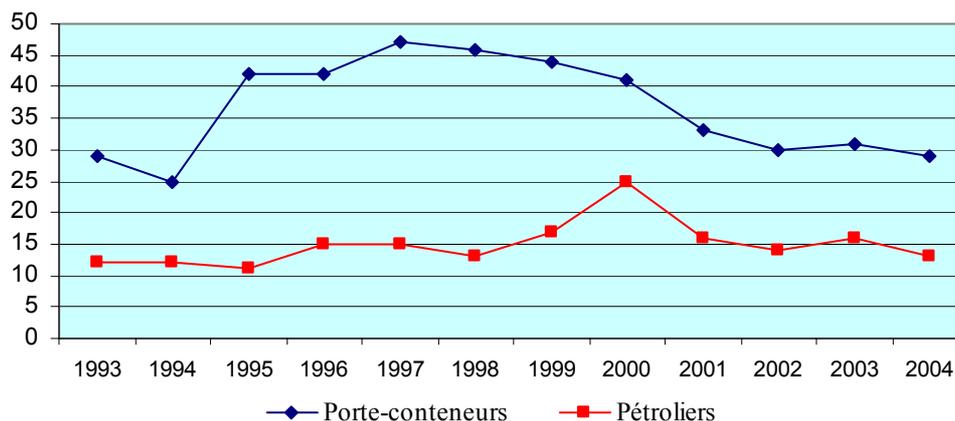
En 2004, 13 pétroliers et butaniers ont ravitaillé le Territoire, contre 16 en 2003.

Evolution du trafic maritime commercial (nombre de touchées)

	2003	2004	Variations 2004 / 2003
Trafic marchandises	31	29	-6%
Southern Moana / CEC Blue	16	11	-31%
Sofrana Bligh	15	18	20%
Transport d'hydrocarbures	16	13	-19%
Pétroliers	12	10	-17%
Butaniers	4	3	-25%
TOTAL	47	42	-11%

Source : Service des Douanes et des Affaires Maritimes

Nombre de touchées de navires à Wallis et Futuna



2. LA DESSERTE AERIENNE

Le transport aérien constitue le seul moyen de déplacement des personnes pour se rendre à l'extérieur du Territoire ou pour se déplacer d'une île à l'autre. La desserte est assurée par la compagnie Air Calédonie International (AIRCALIN) qui bénéficie d'une situation de monopole de fait sur Wallis et Futuna.

2.1. Les infrastructures

Le Territoire est desservi par un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par l'Aviation Civile (ministère des Transports). Grâce aux travaux d'extension et de renforcement achevés en janvier 2002, la piste de l'aéroport permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320 (150 à 180 sièges, masse marchande maximale de 20 tonnes). L'Airbus A310 d'AIRCALIN (environ 210 passagers, masse marchande maximale de 35 tonnes) peut également se poser mais avec une charge et une fréquence réduites. La piste permet également le stationnement simultané de deux avions gros porteurs.

L'île de Futuna est desservie par l'aérodrome territorial de la Pointe Vele, comportant une piste en herbe de 1 100 mètres. Le balisage de la piste a été réalisé en 2000 et les travaux de finition électrique ont été achevés en 2002, mais l'emplacement de la piste, trop proche de la falaise, ne permet aucune évacuation sanitaire de nuit.

2.2. Le trafic extérieur

Depuis le 14 février 2004, la desserte aérienne est assurée par un nouvel Airbus 320/200, d'une capacité de 154 sièges, dont 8 sièges en classe affaires, qui vient remplacer l'ancien Boeing 737/300. Chaque semaine, le Territoire est relié à Nouméa par deux vols faisant escale à Nandi (Fidji).

Evolution du trafic aérien extérieur

	2001	2002	2003	2004	Variations 2003/2002	Variations 2004/2003
Mouvements d'avion	298	264	248	230	-6%	-7%
Passagers	20 804	21 922	21 513	22 588	-2%	5%
Arrivées	10 249	11 279	10 428	11 004	-8%	6%
Départs	10 555	10 643	11 085	11 584	4%	5%
Fret (tonnes)	115,5	124,9	121,6	171,1	-3%	41%
Importations	98	100,9	108,5	153,6	8%	42%
Exportations	17,5	24	13,1	17,5	-45%	33%
Fret postal (tonnes)	48,5	51,1	48,3	58,7	-5%	22%

Source : Délégation de l'Aviation Civile

Comme en 2003, le nombre de mouvements extérieurs a diminué en 2004 (-7%) pour s'établir à 230 vols. Le nombre de passagers (22.588) a toutefois augmenté de 5%. Ceci ne traduit pas un meilleur taux de remplissage moyen des avions, étant donné que le nouvel Airbus possède une plus grande capacité d'accueil de passagers. Ainsi, en 2004, depuis la mise en service de ce dernier, le taux de remplissage moyen des avions a été de 63%, contre 65% en 2003.

En matière de fret aérien, l'offre (hors bagages de passagers, prioritaires) reste marginale. Le volume de fret progresse de 35% par rapport à 2003 (fret postal inclus) pour atteindre 229,8 tonnes. Cela représente un volume moyen de fret d'une tonne par vol. Le fret reste donc essentiellement assuré par bateau avec les contraintes de délais que cela implique (cf. supra).

2.3. Le trafic intérieur

La liaison entre Wallis et Futuna est assurée au moyen d'un DHC Twin Otter (19 places), appartenant au Territoire. Cet appareil est exploité par AIRCALIN depuis 1987 dans le cadre d'une convention prévoyant une subvention d'équilibre inscrite au budget du Territoire (145,5 millions de XPF au budget 2004).

Evolution du trafic aérien intérieur

	2001	2002	2003	2004	Variations 2003/2002	Variations 2004/2003
Mouvements d'avion	1012	1230	1196	1081	-2,8%	-9,6%
Passagers	11 641	12 932	12 355	12 520	-4,5%	1,3%
Fret (tonnes)	15,6	15,2	17,9	23,2	17,8%	29,5%
Wallis / Futuna	11,2	9,7	12,6	16,1	29,9%	27,8%
Futuna / Wallis	4,4	5,5	5,3	7,1	-3,6%	34,0%
Fret postal (tonnes)	9,7	8,8	8,6	8,9	-2,3%	3,7%

Source : Délégation de l'Aviation Civile

En 2004, 1.081 mouvements ont été enregistrés, soit une diminution de 9,6% par rapport à 2003. Cette baisse du nombre de vols est principalement due aux nombreuses pannes du Twin Otter cette année. Depuis 2002, la fréquence des vols réguliers est passée de 5 liaisons aller-retour (A/R) par semaine à 8 liaisons A/R. S'y ajoutent de nombreux vols spéciaux, en raison notamment des évacuations sanitaires. Au total, le nombre de vols A/R s'est établi en 2004 à plus de 10 par semaine.

Le nombre de passagers a progressé de 1,3 % par rapport à 2003, pour atteindre 12.520 personnes. Le taux de remplissage s'améliore, passant de 54,4% en 2003 à 61% en 2004. L'appareil part très rarement avec sa capacité maximale de passagers dans la mesure où il est fortement contraint par le poids total embarqué.

Le fret a par ailleurs augmenté en 2003 (+21,1%, fret postal inclus), mais son volume reste marginal. Au total, 32,1 tonnes ont été transportées, soit environ 30 kg par vol.

2.4. Les tarifs aériens

Les tarifs aériens intérieurs, stables depuis 1990, avaient été revus à la hausse en 2003 par décision de l'Assemblée territoriale, avec pour objectif principal de réduire le déficit d'exploitation de la liaison aérienne inter îles. Ils n'ont pas été modifiés en 2004.

Depuis le 1^{er} novembre 2003, il existe un tarif « résidents Wallis et Futuna » à 8.900 XPF et un tarif « non-résidents » à 11.900 XPF. Cependant, en connexion d'une arrivée ou d'un départ à Nouméa, les résidents bénéficient de la gratuité du segment Wallis-Futuna ou Futuna-Wallis.

Le Twin Otter applique également des tarifs horaires, qui sont de 100.000 XPF l'heure pour l'Agence de santé, 150.000 XPF pour les associations sportives ou culturelles et 225.000 XPF pour les passagers privés.

Les tarifs aériens extérieurs n'ont pas été modifiés en 2004. Cependant, AIRCALIN a instauré un nouveau tarif « TOP », permettant de voyager moins cher (entre 49.000 et 89.000 XPF pour un aller-retour Wallis-Nouméa par exemple). Ce tarif est disponible en quantité limitée et variable en fonction des prévisions de remplissage des vols.

Evolution des tarifs aériens extérieurs (en XPF)

	2002	2003	2004	Variation 2004/2003
Fret par kilo, tarif normal	347	357	361	1,12%
Fret par kilo, tarif denrées alimentaires au-delà de 30 kg	244	251	251	0%
Passagers Classe économique aller simple	43 300	45 900	45 900	0%
Passagers Classe économique aller-retour	86 600	91 800	91 800	0%
Passagers Classe "Ibiscus" aller simple	57 700	61 200	61 200	0%
Passagers Classe "Ibiscus" aller-retour	115 400	122 400	122 400	0%

Source : Société Aircalin

A ces tarifs, il convient d'ajouter les taxes qui ont fortement augmenté cette année, passant de 2.690XPF pour un vol aller-retour Wallis - Nouméa en 2003 à 7.500 XPF en 2004.

3. LA POSTE ET LES TELECOMMUNICATIONS

3.1 Le fonctionnement du Service des Postes et Télécommunications

A Wallis et Futuna, la poste et les télécommunications sont gérés par un service dépendant du Territoire qui ne possède pas de personnalité juridique indépendante. Il établit cependant, depuis 2003, un budget annexe à celui de la collectivité locale. Ce document obéit aux règles de la comptabilité publique.

Le service des Postes et Télécommunications (SPT) du Territoire assure l'acheminement du courrier postal ainsi que le service des mandats mais il n'offre pas de services financiers. Le Territoire déploie une activité philatélique non négligeable en éditant de nombreux timbres.

Le SPT gère les services de télécommunications fixes et Internet. Il n'y a pas de téléphonie mobile à Wallis et Futuna.

Moyens

Le SPT dispose à Wallis, d'une recette principale à Mata'Utu et de deux agences postales à Mua et à Hihifo.

A Futuna, la recette principale se situe à Leava et l'agence postale, à Ono. Les agences postales offrent différents services, tels que l'affranchissement du courrier et le paiement des factures de téléphone.

L'effectif total du service s'établit en 2004 à 42 agents (11 agents à Futuna et 31 à Wallis), 15 agents sont affectés aux Télécommunications et 27 à la Poste.

Activité

Avec les infrastructures actuelles, l'activité « télécommunications » enregistre 465 abonnés à Internet en 2004 pour un total de 1.738 lignes téléphoniques installées. Ces chiffres sont en augmentation de 21,1% pour Internet (384 abonnés en 2003) et de 3,3% pour le

téléphone classique (1.683 abonnés en 2003). Elle réalise un chiffre d'affaires annuel en 2004 de 523,5 millions de XPF.

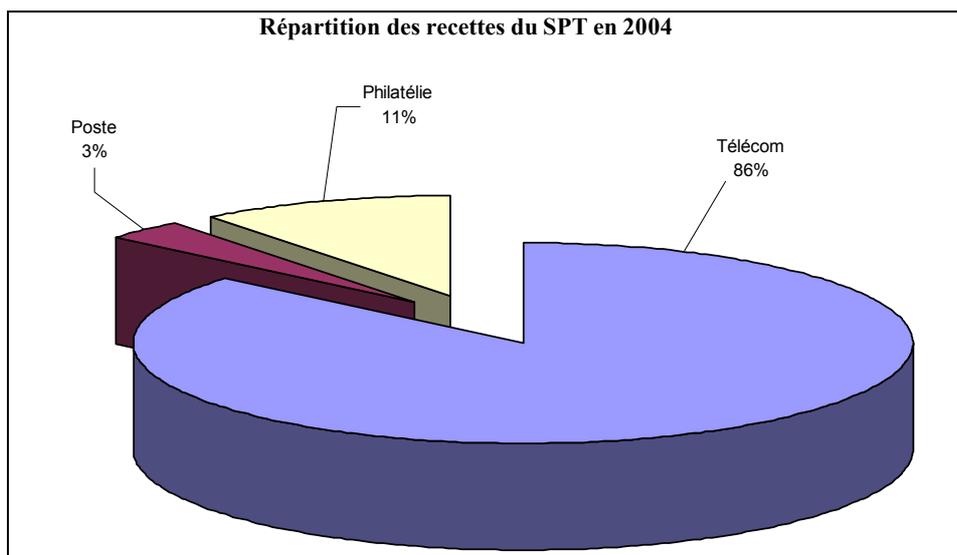
Les transferts monétaires annuels (mandats postaux) s'élèvent, pour l'émission, à 12,7 millions XPF, soit une baisse de 15 % par rapport à 2003. Quant aux mouvements concernant le paiement, ils augmentent, en 2004, de 7,7% par rapport à l'année précédente, à 36,2 millions XPF.

Les activités postales génèrent un chiffre d'affaires modeste (20,4 millions de XPF) auquel s'ajoute celui de la philatélie (64,4 millions de XPF).

Le SPT réalise près de 90% de son chiffre d'affaires (542,7 millions) à Wallis, où les principaux services administratifs sont implantés, et un peu plus de 10% à Futuna (65,5 millions de XPF).

Recettes du SPT en millions de XPF (chiffres provisoires)

Année	Télécom	Poste	Philatélie	Total
2004	523,5	20,4	64,4	608,3



3.2 Les comptes du Service des Postes et Télécommunications

La création d'un budget annexe en 2003, permet l'affectation des recettes d'exploitation et d'investissement à la couverture des dépenses. Le compte administratif, n'étant pas voté à ce jour, il n'est pas encore possible de comparer l'exécution budgétaire 2004 à celle de l'année précédente.

L'activité des télécommunications dégage une marge importante, les prélèvements au bénéfice du budget général du Territoire étaient prévus à hauteur de 217,2 millions de XPF en 2004 (BP +BS) et 99,2 millions en 2005 (BP).

Une convention de prêt a été signée en juillet 2002 entre le Territoire et l'AFD au profit du SPT. Ce prêt de 358 millions de XPF a pour objet la rénovation et l'extension du réseau de

télécommunications. Il était mobilisé à hauteur de 165,7 millions de XPF, au 31/12/2004. Au cours de l'année 2004, différents travaux ont pu être effectués. Ainsi, à Futuna, la station terrienne a été réhabilitée et le central téléphonique remplacé. Deux bâtiments ont été construits et des travaux permettant une importante extension du nombre d'abonnés ont été réalisés à Wallis.

Budget annexe du Service des Postes et Télécommunication (en millions de XPF)

	2003	2004	2005	écart
	CA	BP+BS	BP	CA03/ BP+BS04
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté (1)		162,6		n.s
Recettes réelles de fonctionnement (2)	531,6	612,7	596,1	15,3%
produits des services	531,6	612,7	596,1	15,3%
Dépenses réelles de fonctionnement (3)	179,5	340,2	360,9	89,5%
- dont frais de personnel	111,5	133,1	137,4	19,4%
- dont frais financiers	0,2	7,0	11,0	n.s
Résultat réel de fonctionnement (4) = (2)-(3)	352,1	272,5	235,2	-22,6%
prélèvement sur la section de fonctionnement (5)	9,2	67,5	13,6	n.s
dotations aux amortissements (6)				
virement au budget général du Territoire (7)		217,8	99,2	
Opérations exceptionnelles				
recettes exceptionnelles				
dépenses exceptionnelles	180,3	149,8	122,4	-16,9%
- dont dép. sur exercices antérieurs	180,3	149,8	122,4	-16,9%
solde opérations exceptionnelles (8)	-180,3	-149,8	-122,4	-16,9%
Résultat budgétaire de fonctionnement (9)				
= (1)+(4)-(5)-(6)-(7)+(8)	162,6	0,0	0,0	
Excédent ou déficit d'investissement reporté (10)		-14,3		
Recettes réelles d'investissement (11)	11,9	346,1	0,0	n.s
- dont emprunts	11,9	346,1		n.s
- dont subventions				
Dépenses réelles d'investissement (12)	35,5	399,3	13,6	n.s
- dont remboursements d'emprunts				
Résultat réel d'investissement (13)=(11)-(12)	-23,6	-53,2	-13,6	125,4%
Résultat budgétaire d'investissement (14)				
=(5)+(6)+(10)+(13)	-14,4	0,0	0,0	
Résultat budgétaire global du SPT (9)+(14)	148,2	0,0	0,0	n.s

(1) et (10) excédent reporté (+); déficit reporté (-)

§ 6. EDUCATION

1. LA FORMATION INITIALE SUR LE TERRITOIRE

1.1. Structure et moyens

L'éducation est le principal secteur d'activité du Territoire avec 578 agents soit près de 30% de l'emploi salarié et 4.957 élèves soit 33% de la population totale des deux îles. C'est aussi le principal poste de dépenses de l'Etat avec 4.838 millions de XPF soit 46,3% des concours de la métropole.

Le système éducatif du Territoire couvre les cycles primaire et secondaire. L'enseignement supérieur est représenté uniquement par un Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) dont l'activité est limitée.

La structure administrative de l'éducation nationale à Wallis et Futuna constitue un vice-Rectorat.

Le personnel

L'éducation employait 578 agents en 2004 (-1,5% par rapport à 2003). Les fonctionnaires d'état, soit 236 personnes, occupent les postes d'enseignants dans le second degré et les fonctions d'encadrement administratif dans les établissements du secondaire et au vice-Rectorat. Les instituteurs et le personnel de service sont des agents de droit privé même s'ils sont payés sur des fonds publics. Tous les agents du premier degré relèvent de la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC – cf. ci-après).

Effectif du personnel de l'éducation en 2004

	2003	2004
Effectif du personnel de l'éducation	587	578
<i>dont</i>		
Enseignants du second degré	201	202
Fonctionnaires d'état hors enseignants	33	34
Instituteurs	250	240
Autres agents locaux	103	102

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont faiblement évolué en 2004 (+1,3%). Le poste personnel représente 85% de celles-ci.

Il faut souligner que les investissements sont, pour l'essentiel, financés au travers des contrats de développement. Ainsi, au titre du contrat 2000-2004, une enveloppe de 807,7 millions de XPF avait été allouée à l'éducation pour des constructions et aménagements de locaux. Ce programme est mis en œuvre par le Service des Travaux Publics. Cette somme est répartie entre le primaire (74,6 millions de XPF) et le secondaire (733,1 millions de XPF). Les engagements se sont élevés à 177 millions de XPF en 2004.

La convention de développement 2003-2007, qui complète le contrat de développement 2000-2004, prévoit pour sa part 465 millions de XPF d'investissements destinés à la rénovation du parc immobilier.

Le IXème FED (2004/2007) contient également une enveloppe de 597 millions de XPF destinée à la réhabilitation des bâtiments scolaires.

Dépenses de l'Education Nationale (millions de XPF)

	2002	2003	2004	Variation 2004/2003
Dépenses de fonctionnement	4 465,3	4 629,3	4 688,0	1,3%
- Primaire	<i>n.d.*</i>	1 361,0	1 289,0	-5,3%
<i>dont personnel</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	1 146,0	
- Secondaire	<i>n.d.</i>	3 268,2	3 400,0	4,0%
<i>dont personnel</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	2 840,0	
Dépenses d'investissement	221,0	112,1	150,6	34,3%
TOTAL	4 686,3	4 741,4	4 838,6	2,1%

Source : Trésor Public et Vice-rectorat

* *n.d.* : non déterminé

1.2. L'enseignement primaire

Le personnel et la gestion de l'enseignement primaire sont placés sous la tutelle de la Direction de l'enseignement catholique (DEC), ce qui constitue une spécificité du Territoire. Ainsi la DEC assure l'organisation et le fonctionnement des 18 écoles primaires des deux îles (6 à Futuna et 12 à Wallis).

En 2004, 2.705 élèves ont été inscrits en primaire, soit 150 élèves par école en moyenne. Le nombre total de classes s'élevait à 143 soit 18,9 écoliers par classe. La population scolarisée dans le primaire était en baisse de 3,2% par rapport à 2003 et de 6,6% par rapport à 2002. La baisse des effectifs du primaire (d'environ 90 élèves par an selon la courbe démographique) va se poursuivre dans les prochaines années en raison de l'évolution de la structure démographique du Territoire. Elle aura une incidence à moyen terme sur l'ensemble du système éducatif.

En 1999, une formation en IUFM sur 5 ans a été mise en place dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement du premier degré. Elle vise notamment à remplacer par de nouveaux maîtres titulaires du baccalauréat, les enseignants les moins diplômés et ceux dont la santé est déficiente.

1.3. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est géré directement par l'Education Nationale. Il y a six collèges dont deux à Futuna et un lycée à Wallis. La majorité des élèves suit un cursus d'enseignement général (76% en 2004). Cette proportion tombe à 57% au lycée. Il existe diverses filières d'enseignement professionnel (CAP, BEP, BAC Pro). Les CAP développement (CAPD) apportent une formation rudimentaire dans diverses disciplines aux élèves qui se trouvent en difficultés au collège. En raison de l'exiguïté du marché du travail, les différentes filières sont confrontées à un grave problème de débouchés. Une promotion peut saturer à elle seule l'emploi dans un secteur d'où la nécessité de faire évoluer les formations en fonction des besoins.

Les effectifs

Après une forte croissance de la population scolarisée dans le secondaire durant les années 90 (doublement en dix ans) due à la généralisation récente de l'enseignement dans le Territoire¹, le nombre d'élèves s'est ensuite stabilisé passant de 2.110 en 2000 à 2.312, chiffre provisoire, en 2005.

En 2004, le nombre de collégiens (1703) a baissé de 2,6% par rapport à 2003. Les élèves du collège en enseignement général ont très légèrement diminué (-1%) au profit des collégiens inscrits en enseignement technique (+20,7%).

Le nombre de lycéens (613) est resté stable (-0,5%) par rapport à 2003.

Effectifs de l'enseignement à Wallis et Futuna (élèves)

	2002	2003	2004	2005*	variation 04/03
Futuna	974	946	901		-4,8%
Wallis	1923	1847	1804		-2,3%
total primaire	2897	2 793	2 705	2 645	-3,2%
Collège	1460	1 445	1 411	1 367	-2,4%
CETAD	251	303	292	304	-3,6%
s/total 1er cycle	1 711	1 748	1 703	1 671	-2,6%
Lycée - cycle long	324	349	349	374	0,0%
Lycée - cycle court	258	267	264	267	-1,1%
s/total 2nd cycle	582	616	613	641	-0,5%
2nd degré - ens. général	1784	1 794	1 760	1 741	-1,9%
2nd degré technique et pro.	509	570	556	571	-2,5%
Total secondaire	2 293	2 364	2 316	2 312	-2,0%
TOTAL GENERAL	5 190	5 157	5 021	4 957	-2,6%

Source : Vice rectorat

*: Chiffres prévisionnels à confirmer

Les résultats de baccalauréat

Sur 105 candidats aux différents baccalauréats en 2004, 61 ont été reçus, soit un taux de réussite de 58,1%² contre 64,6% en 2003. Parmi les 61 lauréats, 26 ont obtenu un baccalauréat général, 30 un baccalauréat technologique et 5 un baccalauréat professionnel.

Résultats au baccalauréat en 2004

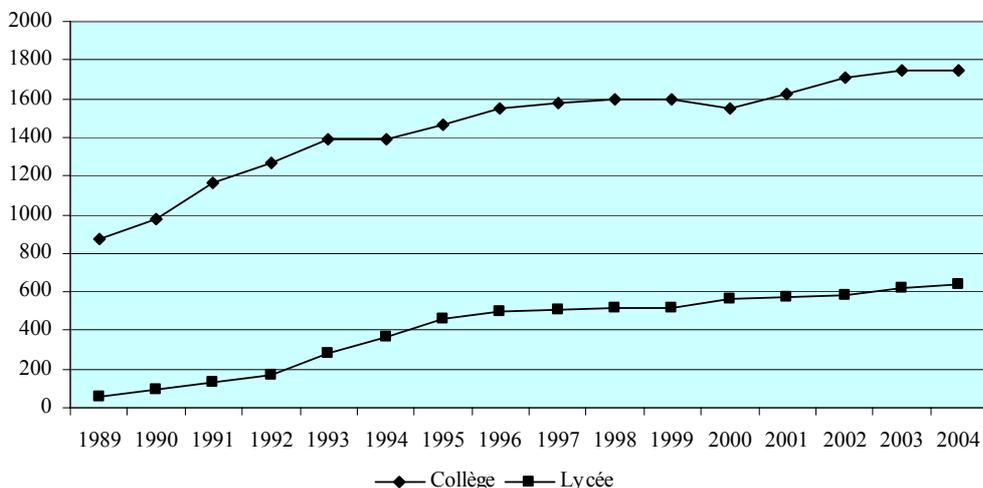
	2003		2004	
	Candidats	Lauréats	Candidats	Lauréats
Baccalauréat général		20	49	26
Baccalauréat professionnel		13	8	5
Baccalauréat technologique		42	48	30
Total	116	75	105	61

Source : Vice rectorat

¹ Le certificat d'études primaires a été organisé localement pour la 1^{ère} fois en 1959, le BEPC en 1974 et le baccalauréat (série A1 uniquement) en 1988.

²En France métropolitaine, en 2003, le taux de réussite au baccalauréat aura été de 80,1%

Nombre d'élèves scolarisés en second degré à Wallis et Futuna



Le taux de scolarisation dans le second degré

Malgré les efforts financiers consentis par l'Etat, un certain nombre de jeunes sont déclarés comme n'allant pas à l'école par leurs familles. Une enquête de l'ITSEE indique les proportions suivantes : 8,5% des jeunes de 14 ans, 9% des jeunes de 15 ans, 17% des jeunes de 16 ans. Il faut rappeler que l'obligation scolaire a été portée à 16 ans en 2001 seulement.

2. L'ENSEIGNEMENT HORS DU TERRITOIRE

Effectif des élèves suivant une formation initiale hors du territoire

		2003/2004		2004/2005	
		Boursiers	Non boursiers *	Boursiers	Non boursiers *
Nouvelle Calédonie	- enseignement secondaire	241		198	
	- enseignement supérieur	25		7	16
Métropole	- enseignement secondaire	93		66	26
	- enseignement supérieur	111	19	6	125
Polynésie Française	- enseignement secondaire	19	2	16	6
	- enseignement supérieur	15		1	21
Sous-totaux		504	21	294	194
Total par année scolaire		525		488	
Taux de réussite en 1ère année d'études supérieures		<i>41,46%</i>		<i>Année en cours</i>	

* Effectif des élèves non boursiers que le service a pu recenser

Source : Service des Bourses

Les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études ou qui souhaitent choisir une filière du secondaire qui n'est pas enseignée sur le Territoire peuvent prétendre à une bourse dont le montant dépend des revenus de la famille. Les dépenses réalisées à ce titre se sont élevées à 125 millions en 2003. Elles étaient budgétées à 164 millions dans le BP+BS 2004.

En 2004/2005, une réforme du système des bourses a fait chuter le nombre de bénéficiaires de 504 à 294 étudiants. Le nombre de non boursiers est estimé à 194 pour l'année scolaire 2004/2005, alors qu'il était estimé à 21 l'année précédente.

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le contrat de développement 2000-2004 comporte une enveloppe de 164 millions de XPF pour la formation professionnelle (hors chantiers de développement) financée par les ministères de l'Outre-mer et de l'Emploi et de la Solidarité. Fin 2004, l'enveloppe globale avait été consommée à hauteur de 151,5 millions dont 47,3 millions de XPF au titre du dernier exercice.

Le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) a signé en août 2001 une convention avec l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'Outre-mer (ANT).

Outre ce partenariat avec l'ANT, le SITAS dispose également d'un partenariat avec l'AFPA qui intervient dans la sélection des candidats au passeport mobilité pour une formation professionnelle à l'extérieur du Territoire.

En 2002 a été lancée l'opération « 40 cadres », inspirée de l'opération « 400 cadres » réalisée en Nouvelle-Calédonie. Le projet consiste à former en métropole des personnes qui occuperont par la suite des fonctions d'encadrement sur le Territoire. Ces formations sont financées par des bourses. La dotation allouée par le ministère de l'Outre-mer pour ce programme est de 360 millions de XPF.

Le recours aux possibilités existant à l'extérieur du Territoire revêt une importance particulière compte tenu de l'absence de centre de formation professionnelle local et de l'étroitesse du marché de l'emploi. La convention de développement 1995-2000 comportait un crédit de 72,7 millions de XPF pour la réalisation, à partir de 1996, d'un centre de formation professionnelle pour adultes. Ce centre n'a pas encore été réalisé. Une nouvelle mission d'expertise, assurée par l'AFPA, a eu lieu en septembre 2001, après un premier déplacement en 1995. A la suite de cette mission, le crédit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité a été ouvert, le site choisi et le projet architectural établi. Cependant, les travaux n'ont toujours pas commencé début 2005.

§ 7. LES SERVICES DE SANTE

Les soins sont entièrement gratuits pour l'ensemble des résidents de Wallis et Futuna. En l'absence de mécanisme de sécurité sociale, le financement du système de santé repose entièrement sur l'Etat.

1. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE SANTE

Statut

L'Agence de Santé de Wallis et Futuna dispose, depuis le 13 janvier 2000, du statut d'Etablissement Public National Administratif. Elle est dotée de l'autonomie administrative et financière. L'Agence est gérée par un Conseil d'Administration composé de 19 membres et présidé par le préfet, administrateur supérieur du Territoire des Iles Wallis et Futuna.

Moyens

Elle gère, à Wallis, l'hôpital de Sia et les 3 dispensaires de Hahake, Hihifo et Mua, et, à Futuna, l'hôpital de Kaleveleve et les deux dispensaires de Alo et Sigave.

Elle disposait, au 31 décembre 2004, de 179 agents dont 34 agents métropolitains.

Effectif du personnel de l'Agence de santé

	2003	2004	Ecart 2003/2004
Wallis	123	135	9,8%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	14	12	-14,3%
dont autres agents métropolitains	13	14	7,7%
dont VCAT	0	2	
Futuna	45	44	-2,2%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	4	3	-25,0%
dont autres agents métropolitains	3	3	0,0%
dont VCAT	0	0	
Total	168	179	6,5%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	18	15	-16,7%
dont autres agents métropolitains	16	17	6,3%
dont VCAT	0	2	

Source : Agence de Santé

Entre 2003 et 2004, l'effectif total a augmenté de 6.55 %. La diminution de l'équipe de médecins et de chirurgiens métropolitains de 3 agents n'est pas significative. En effet, l'effectif budgétaire de médecins et équivalents est prévu pour 19 personnes.

Activité

L'hôpital de Sia, à Wallis, a une capacité d'accueil de 23 chambres et de 53 lits. Ses activités s'organisent autour de quatre services : médecine, maternité, chirurgie et réanimation.

Il est doté d'une pharmacie et d'un laboratoire. En 2004, 50.268 consultations médicales ont été effectuées, dont 41.680 dans les 3 dispensaires de Wallis.

L'hôpital de Kaleveleve, à Futuna, dispose de 22 lits, ses activités s'organisent autour des services de médecine et de maternité. Il bénéficie d'une pharmacie mais les analyses sont effectuées au laboratoire de l'hôpital de Wallis. En 2004, 14.786 consultations ont été assurées à l'hôpital, ses dispensaires de Poi et de Fiua ayant été fermés toute l'année. Le nombre des naissances (61 en 2002, 11 en 2003 et 12 en 2004), en forte baisse depuis 2002 marque un déplacement massif des patientes vers Wallis, pour les accouchements.

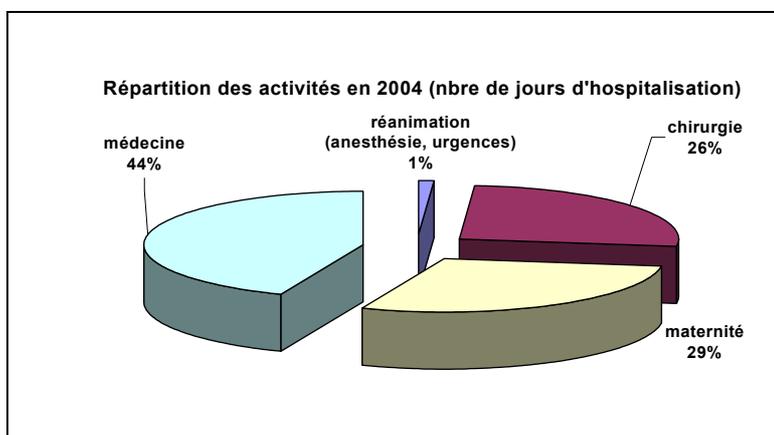
Les indicateurs d'activité

	2002	2003	2004	Ecart 2003/2004
Hôpital de Sia (Wallis)				
Nombre d'entrées	2 082	2 280	2 018	-11,5%
Nombre de journées	9 345	11 002	11 175	1,6%
Taux d'occupation (1)	48,3%	56,9%	57,8%	
Durée moyenne de séjour en jours (2)	4,49	4,82	4,75	-1,5%
Hôpital de Kalevele (Futuna)				
Nombre d'entrées	660	813	740	-9,0%
Nombre de journées	2 530	3 502	2 905	-17,0%
Taux d'occupation (1)	46,2%	64,0%	53,0%	
Durée moyenne de séjour en jours (2)	3,83	4,31	4,0	-7,2%

Source : Agence de Santé

(1) = (nombre de journées d'hospitalisation/(nombre de lits x 365))

(2) = (nombre de journées d'hospitalisation/nombre d'entrées)



Projets

L'état actuel des 2 hôpitaux nécessite la réalisation d'importants travaux de réhabilitation, pour lesquels des projets sont actuellement à l'étude. Une première tranche sera réalisée en 2005.

2. LES COMPTES DE L'AGENCE DE SANTE

2.1. Le compte administratif 2004

Le premier exercice budgétaire de l'Agence de santé en tant qu'Etablissement Public National Administratif est celui de 2003. Il est donc désormais possible de comparer l'exécution budgétaire 2004 à celle de l'année précédente. Toutefois, s'agissant des premiers exercices d'une nouvelle gestion, il convient de rester prudent.

L'Agence ne dispose pratiquement d'aucune recette propre. Son budget est constitué pour 99.97% des subventions allouées par le ministère de la santé.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses sur exercices antérieurs, ont augmenté globalement de 5.15%, par rapport à 2003, à 1.948.8 millions de XPF.

Ceci est principalement dû à la hausse des frais de personnel de 7.46%, à 1.056.1 millions de XPF. Le poste charges de personnel représente 53 % des dépenses totales de fonctionnement, aussi bien en 2003 qu'en 2004. Ce pourcentage qui semble en deçà de la norme métropolitaine (65 à 70%) s'explique par un recours important à la sous-traitance, sous forme de soins donnés en dehors du territoire (EVASAN).

La baisse des frais de transport à 84.5 millions de XPF (-20%) n'est pas significative car toutes les factures n'ont pas été réglées au titre de l'année 2004. Le nombre d'évacuations sanitaires sur des lignes internationales est passé de 331, en 2003 à 369 en 2004 (soit +11.5%). En intégrant le prix des transports et le coût des hospitalisations à l'extérieur, les EVASAN ont représenté près de 30% du budget de fonctionnement

Les dépenses totales de pharmacie, en terme d'acquisition de médicaments et d'accessoires médicaux, s'élèvent à 178 millions de XPF, soit une augmentation de 22.4 % par rapport à 2003. Près de 26% de ces achats concernent l'hôpital de Futuna.

Il faut par ailleurs noter que l'agence avait accumulé une dette sur exercices antérieurs très importante. L'Etat a pris en charge le remboursement de cette dette qui est totalement apurée à ce jour, en versant, en 2004, une subvention exceptionnelle de 1.360 millions de XPF.

2.2. Le budget primitif 2005

Le budget primitif est voté par le conseil d'administration de l'Agence de santé mais compte tenu de l'absence de recette propre, il est en fait conditionné par les subventions accordées par l'Etat.

Pour 2005, elles s'élèvent à 2.084 millions de XPF : 1.941,1 millions XPF en fonctionnement et 142,9 millions de XPF en investissement, auxquelles il convient d'ajouter une autorisation d'emprunt de 179 millions de XPF. Le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit donc à 1.941,2 millions de XPF, soit une diminution de 9,9 % par rapport au budget primitif et celles d'investissement (emprunt compris) ; à 321,9 millions XPF, soit moins 48,1% par rapport aux prévisions.

Budget de l'Agence de santé (en millions de XPF- chiffres provisoires)

	2003 CA	2004 CA	2005 BP	Ecart CA 04 / 03
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté(1)		47,1		
excédent affecté à l'investissement		11,9		
excédent reporté en fonctionnement		35,2		
Recettes courantes de fonctionnement (2)	1 909,9	1 948,8	2 155,1	2,0%
dont subvention	1 900,8	1 948,2	2 155,1	2,5%
Dépenses courantes de fonctionnement (3)	1 819,6	1 913,3	2 094,3	5,1%
dont frais de personnel	982,8	1 056,1	1 094,3	7,5%
dont autres frais généraux hors transport	731,2	772,6	835,7	5,7%
dont transport	105,6	84,5	157,3	-20,0%
dont frais financiers			7,0	
résultat réel de fonctionnement (4) = (2)-(3)	90,3	35,5	60,8	-60,7%
prélèvement sur la section de fonctionnement (5)		11,9		
dotations aux amortissements (6)	40,3	40,0	44,0	-0,7%
Opérations exceptionnelles				
recettes exceptionnelles		1 360,4		
dont subventions		1 360,4		
dépenses exceptionnelles	8,5	1 360,2	16,8	n.s.
dont dép.sur ex. antérieurs	8,5	1 360,2	16,8	n.s.
solde opérations exceptionnelles (7)	-8,5	0,2	-16,8	n.s.
Résultat budgétaire de fonctionnement (8) = (1)+(4)-(5)-(6)+(7)	41,5	30,9	0,0	-25,5%
Excédent ou déficit d'investissement reporté (9)		70,9		
Recettes réelles d'investissement (10)	30,6	16,4	620,2	-46,4%
dont subventions	30,6	16,4	142,9	-46,4%
dont emprunts			477,3	
Dépenses réelles d'investissement (11)	0,0	76,6	664,2	
dont remboursement des emprunts			21,9	
Résultat réel d'investissement (12)=(10)-(11)	30,6	-60,2	-44,0	n.s.
Résultat budgétaire d'investissement (13)				
=(5)+(6)+(9)+(12)	70,9	62,6	0,0	-11,7%
Résultat budgétaire global (8)+(13)	112,4	93,5	0,0	-16,8%

(1) intègre en 2004 l'excédent du BA Sida de 5.568.999 XPF

nb:- le BP 2005 est le budget voté par le conseil d'administration

- en 2003, l'Agence a bénéficié, au titre du contrat de développement, de subventions non comptabilisées, pour un montant de 152,3 millions XPF qui ont été affectées à des dépenses d'investissement.

§ 8. LA PROTECTION SOCIALE

1. LA CAISSE DE COMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

La Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CCPF) a été instituée le 11 novembre 1990. Elle assure la collecte des cotisations uniquement à la charge de l'employeur et le versement des prestations familiales. Elle a un statut d'établissement public territorial, placé sous la tutelle du Préfet, administrateur supérieur du Territoire. Elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Structure du budget de la CCPF

- ❖ **En ressources** : les subventions et avances accordées par le Territoire ou la CLR, les revenus des placements de la Caisse (16,3 millions en 2003) et les cotisations patronales, qui s'élèvent à 6% des salaires bruts. Dans le cadre du régime d'aide à la famille, l'Assemblée territoriale verse une subvention à la CCPF dont une partie provient d'une subvention de l'Etat.
- ❖ **En dépenses** : les prestations, les frais de fonctionnement (31,6 millions en 2003) et le remboursement des avances.

Prestations versées

Les prestations familiales sont payées à tout salarié ayant travaillé un minimum de 120 heures dans le mois. Elles prennent la forme d'allocations mensuelles versées pour chaque enfant (sans limite du nombre d'enfants), avec la prise en compte d'un 13^{ème} mois. Le 1^{er} mars 2003, le montant de l'allocation par enfant est passé de 5.500 XPF à 6.000 XPF.

En 2004, 231,8 millions de XPF ont été versés au titre de ces allocations, soit une diminution de 10,9% par rapport à 2003.

L'Assemblée territoriale a également institué, en fin d'année 1992, un régime d'aide en faveur des familles ne répondant pas au critère d'emploi mentionné ci-dessus. Le montant de cette aide sociale est actuellement de 2.500 XPF par enfant à charge, jusqu'au 4^{ème} inclus. En 2004, les prestations servies se sont élevées à 87,0 millions de XPF (soit une diminution de 1,7% par rapport à 2003). Cette aide est financée par une subvention annuelle de l'Assemblée territoriale (90 millions de XPF en 2004) et versée par la CCPF.

Enfin, la prise en charge des congés de maternité, qui donne droit à la moitié du salaire pendant quatorze semaines consécutives¹, a coûté 4,6 millions de XPF en 2004, soit une hausse de 4,5% par rapport à 2003.

Cotisations perçues

Les cotisations perçues en 2004, se sont élevées à 319,7 millions en 2004 (+26,3% par rapport à 2003). En l'absence d'augmentation des salaires et de l'emploi et sans variation du taux de cotisation, cette variation s'explique par le versement d'arriérés de cotisations par le secteur public. Ces arriérés représentaient environ six mois de retard. Le ratio de couverture des prestations servies par les cotisations perçues pour 2004 n'est donc pas significatif.

¹ 16 semaines à compter du 26/01/2005

Cotisations perçues et aides versées par la CCPF

	2001	2002	2003	2004	Variation 2004 / 2003
Cotisations perçues	249,0	264,5	253,0	319,7	26,3%
Public	179,9	172,9	167,0	229,3	37,4%
Privé	69,1	89,4	86,0	90,3	5,1%
Majoration de retards	0	2,2	0,1	0	n.s.
Prestations servies	161,7	200,5	264,5	236,5	-10,6%
Allocations familiales mandatées	157,6	197,3	260,1	231,8	-10,9%
Congés maternité	4,1	3,2	4,5	4,7	4,5%
Solde (cotisations perçues - prestations servies)	87,3	64,0	-11,5	83,2	n.s.
Aide sociale					
Subventions Assemblée territoriale	90,0	90,0	90,0	90,0	0,0%
Allocations servies (par la CCPF)	85,5	86,8	88,4	87,0	-1,7%

Source : CLR/CCPF

n.s. : non significatif

2. LA CAISSE LOCALE DE RETRAITES

La Caisse Locale de Retraites (CLR) a été créée le 4 août 1977. Elle assure la collecte des cotisations avec la CCPF et verse les pensions de retraite. Son statut est identique à celui de la CCPF. Le personnel est commun aux deux institutions.

Budget de la CLR

❖ **En ressources :**

- les cotisations patronales et salariales, qui s'élèvent respectivement à 6% et 3% des salaires bruts, les revenus des placements effectués par la CLR et les subventions du Territoire (voir tableau ci-dessous) ;
- les produits des placements de ses disponibilités, qui ont représenté 67,5 millions en 2003.

❖ **En dépenses :**

- les pensions de retraite ou de réversion (cf. tableau ci-dessous) ;
- les remboursements de cotisations versés aux salariés quittant définitivement le Territoire ;
- les frais de fonctionnement de la CLR qui s'étaient élevés à 42,4 millions en 2003.

Prestations servies

Le taux des pensions de retraite est égal à 3,2% du salaire moyen des quatre dernières années de travail multiplié par le nombre d'années de cotisation, soit 48% de ce salaire moyen pour 15 années de cotisation. Le taux de la pension est majoré de 2% par année supplémentaire de cotisation, sans toutefois pouvoir excéder 65%. La pension de retraite minimale est égale à la moitié du SMIG.

Une pension de retraite est ouverte aux salariés ayant au moins 55 ans et 15 annuités de cotisations. En outre, en cas de décès du salarié, une pension de réversion est versée au conjoint survivant, égale à 50% de la retraite du défunt.

Evolution du nombre de retraites

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Variations	
							2004 / 2003	2004 / 1999
Pleines pensions	199	215	229	244	261	281	7,7%	41,2%
Pensions de réversion	58	68	71	71	83	88	6,0%	51,7%
Total	257	283	300	315	344	369	7,3%	43,6%

Source : CLR/CCPF

En 2004, 369 pensions ont été versées, soit une hausse de 7,3% sur un an et de 43,6% sur six ans.

Le montant des prestations servies s'inscrit en augmentation de 7,1% sur un an et de 100,6% sur six ans. Il atteint 339 millions de XPF en 2004. Le montant moyen d'une pension de retraite s'élève à 86.382 XPF par mois et celle d'une pension de réversion à 41.252 XPF.

Cotisations perçues et des prestations servies par la CLR

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Variations	
							2004 / 2003	2004 / 1999
Cotisations perçues	334,8	334,3	383,1	398,1	383,9	497,8	29,7%	48,7%
public	229,8	225,5	273,0	259,7	257,4	361,4	40,4%	57,2%
privé	105,0	108,8	110,1	138,4	126,5	136,4	7,8%	29,9%
Prestations servies	169,0	196,4	230,4	280,4	316,5	339,0	7,1%	100,6%
pensions de retraite	140,7	164,1	192,3	238,7	269,9	288,7	7,0%	105,2%
pensions de réversion	19,4	23,8	28,4	35,0	40,1	43,6	8,8%	125,0%
remboursements de cotisations	8,9	8,5	9,7	6,7	6,5	6,7	2,4%	-25,2%
Solde (cotisations perçues - prestations servies)	165,8	137,9	152,7	117,7	67,4	158,7	135,6%	-4,3%

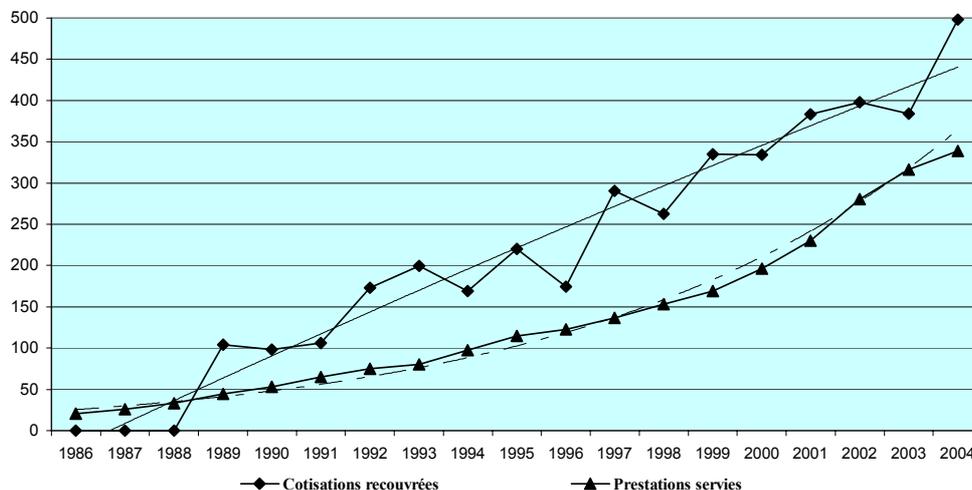
Source : CLR/CCPF

Cotisations reçues

Les cotisations augmentent pour leur part de 29,7% sur un an. L'évolution en 2004 s'explique par une forte progression des cotisations perçues du secteur public (+40,4%) en raison de retards sur exercices antérieurs qui n'avaient pas été comptabilisés en produits et en créances dans les comptes de la CLR pour les exercices considérés. Le ratio de couverture des prestations servies par les cotisations perçues n'est donc pas significatif en 2004.

La stagnation de l'emploi et l'arrivée à l'âge de la retraite de générations nombreuses dans la fonction publique territoriale risquent d'engendrer des déséquilibres difficiles à gérer pour une caisse de retraites dont le nombre de cotisants restera faible.

Evolution des cotisations et des prestations de la CLR en millions de XPF



3. L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

Les personnes ayant dépassé l'âge de la retraite et non pensionnées ou titulaires d'une pension mensuelle inférieure à 15.000 XPF, bénéficient d'une allocation trimestrielle depuis le 1^{er} juillet 1981. En 2004, cette allocation s'élève à 43.500 XPF, comme en 2003. Elle est financée par l'Etat (92,5%) et par le Territoire (7,5%). Le montant global de l'enveloppe allouée à cette aide sociale s'est élevé à environ 203,5 millions de XPF en 2004 (129 millions pour Wallis et 74,5 millions pour Futuna), contre 201 millions en 2003. En 2004, 1.153 personnes ont bénéficié de cette aide, contre 1.171 en 2003.



CHAPITRE II

L'évolution monétaire et financière

SECTION 1

LE SYSTEME BANCAIRE

§ 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

Le système bancaire des îles Wallis et Futuna est peu développé. Il comprend la Banque de Wallis et Futuna (BWF), l'Agence Française de Développement et le Trésor public. Certains établissements non représentés localement réalisent quelques opérations ponctuelles.

1. LES ETABLISSEMENTS PRESENTS A WALLIS ET FUTUNA

La Banque de Wallis et Futuna (BWF) a été créée en 1991, son siège est à Wallis et son capital social est de 455 millions de XPF. La Banque Nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie détient 51% de son capital et en assure la direction. Elle dispose d'un guichet permanent établi à Mata'Utu (Wallis) et d'un bureau temporaire à Leava (Futuna), qui ouvre environ deux jours par mois. Cette banque gère les dépôts de sa clientèle (dépôts à vue et à terme, comptes sur livrets) et octroie des prêts à court ou moyen terme. La BWF emploie neuf personnes à plein temps.

Le Trésor public collecte des dépôts d'entreprises et de particuliers (activité dite de « fonds particuliers ») sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Elle propose également des produits d'assurance-vie de la Caisse Nationale de Prévoyance. Dix-sept personnes travaillent au sein de l'agence du Trésor public à Mata'Utu. Son activité de « fonds particuliers » a été maintenue, de façon extraordinaire, par arrêté du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie en date du 20 décembre 2001. Cependant, le Trésor n'ouvre plus de nouveaux comptes et ne renouvelle plus les cartes bancaires expirant au-delà de juin 2004, son activité devrait donc cesser progressivement.

L'Agence Française de Développement (AFD) est une Institution Financière Spécialisée qui intervient dans l'Outre-mer républicain et dans les Etats étrangers. Compte tenu de la faiblesse des interventions des banques commerciales, l'AFD a été amenée à prendre une part prépondérante dans le financement des prêts à long terme à l'habitat à Wallis et Futuna.

La SOGEFOM (Société financière) gérée par l'AFD est un Fonds de garantie interbancaire qui intervient dans le pacifique français. Cette société gère également, pour le compte de l'Etat et du Territoire, le Fonds de Garantie à l'Habitat (FGH) de Wallis et Futuna.

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs
Banque de Wallis et Futuna	455 millions	BP 59 Mata'Utu 98600 Wallis et Futuna	Idem	51% BNP Paribas NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	9
Trésor public		BP 29 Havelu 98600 Wallis et Futuna	Idem	Etat	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	17 ¹

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION

Dénomination	Siège social	Effectifs
--------------	--------------	-----------

Les Institutions Financières Spécialisées

Agence Française de Développement (AFD)	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	5 ¹
Banque Européenne d'Investissement	100, boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	n.d.

Les Sociétés Financières

SOGEFOM	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	1 ¹
---------	---	----------------

¹ Effectifs locaux.

2. SERVICES BANCAIRES ET MOYENS DE PAIEMENTS

L'offre de services bancaires est réduite. Depuis le 21 janvier 2003 un DAB/GAB a été mis en service par la BWF à Mata'Utu.

Espèces

Une partie de la population utilise exclusivement des espèces, dont la demande devient particulièrement importante en période de versement des salaires, allocations, pensions de retraite et lors des fêtes coutumières locales.

Il faut enfin signaler qu'il n'y a pas de changeurs manuels sur le Territoire, le visiteur étranger doit donc effectuer ses opérations au départ de Nouméa ou retirer des espèces au DAB/GAB en utilisant une carte de crédit internationale.

Comptes bancaires

Globalement, le nombre de comptes bancaires de la clientèle a légèrement augmenté pour atteindre 7.248 comptes au 31 décembre 2004, soit 158 comptes de plus par rapport au 31 décembre 2003 (+2,2%) et 12 comptes de plus par rapport à 2002 (+0,2%).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2001	2002	2003	2004	Variation 2004/2003
Comptes de dépôts à vue	4 663	4 760	4 603	4 820	4,7%
BWF	2 824	3 060	3 134	3 377	7,8%
Trésor Public	1 839	1 700	1 469	1 443	-1,8%
Comptes sur livrets	2 044	2 368	2 387	2 396	0,4%
dt livret ordinaire	2 044	2 368	2 387	2 396	0,4%
Comptes de dépôts à terme	52	108	100	32	-68,0%
BWF	52	64	48	23	-52,1%
Trésor Public	0	44	52	9	-82,7%
Total	6 759	7 236	7 090	7 248	2,2%

Cartes bancaires

Au 31 décembre 2004, 1.568 cartes de crédit étaient en circulation, contre 1.549 en 2003. Il est important d'ajouter aux cartes distribuées par la banque locale et par le Trésor public celles distribuées aux titulaires de comptes dans des banques extérieures au Territoire (principalement la Nouvelle-Calédonie et la métropole), qu'il n'est pas possible de mesurer.

Nombre de cartes bancaires

	2002	2003	2004
Nombre de cartes bancaires	187	1549	1568
<i>dont</i>			
Cartes à débit immédiat	12	1110	1337
Cartes de crédit (Visa, Mastercard, ...)	175	439	231

Source : BWF, Trésor Public

Le développement des terminaux de paiements électroniques chez les commerçants est freiné par le coût prohibitif des connexions (150 XPF pour 12 secondes). Les moyens de paiement communément utilisés restent les espèces, les chèques et les virements. Il est important d'y ajouter une pratique courante, l'ouverture de comptes auprès des commerçants.

Opérations interbancaires

Pour l'année 2004, les chèques représentent 48,2% du total des opérations traitées en chambre de compensation et les virements 51,8%. Globalement, le nombre et le montant des opérations de compensation ont baissé de 8% en 2004, ce qui s'explique par la fermeture progressive des comptes du Trésor Public et par le traitement de certaines opérations de celui-ci à travers le SIT¹ métropolitain.

Statistiques annuelles de compensation

	Cumul année 2002	Cumul année 2003	Cumul année 2004	Variations en %
Chèques				
- Nombre d'opérations	32 828	34 797	29 849	-15,1%
- Montant (en millions de XPF)	2 861	2 773	2 583	-6,6%
- Montant moyen (en XPF)	87 152	79 515	86 536	8,1%
Virements				
- Nombre d'opérations	38 716	37 369	36 276	-2,8%
- Montant (en millions de XPF)	5 491	5 002	4 496	-9,2%
- Montant moyen (en XPF)	141 830	133 429	123 939	-6,7%
Total				
- Nombre d'opérations	71 544	72 166	66 125	-8,4%
- Montant (en millions de XPF)	8 352	7 775	7 078	-8,3%
- Montant moyen (en XPF)	116 741	107 430	107 040	-0,3%

Source : IEOM

¹ Système interbancaire de télécompensation

§ 2. LA DISTRIBUTION DU CREDIT

Le taux de référence de la BWF est celui appliqué par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie. Il est de 7,40 % depuis le 1^{er} octobre 2004.

1. LE CREDIT AUX PARTICULIERS

Encours des crédits aux particuliers distribués par les établissements de crédit (en millions de XPF)

	Encours des crédits			Variation
	2002	2003	2004	2004/2003
Crédits affectés	748	835	697	-16,6%
- Ventes à tempérament	748	835	697	-16,6%
- Crédits divers	0	0	0	-
Crédits non affectés	231	259	408	57,2%
- Prêts personnels*	197	236	377	59,3%
- Ouvertures de crédits permanents	0	0	0	-
- Comptes ordinaires débiteurs	34	23	31	34,8%
Prêts immobiliers	1 831	1 711	1 542	-9,9%
Total des crédits bruts	2 810	2 806	2 646	-5,7%
Total crédits à la consommation	979	1 095	1 105	0,9%

(*) Ensembles des crédits divers non affectés

Deux établissements bancaires prêtent aux particuliers sur le Territoire : La BWF à court et moyen terme et l'AFD à moyen et long terme.

L'encours global des crédits accordés aux particuliers recule de 5,7% en 2004, pour s'établir à 2.646 millions de XPF. La baisse est particulièrement sensible pour les prêts immobiliers, malgré la timide reprise de l'activité de l'AFD (3 prêts pour 22,7 millions de XPF). Cette situation s'explique par l'endettement excessif des ménages qui ne sont pas en mesure de respecter les règles communément admises pour l'octroi des crédits.

L'encours des ventes à tempérament diminue de 16,6% au cours de l'année 2004, pour s'établir à 697 millions de XPF.

Les crédits non affectés augmentent par contre de 57,2% en 2004. Leur encours atteint 408 millions de XPF au 31 décembre 2004.

La part relative de chaque type de crédits demeure sensiblement la même d'une année à l'autre. Les crédits à l'habitat représentent la majorité (58,2%) du total des concours accordés aux particuliers, les autres crédits affectés s'établissent à 26,3% et ceux non affectés à 15,5%.

2. LE CREDIT AUX ENTREPRISES

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer procède dans les collectivités d'Outre-mer à la centralisation des risques bancaires sur les crédits, les engagements de hors-bilan ainsi que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, conformément aux dispositions du règlement n°86/09 du Comité de la réglementation bancaire du 27 février 1986.

Le Service de Centralisation des Risques (SCR), après l'agrégation et la restitution des données, permet aux établissements de crédit déclarants, de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients. Les établissements qui déclarent des risques à l'IEOM sont ceux qui disposent localement d'au moins un guichet d'exploitation (Banque de Wallis et Futuna) et ceux qui, tout en n'ayant pas de guichet sur le Territoire, déclarent des risques sur leurs clients qui y sont implantés (AFD, BEI). Enfin l'IEOM extrait de la centralisation des banques calédoniennes les risques déclarés sur des entreprises de Wallis et Futuna et intègre les risques déclarés auprès de la Banque de France par des établissements métropolitains.

2.1. Les risques sur les entreprises

Le volume total des risques sur les entreprises s'élève à 1.867,9 millions de XPF au 31 décembre 2004. Le total brut des concours (hors engagements de hors bilan) atteint le montant de 1.081 millions de XPF. Le volume des créances douteuses brutes est très élevé puisqu'il représente plus de 37,4% du total net avec 404,8 millions de XPF.

Risques sur les entreprises du Territoire au 31/12/2004

<i>en millions de XPF</i>	30/12/02	31/12/03	31/12/04
Créances douteuses brutes	420,3	360,9	404,8
Total brut	1 266,8	1 192,0	1 081,0
Engagements de hors-bilan	290,7	351,8	786,9
Encours total	1 557,5	1 543,8	1 867,9

nota : risques hors particuliers et administrations publiques

Source : IEOM

Les banques calédoniennes portent 46% du risque sur les entreprises du Territoire, alors que les établissements hors zone d'émission représentent 38% de ces engagements. L'établissement local arrive en troisième position avec 16% des concours.

Répartition des crédits aux entreprises par origine au 31/12/04

<i>valeurs en millions de XPF</i>	douteux	total crédits	hors bilan	total risques
Banques locales	51,5	252,3	44,7	297,0
E.C. de Nouvelle-Calédonie	270,8	636,0	222,6	858,7
E.C. métropole et Europe	82,6	192,8	519,6	712,3
Total	404,9	1 081,1	786,9	1 868,0

Source IEOM

2.2 . Les risques par secteur d'activité

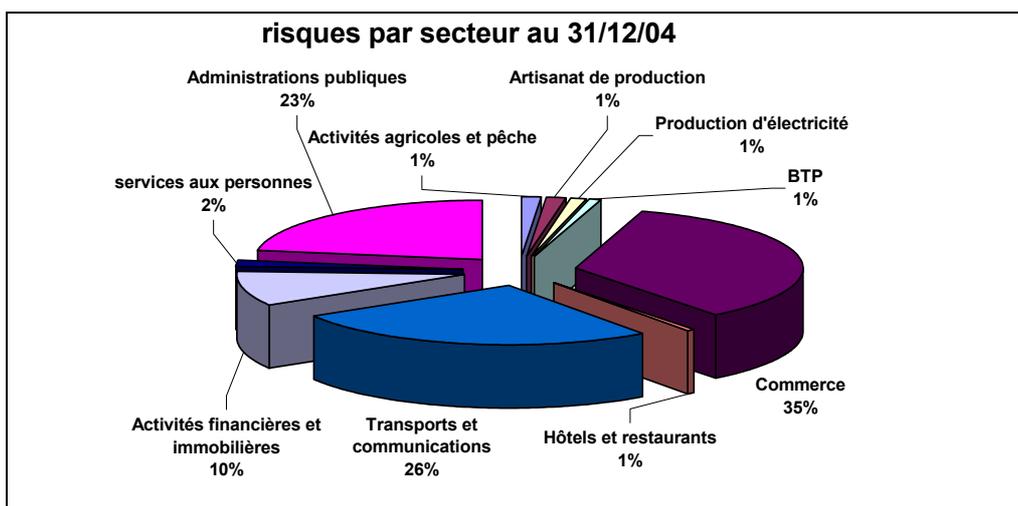
La ventilation du crédit par secteur d'activité, hors particuliers, témoigne d'une forte polarisation des crédits autour de trois ou quatre secteurs. Le commerce concentre plus de 35% de l'ensemble des concours accordés aux entreprises et administrations de Wallis et Futuna. Il est suivi au niveau des entreprises par le secteur des transports et communications qui totalisent 25% des risques et par celui des activités financières et immobilières (10%). Les administrations qui englobent les télécommunications bénéficient de 23% des engagements bancaires.

Répartition des crédits par secteur d'activité au 31/12/04

valeurs en millions de XPF	douteux	total crédits	hors bilan	total risques
Activités agricoles et pêche	5,1	32,3	0,0	32,3
Artisanat de production	8,7	34,5	0,0	34,5
Production d'électricité	0,0	25,5	4,8	30,3
BTP	3,3	13,9	0,0	13,9
Commerce	340,3	702,5	139,6	842,1
Hôtels et restaurants	1,4	11,5	0,0	11,5
Transports et communications	9,3	109,0	524,6	633,6
Activités financières et immobilières	4,9	112,1	117,9	230,1
Services aux personnes	32,0	39,7	0,0	39,7
Administrations publiques	0,0	351,6	192,3	543,9
Total	404,8	1 432,7	979,2	2 411,8

Source : IEOM

Le secteur du commerce (40% de créances douteuses) et celui des services aux personnes (80%) apparaissent comme les plus risqués.



SECTION 2

L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE

Remarque liminaire

L'examen de la situation monétaire de Wallis et Futuna est basé sur l'analyse des déclarations des établissements ayant un guichet sur le Territoire et qui sont donc soumis à déclaration auprès de l'IEOM. Pour les dépôts, sont concernés la banque locale et le Trésor public, pour les crédits, la seule banque locale. L'analyse est affinée par la prise en compte des crédits distribués par les établissements installés hors de la zone d'émission de l'IEOM mais ayant une activité significative sur le Territoire¹.

L'éclairage monétaire peut permettre de préciser ou d'illustrer l'analyse générale de la conjoncture économique présentée par ailleurs dans ce rapport annuel.

Le lecteur trouvera dans cette section les tableaux fournissant les agrégats « traditionnels » des composantes et des contreparties de la masse monétaire.

Il faut rappeler que l'exiguïté de Wallis et Futuna, la fermeture à terme de l'activité de « fonds particuliers » du Trésor et la faible diversité de l'offre bancaire induisent une défection de l'épargne au profit des établissements de Nouvelle-Calédonie et de métropole. Ce phénomène, favorisé par le développement de la gestion des comptes via Internet, est difficilement mesurable. Il perturbe l'analyse de l'évolution des dépôts dans la collectivité.

§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DES RESIDENTS

1. ENSEMBLE DES DEPOTS

L'IEOM tente de recenser sous cette rubrique l'ensemble de l'épargne financière détenue par les agents économiques de Wallis et Futuna. Il s'agit donc des dépôts inscrits dans les livres de la banque et du Trésor public ou de l'épargne investie sous forme de valeurs mobilières ou autres (actions, obligations, assurance-vie, ...) gérée par des établissements installés hors du Territoire.

Ainsi, au 31 décembre 2004, le montant de l'ensemble des dépôts d'épargne s'élevait à 6.689 millions de XPF, en hausse de 4,7% en glissement annuel.

¹ AFD et BEI

2. LES DEPOTS COLLECTES PAR LES E.C. LOCAUX POUR LEUR PROPRE COMPTE

L'ensemble des dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte, auprès de la clientèle non financière, a augmenté de 2,1% en un an, pour s'établir à 3.238 millions de XPF au 31 décembre 2004. Les dépôts collectés par la banque locale ont augmenté de 4,4%, alors que ceux du Trésor ont modérément diminué si l'on tient compte de l'arrêt progressif de son activité de « fonds particuliers » (-9% en 2004 contre +1,1% en 2003).

Au 31 décembre 2004, le montant des dépôts à vue s'élevait à 2.295 millions de XPF, en hausse de 15,2% en glissement annuel. Cette évolution s'explique vraisemblablement par la baisse des taux créditeurs qui n'incite pas les épargnants à placer leurs avoirs sur des comptes d'épargne. Ainsi la part des dépôts non rémunérés augmente, passant de 63% à 71% du total des dépôts.

Les comptes sur livrets, uniquement des livrets ordinaires collectés par la banque locale, suivent une tendance annuelle à la baisse (-1,0%). Ils atteignent le montant de 331 millions de XPF au 31 décembre 2004. Ces dépôts, instruments privilégiés des petits épargnants, ne représentent que 10% environ du total des dépôts, ce qui reflète la faiblesse de l'effort d'épargne des ménages moyens.

L'encours des dépôts à terme s'élève à 611 millions de XPF fin 2004, il diminue fortement en glissement annuel (-27,8%). Il faut souligner que le Trésor Public n'enregistre plus que 14 millions de XPF dans cette catégorie de dépôts, contre 134 millions un an plus tôt.

TABLEAU I

Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

en millions de XPF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	variations	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Dépôts à vue	1 627	1 992	2 295	22,4%	15,2%
dont banque locale	1 191	1 579	1 811	32,6%	14,7%
dont Trésor Public	436	413	484	- 5,3%	17,3%
Comptes sur livrets	305	334	331	9,7%	- 1,0%
dont banque locale	305	334	331	9,7%	- 1,0%
dont Trésor Public		0	0	-	-
Autres placements liquides et à court terme	1 026	846	611	-17,5%	-27,8%
Dépôts à terme	1 020	841	607	-17,5%	-27,9%
Bons de caisse	6	5	5	-16,7%	- 8,4%
Certificats de dépôts		0	0	-	-
Divers		0	0	-	-
dont banque locale	920	711	597	-22,7%	-16,1%
dont Trésor Public	106	134	14	26,4%	-89,2%
TOTAL DES DEPOTS INCLUS DANS M3	2 958	3 172	3 238	7,2%	2,1%
dont banque locale	2 416	2 624	2 739	8,6%	4,4%
Placements d'épargne à long terme collectés par la banque locale	0	0	0	-	-
Plans d'épargne logement		0	0	-	-
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	2 958	3 172	3 238	7,2%	2,1%
dont banque locale	2 416	2 624	2 739	8,6%	4,4%
dont Trésor Public	542	548	499	1,1%	- 9,0%

3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE LOCALEMENT ET GÉRÉE PAR DES INSTITUTIONS EXTERIEURES

L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures à la zone d'émission augmente de 7,3% sur un an. L'encours s'établit ainsi à 3.451 millions de XPF au 31 décembre 2004. Il faut cependant rester extrêmement prudent dans l'interprétation de ces données qui n'incluent pas l'épargne collectée par les compagnies d'assurances et par les établissements non représentés sur le Territoire. Les données de la CLR – CCPF sont maintenant comprises dans les statistiques publiées par l'IEOM. Cependant l'actualisation des données de cet établissement n'est pas régulière.

Les placements liquides ou à court terme totalisent un montant de 1.250 millions de XPF au 31 décembre 2004, soit une progression de 12,3% sur douze mois.

Les placements d'épargne à long terme sont principalement représentés par les OPCVM non monétaires et par les obligations. Le montant de ces placements atteint 2.201 millions de XPF au 31 décembre 2004, en hausse de 4,7% par rapport à 2003.

TABLEAU II
Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures
(hors zone d'émission)

	31/12/2003	31/12/2004	variations
<i>en millions de XPF</i>	m-12	m	m/m-12
Placements liquides et à court terme	1 113	1 250	12,3%
OPCVM monétaires (<i>banque locale</i>)	112	213	89,8%
Autres placements (<i>Trésor Public</i>)	1 001	1 037	3,6%
Placements d'épargne à long terme	2 102	2 201	4,7%
Actions	18	18	1,4%
Obligations	830	851	2,5%
OPCVM non monétaires	1 254	1 332	6,3%
Assurances-vie	–	–	–
TOTAL DE L'EPARGNE GEREE HZE	3 215	3 451	7,3%

nota : les chiffres donnés tiennent compte de l'ensemble des avoirs détenus hors zone d'émission par la caisse de retraite (CLR - CCPF).

4. LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENTS ECONOMIQUES

4.1. Les dépôts locaux

Les dépôts des sociétés non financières ont connu une progression sensible au cours de l'année 2004 (+10,6%), pour s'établir à 1.241 millions de XPF contre 1.122 millions au 31 décembre 2003. L'encours des dépôts à vue de ces mêmes agents économiques a augmenté de 11,9% alors que les dépôts à terme enregistrent une hausse plus légère (+1,7%). En part relative, les dépôts des sociétés non financières progressent de 3 points et restent en seconde place par ordre d'importance avec 38% du total.

L'encours détenu par des entrepreneurs individuels a chuté de 38,4%, il est de 104 millions de XPF fin 2004. Cet encours est de plus en plus marginal (3% de l'ensemble des dépôts contre 5% en 2003).

Les dépôts locaux des particuliers ont progressé de 8% en un an, et s'établissent à 1.287 millions de XPF. Malgré cette évolution favorable, les particuliers ne représentent que 40% des dépôts collectés localement, contre environ 77% en métropole. Les dépôts des particuliers restent cependant prééminents dans la zone d'émission comme dans la zone euro. A titre de comparaison, au 30 septembre 2004, les particuliers détenaient 49% des dépôts en Nouvelle-Calédonie et 61% en Polynésie française.

Les dépôts à vue des particuliers progressent de 31,1% alors que les dépôts à terme sont en net recul (-26,2%). Ainsi l'épargne monétaire des particuliers, même si elle augmente légèrement (86.000 XPF par habitant contre 80.000 XPF en 2003), devient de plus en plus liquide.

L'encours total des dépôts des autres agents résidents diminue de 12,1%, avec des dépôts à vue en hausse (+14,8%, soit 158 millions de XPF) et des dépôts à terme en baisse (-18,9%, 444 millions de XPF). L'importance des fluctuations observées sur ces comptes s'explique en partie par le versement de subventions sur certains d'entre eux. Il faut souligner la part importante (19%) et relativement stable des autres agents économiques.

Montant des dépôts de Wallis et Futuna (millions de XPF)

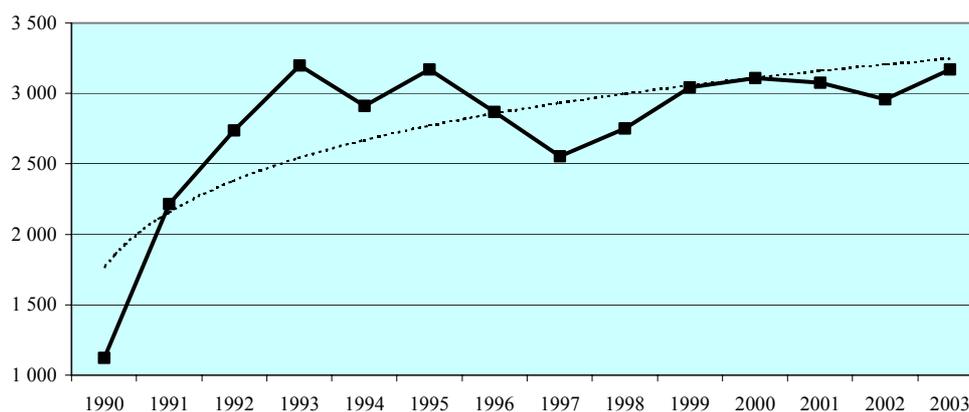


TABLEAU III
Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte
Répartition par agent économique

en millions de XPF	31/12/2003		31/12/2004		variations en %
	m-12	%	m	%	m/m-12
Dépôts à vue	1 992		2 295		15,2%
Sociétés non financières	984	49%	1 101	48%	11,9%
Entrepreneurs individuels	155	8%	103	4%	-33,8%
Particuliers	711	36%	932	41%	31,1%
Autres agents résidents	138	7%	158	7%	14,8%
Non résidents	4	0%	1	n.s.	n.s.
Autres dépôts	1 180		942		-20,2%
Sociétés non financières	138	12%	140	15%	1,7%
Entrepreneurs individuels	14	1%	2	n.s.	-89,2%
Particuliers	481	41%	355	38%	-26,2%
Autres agents résidents	547	46%	444	47%	-18,9%
Non résidents		n.s.	2	n.s.	-
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX (hors CDD)	3 172		3 238		2,1%
Sociétés non financières	1 122	35%	1 241	38%	10,6%
Entrepreneurs individuels	169	5%	104	3%	-38,4%
Particuliers	1 192	38%	1 287	40%	8,0%
Autres agents résidents	685	22%	602	19%	-12,1%
Non résidents	4	0%	3	n.s.	n.s.
Certificats de dépôts (CDD)	-		-		-
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	3 172	100%	3 238	100%	2,1%

4.2. Epargne collectée localement et gérée hors zone d'émission

Dans l'épargne gérée par des institutions extérieures à la zone d'émission, la part des autres agents résidents est dominante avec 84% de l'encours. Constitués exclusivement par les dépôts de la Caisse Locale des Retraites et des Prestations Familiales, cette épargne a progressé de 2,6% en un an. Les dépôts hors zone des particuliers augmentent également (+42,5%) mais restent relativement faibles à 413 millions de XPF (soit 12% de l'encours recensé).

Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures Répartition par agent économique

en millions de XPF	31/12/2003		31/12/2004		variations en %
	m-12	%	m	%	m/m-12
TOTAL	3 215		3 451		7,3%
Sociétés non financières	84	3%	123	4%	46,8%
Entrepreneurs individuels	-	n.s.	0	n.s.	-
Particuliers	290	9%	413	12%	42,5%
Autres agents résidents	2 841	88%	2 914	84%	2,6%
Non résidents	-	n.s.	0	n.s.	-

§ 2. LES PASSIFS FINANCIERS

Cette partie concerne l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés, situés dans et hors de la zone d'émission et ayant une activité régulière sur le Territoire.

Au 31 décembre 2004, le montant total des passifs financiers des établissements déclarants (voir remarque liminaire) s'établissait à 3.539 millions de XPF, en régression sur les douze derniers mois (-3,9%).

1. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION

A la fin du quatrième trimestre 2004, le volume brut des concours accordés par l'établissement de crédit de la place s'élève à 1.476 millions de XPF, en baisse de 1,2% en glissement annuel. Il est à noter que cet encours reste très stable dans le temps. En effet, les crédits distribués par l'établissement local stagnent depuis 1999 (ils atteignaient alors 1.395 millions de XPF).

Les crédits de trésorerie ont fortement reculé au cours de l'année de référence (-9%), pour s'établir à 1.074 millions de XPF au 31 décembre 2004. Ils représentent 73% des encours des crédits contre 19,7% en Nouvelle-Calédonie et 29,9% en Polynésie française. Il s'agit là d'une des caractéristiques du marché local. Les particuliers sont les seuls bénéficiaires de ces crédits cette année.

Les comptes ordinaires débiteurs restent le second type d'emplois de la banque locale (12,8%). Ils baissent de 2,9% au cours de l'année 2004 pour s'établir à 179 millions de XPF.

Les crédits à l'équipement atteignent le montant de 90 millions de XPF au 31 décembre 2004, en très forte progression en glissement annuel puisqu'ils s'élevaient à 28 millions au 31 décembre 2003. Ils demeurent cependant extrêmement faibles (6% de l'encours global des crédits, contre 19% en Nouvelle Calédonie et 14,4% en Polynésie Française), ce qui révèle la faiblesse du niveau des investissements des entreprises à Wallis et Futuna.

Les crédits à l'habitat représentent moins de 1,4% de l'encours (19 millions de XPF) contre 41,4% en Nouvelle-Calédonie et 31% en Polynésie. Le statut coutumier de la propriété foncière ne permet pas l'apport de garanties suffisantes pour ce type de concours.

L'encours des créances douteuses nettes, à considérer avec prudence, reste faible (18 millions de XPF), elles ne représentent que 1,2% de l'encours. Ceci peut s'expliquer par le fait que la banque locale est peu engagée dans des crédits à long et moyen terme aux entreprises, qui sont les concours bancaires les plus risqués.

Les particuliers recueillent toujours plus de 80% des crédits accordés par la banque locale. Les entreprises (sociétés financières et entrepreneurs individuels) totalisent moins de 20% des concours bancaires locaux. A titre de comparaison, les entreprises métropolitaines cumulent 53% de l'encours des crédits bancaires au secteur privé. La faiblesse des crédits distribués aux entreprises témoigne de la pauvreté de l'appareil productif et commercial local.

TABLEAU IV
Concours de caractère bancaire
(Etablissements de crédit situés dans la zone d'émission)

en millions de XPF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	1 036	1 181	1 074	13,9%	- 9,0%
Sociétés non financières	131	88	-	-32,5%	-100,0%
Entrepreneurs individuels	16	20	-	26,5%	-100,0%
Particuliers	889	1 072	1 074	20,6%	0,2%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	193	28	90	-85,6%	224,9%
Sociétés non financières	180	19	59	-89,6%	216,1%
Entrepreneurs individuels	13	9	31	-30,9%	243,3%
Particuliers	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Crédits à l'habitat	6	5	19	-16,6%	270,4%
Sociétés non financières	-	-	12	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	2	-	-
Particuliers	6	5	4	-16,6%	-22,0%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	200	185	179	- 7,7%	- 2,9%
Sociétés non financières	144	159	141	10,4%	-11,2%
Entrepreneurs individuels	22	3	6	-85,3%	95,8%
Particuliers	34	23	31	-33,7%	39,4%
Autres agents résidents	-	-	1	-	-
Autres crédits	-	-	14	-	-
Sociétés non financières	-	-	9	-	-
Particuliers	-	-	5	-	-
Créances douteuses nettes	24	31	18	29,2%	-40,9%
Sociétés non financières	9	9	2	-	-73,9%
Entrepreneurs individuels	-	1	4	-	314,5%
Particuliers	15	21	12	40,0%	-43,6%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Non résidents	-	-	-	-	-
TOTAL NET	1 459	1 429	1 394	- 2,1%	- 2,4%
Sociétés non financières	464	275	225	-40,7%	-18,3%
Entrepreneurs individuels	51	33	44	-34,4%	30,4%
Particuliers	944	1 120	1 126	18,7%	0,5%
Autres agents résidents	-	-	1	-	-
Non résidents	-	-	-	-	-
Provisions non ventilées	53	64	81	21,5%	25,9%
TOTAL BRUT	1 406	1 493	1 476	6,2%	- 1,2%

2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES E.C. INSTALLES HORS DE LA ZONE D'EMISSION

Les concours bancaires des établissements installés hors de la zone d'émission (HZE) regroupent les crédits accordés à des résidents wallisiens et futuniens par des établissements établis hors de la zone franc pacifique.

L'encours net des crédits octroyés par les établissements situés hors de la zone d'émission¹ s'élève à 2.063 millions de XPF au 31 décembre 2004. Il est en baisse au cours des douze derniers mois (-5,7%).

Il faut souligner l'importance relative des crédits accordés par les établissements hors zone puisqu'ils représentent environ 58% de l'ensemble des crédits distribués contre environ 22% en Nouvelle-Calédonie et 20% en Polynésie.¹

TABLEAU V
Concours de caractère bancaire
(Etablissements de crédit situés hors de la zone d'émission)

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	<i>Variations</i>	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	485	395	450	-18,5%	13,8%
Sociétés non financières	136	129	78	- 5,2%	-39,5%
Entrepreneurs individuels	37	26	-	-28,8%	-100,0%
Particuliers	-	-	20	-	-
Autres agents résidents	312	240	352	-23,0%	46,4%
Crédits à l'habitat	1 582	1 420	1 192	-10,3%	-16,0%
Sociétés non financières	-	-	3	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	30	-	-
Particuliers	1 582	1 420	1 159	-10,3%	-18,4%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Autres crédits	-	-	-	-	-
Créances douteuses nettes	386	373	422	- 3,5%	13,2%
Sociétés non financières	77	22	23	-71,5%	3,0%
Entrepreneurs individuels	60	59	59	- 1,5%	0,4%
Particuliers	249	291	340	17,1%	16,6%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
TOTAL NET	2 453	2 188	2 063	-10,8%	- 5,7%
Sociétés non financières	213	151	104	-29,2%	-31,2%
Entrepreneurs individuels	97	85	89	-11,9%	4,2%
Particuliers	1 831	1 711	1 519	- 6,5%	-11,2%
Autres agents résidents	312	240	352	-23,0%	46,4%
Provisions non ventilées	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	2 453	2 188	2 063	-10,8%	- 5,7%

¹ Les crédits accordés par les établissements calédoniens ne sont pas compris dans ce total. Hors crédits aux particuliers, ils s'élevaient à 636 millions au 31 décembre 2004.

Ces crédits sont principalement constitués par les crédits à l'habitat octroyés à des particuliers (environ 58% de l'ensemble des crédits accordés par des établissements se situant en dehors de la zone d'émission). L'importance des crédits à l'habitat dans les crédits HZE est plus grande sur le Territoire qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie où les crédits à l'habitat représentent respectivement 39,2% et 31% des crédits HZE. Cette particularité s'explique par l'absence de la banque locale sur ce segment de marché.

3. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE

L'encours brut des concours de caractère bancaire accordés aux différents agents économiques du Territoire s'élève à 3.539 millions de XPF au 31 décembre 2004, soit une régression de 3,9% en glissement annuel.

Les crédits à l'habitat, avec un encours de 1.210 millions de XPF, représentent la part majoritaire des crédits octroyés avec 34% du total, contre 40,9% en Nouvelle-Calédonie et 28,7% en Polynésie.

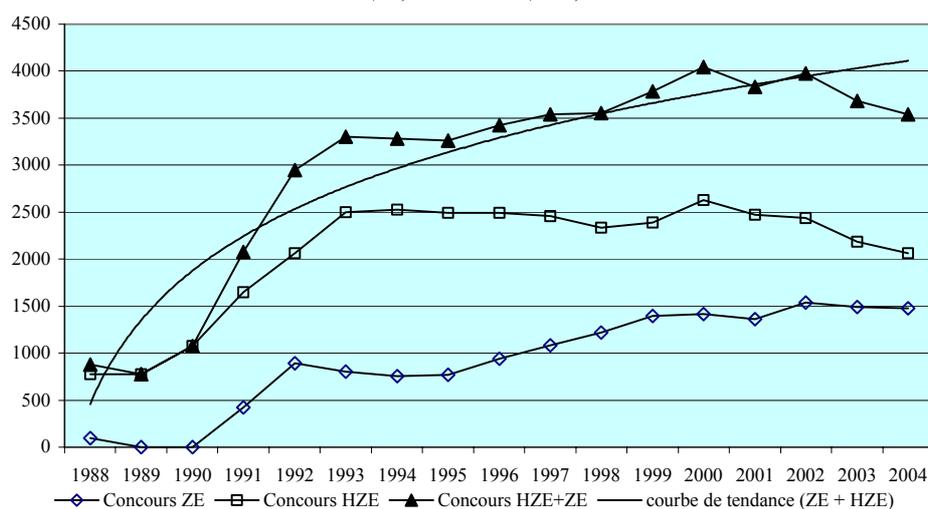
Viennent ensuite les crédits de trésorerie avec 1.074 millions de XPF, soit 30,3% du total, contre 16,4% en Nouvelle-Calédonie et 25% en Polynésie.

Les crédits à l'équipement (540 millions de XPF, soit 15,3% du total) sont moins importants que la moyenne de la zone IEOM.

La répartition par agent économique confirme la structure atypique de la distribution du crédit sur le Territoire. Les particuliers sont ainsi les principaux bénéficiaires de la distribution du crédit avec, au 31 décembre 2004, 2.645 millions de XPF d'encours (soit 74,7% du total). Viennent ensuite les sociétés non financières et les entrepreneurs individuels (461 millions de XPF) et les autres agents (352 millions de XPF).

Les entreprises, qui bénéficient de 13% de l'ensemble des crédits, voient leur importance diminuer (-1,8 points). Cette part est très inférieure à celle rencontrée en Nouvelle-Calédonie (39%) et en Polynésie (35,1%).

Evolution des concours bancaires locaux (ZE) et hors zone (HZE) en millions de XPF à Wallis et Futuna



§ 3. LA MASSE MONETAIRE (M3) ET SES CONTREPARTIES

1. LA MASSE MONETAIRE

La masse monétaire (M3) a connu une légère augmentation sur un an (+3,1%) et s'établit à 4.609 millions de XPF au 31 décembre 2004.

L'agrégat M1, qui s'élève à 3.667 millions de XPF, est marqué par une hausse de 11,5%, liée à la progression de la circulation fiduciaire (+5,8%) et à la forte augmentation des dépôts à vue (+15,2%). La circulation fiduciaire du Territoire est affectée par l'importance des échanges avec la Nouvelle-Calédonie et doit être considérée avec prudence. Il convient de souligner que la circulation fiduciaire représente 30% de M3, contre moins de 5% en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. La faiblesse de la bancarisation n'explique pas, à elle seule, l'importance de la circulation théorique des billets dans la collectivité. Il est vraisemblable qu'une fraction seulement de la circulation fiduciaire reste effectivement à l'intérieur de Wallis et Futuna, une partie des espèces étant sans doute dépensée en Nouvelle-Calédonie par les voyageurs wallisiens et futuniens.

L'agrégat M2-M1 régresse sur un an (-1,0%) à 331 millions de XPF. En l'absence de comptes « épargne logement », l'agrégat M2-M1 ne regroupe que les comptes sur livret. Les variations relatives de cet agrégat doivent être interprétées avec prudence compte tenu de sa faiblesse (7% de M3).

L'agrégat M3-M2 enregistre une forte baisse (-27,8%) en glissement annuel, à 611 millions de XPF. Cet agrégat est essentiellement constitué par les dépôts à terme (607 millions de XPF).

TABLEAU VI
**Composantes de la masse monétaire
à Wallis et Futuna**

	31/12/02	31/12/2003	31/12/2004	Variations	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
M1					
Circulation fiduciaire	1 112	1 297	1 372	16,6%	5,8%
- Billets	1 112	1 298	1 373	16,7%	5,8%
- Pièces	-	1	2	-	n.s.
Dépôts à vue	1 627	1 992	2 295	22,4%	15,2%
- Banque(s)	1 191	1 579	1 811	32,6%	14,7%
- SPT	-	-	-	-	-
- Trésor public	436	413	484	- 5,3%	17,3%
Total M1	2 739	3 289	3 667	20,1%	11,5%
M2 - M1	305	334	331	9,7%	- 1,0%
Comptes sur livrets	305	334	331	9,7%	- 1,0%
Comptes d'épargne logement	-	-	-	-	-
Total M2	3 044	3 623	4 000	19,0%	10,4%
M3 - M2	1 026	846	611	-17,5%	-27,8%
Dépôts à terme	1 020	841	607	-17,5%	-27,9%
- Banque(s)	914	707	592	-22,6%	-16,3%
- SPT	-	-	-	-	-
- Trésor public	106	134	14	26,4%	-89,2%
Bons	6	5	5	-16,7%	- 8,4%
Certificats de dépôt	-	-	-	-	-
Total M3	4 070	4 469	4 609	9,8%	3,1%

2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

L'augmentation des avoirs hors zone d'émission de l'IEOM contribue pour 2,2% à la croissance des contreparties de M3. Les concours sur ressources monétaires participent également pour 2,6% à cette progression. Par contre les avoirs hors zone des établissements de crédit et du Trésor Public, qui se contractent, ont une contribution négative, respectivement de -0,4% et -1,2% à la croissance des contreparties de la masse monétaire.

TABLEAU VII

Contreparties de la masse monétaire à Wallis et Futuna

31/12/2002 31/12/2003 31/12/2004

	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Avoirs hors zone d'émission	3 419	3 911	4 051	14,4%	3,6%
- Institut d'émission	1 625	1 816	1 913	11,8%	5,3%
- Etablissements de crédit locaux (*)	1 794	2 095	2 139	16,8%	2,1%
Créances sur le Trésor public	471	487	432	3,4%	-11,4%
Concours sur ressources monétaires	177	72	127	-59,1%	74,8%
- Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 512	1 493	1 476	- 1,2%	- 1,2%
- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	1 332	1 421	1 349	6,7%	- 5,1%
- Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	732	704	655	- 3,9%	- 6,8%
- Provisions sur créances douteuses	53	64	81	21,5%	25,9%
- Engagements hors zone d'émission (**)	202	240	301	18,8%	25,5%
- Epargne contractuelle	-	-	-	-	-
- Divers	345	413	311	19,7%	-24,7%
Total	4 070	4 470	4 609	9,8%	3,1%

Position extérieure nette du système bancaire

local : 1 592 1 855 1 837 16,5% - 1,0%

Position extérieure nette corrigée des avoirs

du Trésor public : 2 063 2 342 2 269 13,5% - 3,1%

nota : la position extérieure nette du système bancaire local résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux (*) et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements (**).

§ 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS - RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Le tableau emplois/ressources de l'établissement local met en évidence une relative stabilité de sa position extérieure nette sur un an (-0,9%), qui atteint 54% des emplois, alors que la part des crédits à la clientèle ne représente que 43% des emplois.

L'importance des crédits hors zone d'émission, qui représentent près de 60% des crédits distribués, permet au système bancaire local d'être extrêmement liquide, car ce dernier est peu engagé dans le financement de l'économie.

Les ressources se composent pour 79% des dépôts collectés et 22% des ressources propres. Le montant total des ressources s'élève, au 31 décembre 2004, à 3.424 millions de XPF, soit une augmentation de 1,6% sur un an.

La surliquidité apparente du système l'amène à ne pas recourir au réescompte de l'IEOM ce qui n'est pas sans incidence sur le coût du crédit.

TABLEAU VIII

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2003

en millions de XPF

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	1 493	44%	Dépôts collectés (- encaisses)	2 586	77%
Réserves obligatoires	23	1%	Financement sur ressources propres *	768	23%
Réserves libres	-	0%	Excédent des op. diverses des EC	16	0%
(-) position extérieure nette des EC	1 854	55%	Réescompte	-	0%
TOTAL DES EMPLOIS	3 371	100%	TOTAL DES RESSOURCES	3 371	100%

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2004

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	1 476	43%	Dépôts collectés (- encaisses)	2 716	79%
Réserves obligatoires	111	3%	Financement sur ressources propres *	736	22%
Réserves libres	-	0%	Excédent des op. diverses des EC	-28	-1%
(-) position extérieure nette des EC	1 837	54%	Réescompte	-	0%
TOTAL DES EMPLOIS	3 424	100%	TOTAL DES RESSOURCES	3 424	100%

(*) Financement sur ressources propres = (Fonds propres + provisions sur créances douteuses - valeurs immobilisées)

SECTION 3

LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

§ 1. LE REGIME FISCAL

Il n'existe ni impôt sur le revenu, ni impôt sur les bénéfices des sociétés, ni impôt sur le revenu des valeurs mobilières à Wallis et Futuna. Le régime fiscal du Territoire est donc essentiellement basé sur la fiscalité indirecte (93% des recettes fiscales en 2004).

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément remanié par une délibération de l'Assemblée territoriale rendue exécutoire par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition au tarif des douanes du Territoire qui, depuis lors, n'a connu que des modifications de taux. La fiscalité directe a été remaniée par l'Assemblée territoriale en 1992.

Répartition des recettes fiscales (en millions de XPF)

	2002	2003	2004	Variation annuelle	part en %
Taxes douanières	1 325,7	1 391,2	1 379,1	-0,9%	87%
Impôts directs	57,0	115,2	117,6	2,0%	7,4%
Taxes diverses suivies par le services des douanes	69,6	83,0	96,8	16,6%	6,1%
Total recettes suivies par le service des douanes	1 452,3	1 589,5	1 593,4	0,2%	100,0%
Total recettes	1 482,5	1 626,4			

Source : service des Douanes et des affaires maritimes, comptes administratifs

En 2004, les recettes fiscales de la collectivité¹ sont restées relativement stables par rapport à 2003 (+0,2%, contre +9,4% en 2003) pour atteindre 1593,4 millions de XPF².

1. LA FISCALITE INDIRECTE

Les recettes liées à la fiscalité indirecte³ constituent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Elles sont constituées principalement des droits de douanes au sens large (1.379 millions de XPF, soit 87% des recettes fiscales) et des taxes diverses (96,8 millions de XPF, soit 6,1% des recettes fiscales).

¹ hors droits d'enregistrement et taxe sur l'électricité

² donnée provisoire

³ taxes douanières et taxes diverses

1.1. Les droits de douane au sens large, perçus sur les marchandises importées

Les droits de douane sont des taxes qui s'appliquent aux produits importés depuis les marchés extérieurs à la zone de l'Union Européenne et aux TOM. La taxe d'entrée s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis et Futuna. Le calcul de la taxe d'entrée se fait sans intégrer les droits de douane au prix du produit.

Les taux sont définis par l'Assemblée territoriale. Leurs modifications sont soumises au vote de l'Assemblée territoriale réunie en session budgétaire et font l'objet d'un arrêté préfectoral. Le 1^{er} janvier 1993, l'assiette des droits de douane et taxes douanières a été élargie, passant de la valeur FOB (franco à bord) à la valeur CAF (coût assurance fret) des marchandises, conformément au règlement CEE du Conseil des Communautés européennes n°1224/80 du 28 mai 1980.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures. Contrairement aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2004
Droits de douane	Marchandises en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne	10% de la valeur CAF en taux moyen
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	20% de la valeur CAF en taux moyen
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	de 187 à 3835 XPF par litre
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 6,19 à 31 XPF par litre
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	Ensemble des tabacs	de 900 à 1100 XPF par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95% de la valeur CAF
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	10%

Source : service des Douanes et des affaires maritimes

En 2004, les taxes douanières au sens large enregistrent une baisse de 0,9% par rapport à 2003 et s'élèvent à 1379,1 millions de XPF. Les taxes d'entrée qui touchent toutes les marchandises importées fléchissent de 2,2%. Alors que les taxes intérieures de consommation prélevées sur les tabacs, les alcools et les hydrocarbures progressent de 2,9% à 438,3 millions.

Evolution des recettes douanières (en millions de XPF)

	2002	2003	2004	Variation annuelle
Droits de douane	182,2	227,1	224,8	-1,0%
Taxes d'entrée	717,9	724,2	708,2	-2,2%
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	162,1	161,5	153,2	-5,2%
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	170,2	172,0	182,1	5,9%
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	85,5	92,3	103,0	11,5%
Taxe spéciale sur les armes	1,2	5,9	0,1	n.s.
Taxe parafiscale de propreté	4,9	6,7	7,4	10,5%
Amendes et confiscations et divers	1,7	1,6	0,3	n.s.
Total	1 325,7	1 391,2	1 379,1	-0,9%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

1.2. Les taxes diverses perçues à l'occasion de certaines opérations ou de certains actes administratifs

Les taxes diverses ne représentent que 6,1% des recettes fiscales de la collectivité, soit 96,8 millions de XPF. Hors droits d'enregistrement et taxe sur l'électricité, elles progressent de 16,6% du fait de l'immatriculation d'un navire. Abstraction faite de celle-ci toutes les autres taxes diverses enregistrent des reculs significatifs. Le produit de la taxe sur l'électricité devrait par contre augmenter proportionnellement à la consommation.

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux en 2004
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	de 50 à 85 XPF la tonne de jauge
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	Selon la longueur, le poids ou le volume du conteneur
Taxe de francisation des navires	Sur les navires immatriculés en France	Selon le type de navire
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 2900 à 4500 XPF
Taxe d'immatriculation des navires	Sur les navires	Selon la valeur du navire
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	3250 XPF
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3000 XPF

Source : service des Douanes et des affaires maritimes

Evolution des taxes diverses (en millions de XPF)

	2002	2003	2004	Variation annuelle
Taxe de lamanage et de balisage	3,8	4,0	3,6	-8,7%
Taxe de quai	38,0	47,2	46,1	-2,3%
Taxe de francisation des navires	14,7	12,5	9,1	-27,8%
Taxe d'immatriculation de véhicules	5,9	6,4	5,5	-13,8%
Taxe d'immatriculation des navires	0,0	0,0	22,7	n.s.
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	6,1	7,7	5,2	-32,0%
Taxe sur l'Environnement	1,1	5,2	4,6	-12,4%
Sous-total taxes diverses suivies par le service des douanes	69,6	83,0	96,8	16,6%
Taxe sur l'électricité	27,8	28,6	n.c.	n.s.
Droits d'enregistrement	2,0	8,1	n.c.	n.s.
Taxe exceptionnelle et nda	0,4	0,2	n.c.	n.s.
Total	99,7	119,9	n.c.	n.s.

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes n.c. non communiqué

La Taxe à l'Environnement est prélevée sur les produits importés susceptibles de générer des déchets polluants (batteries, piles, huiles lourdes, pesticides). En 2004, les recettes tirées de la Taxe à l'Environnement ont légèrement baissé par rapport à 2003, passant de 5,4 millions à 4,6 millions de XPF. Entre 2002 et 2003, elles avaient plus que doublé, mais ces recettes restent faibles.

1.3. Les recettes de services

Les ventes de tabac

Les ventes de tabacs et de cigarettes génèrent en revanche des gains plus importants au Territoire. Ils s'élèvent à 242 millions de XPF fin décembre 2004, en hausse sensible par rapport à 2003 (+7,5%). Il faut déduire le coût d'achat des tabacs pour obtenir la marge réalisée par la collectivité.

Les postes et télécommunications

Les postes et télécommunications font l'objet d'un budget annexe de celui de la collectivité. Une contribution au budget général est prélevée sur le résultat de fonctionnement du SPT.

2. LA FISCALITE DIRECTE

Les impôts directs sont perçus par le service territorial des contributions diverses, rattaché au service des douanes. Les recettes liées à ces impôts ont augmenté de 2% en 2004 pour atteindre 117,6 millions de XPF (7,4% des recettes fiscales) contre 115,2 millions de XPF en 2003.

Evolution des impôts directs (en millions de XPF)

	2002	2003	2004	Variation annuelle
Contributions des patentes	29,6	32,5	36,6	12,7%
Taxes sur les sociétés sans activité	18,6	19,1	28,1	47,2%
Droit proportionnel		54,0	42,5	-21,4%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	8,9	9,7	10,4	7,5%
Total	57,0	115,2	117,6	2,0%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

La patente est composée d'un droit fixe payé une fois par an et d'un droit proportionnel. Elle est obligatoire pour toute personne physique ou morale qui se livre dans le Territoire à l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou d'une profession pour son propre compte et dans un but lucratif. Cette taxe, principalement forfaitaire, prend aussi en compte la surface des locaux et les effectifs des sociétés commerciales.

En 2003, le barème des patentes a été revalorisé en droit fixe, engendrant une augmentation des montants perçus (36,6 millions en 2004 contre 32,5 millions en 2003 et 29,6 millions en 2002).

Le droit proportionnel, également perçu une fois par an, s'élève à 1% de la valeur totale des importations effectuées au cours de l'année précédente. En 2004, le montant collecté a atteint 42,5 millions de XPF.

Les centimes additionnels sont destinés à financer l'activité de la Chambre Inter Professionnelle de Wallis et Futuna

Dans le cadre du Code des investissements, toute entreprise agréée bénéficie d'un abattement fiscal sur tous les impôts directs pendant 5 ans. Cet abattement est de 5% par emploi net créé dans l'entreprise, plafonné à 50% du montant de l'investissement.

La taxe sur les sociétés sans activité est acquittée par les sociétés ayant leur siège à Wallis et Futuna mais n'y exerçant pas d'activité. Il s'agit d'une taxe forfaitaire annuelle, due quel que soit le résultat comptable. Cette taxe comprend un droit fixe, un droit proportionnel et le cas échéant un droit additionnel. Le droit fixe est fonction du montant du capital social de l'entreprise et varie de 165.000 XPF (pour un capital inférieur à 1 million de XPF) à 500.000 XPF (capital social supérieur ou égal à 500 millions de XPF). Le droit proportionnel est égal à 10% du capital social, plafonné à 5 millions de XPF depuis le 1^{er} janvier 2004. Enfin, le droit additionnel porte seulement sur les armateurs ne desservant pas Wallis et Futuna. En 2004, cette taxe a rapporté 28,1 millions de XPF au Territoire en 2004, contre 19,1 millions en 2003.

§ 2. LES DEPENSES DE L'ETAT

1. LES DEPENSES REGLEES PAR L'ETAT EN 2004

Les interventions de l'Etat se sont élevées à 10.461 millions de XPF en 2004 en progression de 20,9 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement ont représenté près de 95,3% du total soit 9.968 millions contre 4,7% soit 493 millions pour l'investissement. La forte progression des dépenses s'explique par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.360 millions à l'Agence de Santé pour lui permettre d'apurer ses dettes sur exercices antérieurs et par une subvention exceptionnelle au budget du Territoire de 274 millions accordée pour le même motif. Hors subvention exceptionnelle à l'Agence de Santé, les dépenses de l'Etat n'auraient augmenté que de 5,1%. En déduisant également la contribution exceptionnelle au budget du Territoire de 274 millions, les dépenses de l'Etat auraient augmenté de 2% en 2004 par rapport à l'exercice précédent.

DEPENSES DE L'ETAT PAR MINISTERE en millions de XPF	2003	2004	variation 2004/03	part en %
Education Nationale	4 741,4	4 838,6	2,0%	46,3%
Santé	2 010,9	3 327,2	65,5%	31,8%
Outre-mer	1 124,9	1 140,5	1,4%	10,9%
Intérieur et décentralisation	136,0	482,4	254,8%	4,6%
Economie, finances et industrie	267,5	273,8	2,4%	2,6%
Agriculture et pêche	106,8	146,8	37,4%	1,4%
Jeunesse et sports	73,1	122,7	67,8%	1,2%
Emploi	58,6	55,4	-5,5%	0,5%
Justice	39,5	40,2	1,6%	0,4%
Service commun-Transports	90,7	27,7	-69,5%	0,3%
Environnement	2,9	5,2	79,9%	0,0%
Mer	0,8	0,8	0,0%	0,0%
TOTAL	8 653,2	10 461,3	20,9%	100,0%
Répartition entre investissement et fonctionnement				
dont fonctionnement	8 024,4	9 522,1	18,7%	91,0%
dont investissement	603,4	492,8	-18,3%	4,7%
dont comptes spéciaux et dépenses sans ordonnancement	25,4	446,4	n.s.	4,3%

Source : Trésor public

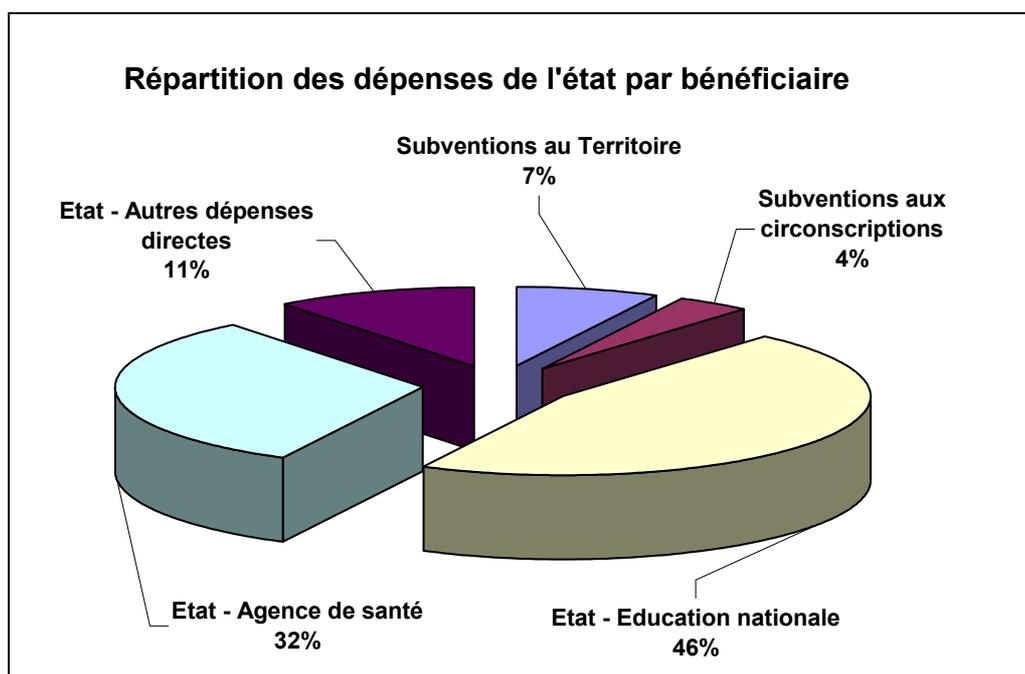
L'aide de l'Etat peut prendre la forme de subventions inscrites au budget des collectivités territoriales ou bien être versées directement à partir du budget des ministères concernés (Education Nationale, Santé ...).

Les aides inscrites aux budgets des collectivités territoriales (11% des dépenses) comprennent différentes subventions et dotations en direction du Territoire et des circonscriptions.

Le Territoire a bénéficié au titre de l'exercice 2004 d'une enveloppe globale de 774 millions de XPF contre 364 en 2003. Ce montant est principalement composé d'une subvention d'équilibre, d'une subvention à l'aide sociale (enfance, personnes âgées et handicapées) et d'une participation de l'Etat à la desserte aérienne. Il comprenait en outre une subvention exceptionnelle de l'Etat budgétée pour 439 millions de XPF mais versée, en 2004, pour 274 millions. Cette aide était destinée à régler des dépenses sur exercices clos.

Les circonscriptions, échelons administratifs se rapprochant de la commune métropolitaine, ont perçu, au titre de différentes dotations¹, la somme de 409 millions de XPF en 2004 contre 512 millions en 2003 (-20,1%).

Les dépenses réglées directement par l'Etat représentent 89% de l'enveloppe globale et concernent principalement l'éducation (4.839 millions, +2%) et la santé (3.327 millions, +40%).



¹ dotation globale de fonctionnement, dotation globale d'équipement, dotation de développement rural, dotation élu local, dotation contrats de village.

2. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2000-2004

Une partie des dépenses de l'Etat incluse dans le montant global indiqué ci-dessus, est engagée au titre d'un contrat de développement pluriannuel. Le contrat qui s'achève concernait la période 2000-2004, il a été signé le 4 mai 2000, pour un montant global de 4.435,2 millions de XPF, auxquels il convient d'ajouter 272,9 millions au titre du Territoire. Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élevaient à 1.821 millions soit 38,7%, essentiellement au profit de l'aide sociale et de l'emploi. L'investissement représentait 2.887,1 millions soit 61,3% du budget.

En 2004, 1.322,6 millions de XPF ont été engagés au titre de ce contrat. Le cumul des engagements au 31 décembre 2004 atteint 4.792,3 millions de XPF. Le taux d'engagement global est de 101,8%.

MINISTERES	Montant inscrit (1)	Cumul engagement 2003 (2)	Engagement 2004	Cumul engagement 2004 (3)	% engagement/prévision
Fonctionnement	1 821,0	1 749,0	465,1	2 214,0	121,6%
MOM (chantiers de développement)	545,8	511,5	109,2	620,7	113,7%
Agriculture	74,6	55,0	19,5	74,6	100,0%
Emploi	163,7	104,3	47,3	151,5	92,5%
Aides sociales					
<i>dt Affaires sociales</i>	764,1	727,5	266,6	994,1	130,1%
<i>dt MOM</i>	0,0	27,1	0,0	27,1	n.s.
<i>dt Territoire</i>	272,9	323,5	22,5	346,0	126,8%
Investissement	2 887,1	1 720,8	857,5	2 578,3	89,3%
F I D E S (MOM)	1 249,8	353,3	585,8	939,1	75,1%
Autres ministères	1 637,3	1 367,5	271,7	1 639,2	100,1%
Agriculture et forêt	52,8	13,2	9,6	22,8	43,3%
Equipement et transport	254,7	192,9	61,8	254,7	100,0%
Economie et finances	9,1	2,1	7,0	9,1	100,0%
Environnement	118,2	0,0	0,0	0,0	
Santé	176,5	160,1	16,4	176,5	100,0%
Sports	200,1	44,6	0,0	44,6	22,3%
Education nationale	807,7	954,5	177,0	1 131,5	140,1%
Culture	18,2	0,0	0,0	0,0	
Total	4 708,1	3 469,8	1 322,6	4 792,3	101,8%

Source : Administration supérieure

Les trois principaux « contributeurs » ont été : le Ministère de l'Outre-mer avec 1.586,9 millions soit 34% des dépenses engagées suivi des ministères de la Santé et des affaires sociales (1.170,5 millions) et de l'Education nationale et de la recherche (1.131,5 millions), soit, approximativement 24% chacun.

3. LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT 2003-2007

En complément du contrat 2000-2004, une convention de développement 2003-2007 a été signée le 20 décembre 2002. Elle comporte un engagement de financement de 25 millions d'euros soit 2.983,3 millions de XPF.

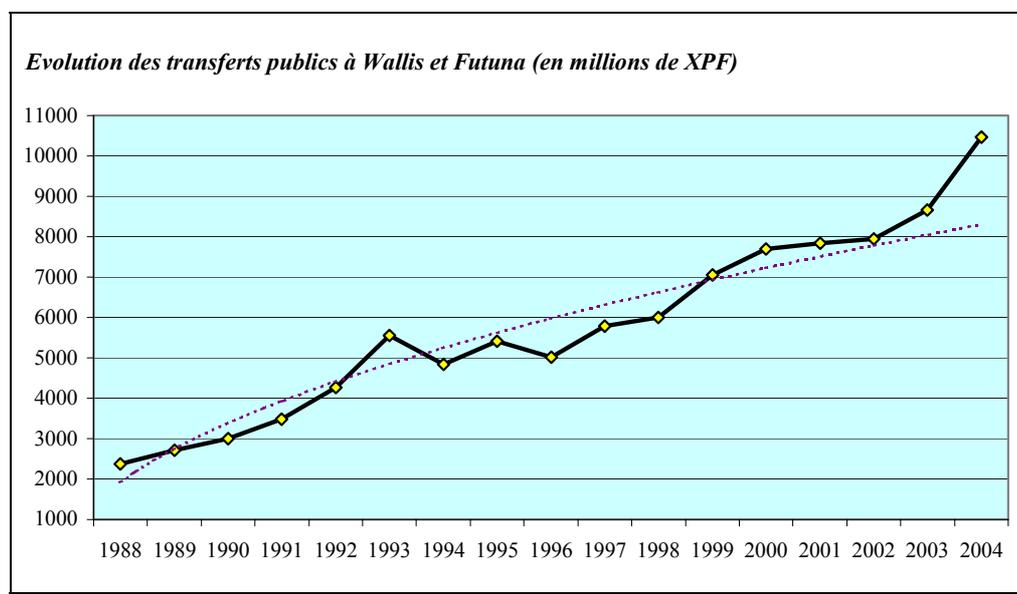
Elle comprend notamment des subventions du ministère de la santé pour la réhabilitation des hôpitaux (811 millions de XPF), des sports pour la construction d'infrastructures sportives, stade de Kafika notamment (507 millions), de l'éducation nationale pour la rénovation des bâtiments scolaires (465 millions).

Au 31 décembre 2004, les dépenses engagées au titre de cette convention s'élevaient à 395,3 millions de XPF soit 13% du total prévisionnel.

Convention de développement 2003-2007 - Récapitulatif par ministères

Ministères	Prévision en millions XPF	engagements au 31/12/04 en millions de XPF	% engags
Agriculture et pêche	75,2	18,9	25%
Equipement	95,5	0,0	
Ecologie	59,7	0,0	
Education Nationale	238,7	0,0	
Artisanat	29,8	0,0	
Sports	190,9	0,0	
Santé	477,3	0,0	
mission d'études (pour mémoire)	324,6	0,0	
Total ministères techniques	1 491,6	18,9	1%
Outre-mer	1 491,6	376,4	25%
TOTAL	2 983,3	395,3	13%

Source: Administration supérieure



§ 3. LES COMPTES DU TERRITOIRE

Le budget du Territoire représente environ 25% de la dépense publique à Wallis et Futuna. Il est financé à 86% sur des ressources propres (recettes fiscales et des services).

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2002- 2003¹

Pour la première fois en 2003, le service des postes et télécommunications a fait l'objet d'un budget annexe qui est analysé dans la rubrique « Postes et télécommunications ». Les recettes et les dépenses du budget territorial stricto sensu ont donc été amputées des montants relatifs au SPT. Afin de rendre comparables les résultats budgétaires globaux, celui du SPT a été ajouté au résultat du Territoire.

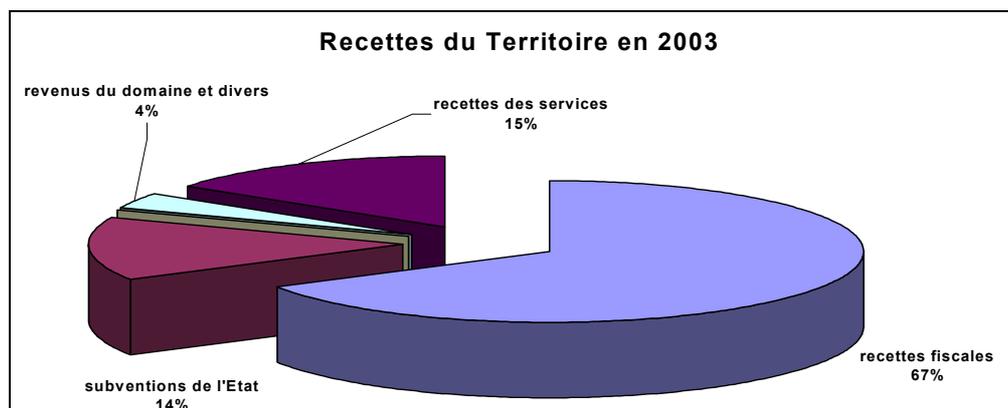
1.1. Ressources

Hors reports des exercices antérieurs, les recettes réelles totales du Territoire se sont élevées à 2.439 millions de XPF en 2003, dont 351 millions versés au titre de subventions de l'Etat, soit 14% des ressources, contre 299 millions en 2002 (11% des ressources).

Ses ressources propres se sont élevées à 2.088 millions de XPF soit 86% du total, compte tenu de l'excédent du budget du SPT de 148 millions.

Les recettes fiscales et les services (excédent du budget des postes et vente de tabacs) représentaient respectivement 67% et 15% des ressources réelles du Territoire.

Le Territoire n'a pas mobilisé d'emprunt en 2003.

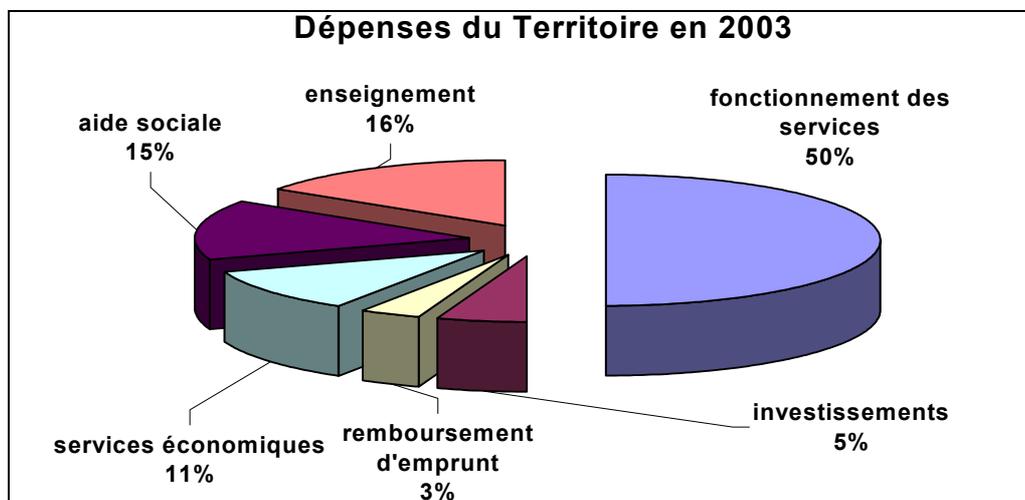


1.2. Dépenses

Les dépenses réelles du Territoire (hors SPT) en 2003 se sont élevées à 2.479 millions.

Le fonctionnement a représenté 92% des dépenses du Territoire dont 50% au titre des services territoriaux. Le second poste de dépenses du Territoire est l'enseignement, essentiellement les bourses aux étudiants et stagiaires (16% de la dépense) à 385 millions en progression de 10% par rapport à 2002, suivie de l'aide sociale (15% de la dépense) à 364 millions de XPF, en hausse de 5% par rapport à l'exercice précédent.

¹ Derniers comptes administratifs disponibles à la date de rédaction du présent rapport.



Les dépenses réelles d'investissement se sont établies à 134 millions de XPF, soit 5% des dépenses réelles totales. Elles affichent, de nouveau, une forte régression par rapport à l'exercice précédent (-37% après -27% en 2002). Les remboursements d'emprunts, 86 millions de XPF, représentaient 3% des décaissements du Territoire en 2003. Au 31/12/03, l'endettement du Territoire s'élevait à 240 millions de XPF. Il était contracté auprès de l'AFD et de la BEI.

Evolution du budget du Territoire (millions de XPF)

FONCTIONNEMENT	2 002	2 003	Var. 02/03	2004 BP+BS	2005 BP	Var. 05/04
1-Excédent de fonctionnement reporté	666	510	n.s.	242		
2-Recettes de fonctionnement de l'année	2 704	2 262	-16%	3 133	2 623	-16%
- Recettes fiscales	1 483	1 626	10%	1 713	1 648	-4%
- Recettes des services	834	228	-73%	470	345	-27%
- dont tabacs	245	225	-8%	244	242	-1%
- dont recettes du SPT (2)	588			218	99	-54%
- Subvention de l'Etat	299	351	17%	905	586	-35%
- Revenus du domaine	69	49	-30%	43	39	-9%
- Divers	19	9	-55%	4	7	76%
3-Dépenses de fonctionnement de l'année	2 482	2 259	-9%	3 232	2 561	-21%
- Services Territoriaux	1 247	1 122	-10%	1 534	1 245	-19%
- dont frais financiers	16	11	-30%	8	6	-27%
- dont personnel	1 061	981	-8%	1 160	1 019	-12%
- Autres services administratifs	481	503	5%	788	627	-20%
- dont enseignement	350	385	10%	574	489	-15%
- Aide Sociale	348	364	5%	446	365	-18%
- Services économiques	389	271	-30%	374	315	-16%
- Service fiscal dépenses réelles	17	0	-98%	89	10	-89%
Résultat opérations de fonct. de l'année	222	3	-99%	-99	63	-163%
4-Financement section d'investissement	378	271	-28%	143	62	-56%
A-Résultat de fonctionnement (1+2)-(3+4)	510	242	-53%	0	0	
INVESTISSEMENT	2 002	2 003	Var. 02/03	2004 BP+BS	2005 BP	Var. 05/04
1- Excédent d'investissement reporté	-76	0	-100%	80		
2 - Prélèvement sur recettes fonct.	378	271	-28%	143	62	-56%
3 -Recettes réelles d'investissement	13	29	121%	24	0	-100%
- Subventions de l'Etat	1			23		
- Emprunts	12					
- Autres		29		1		
4 - Dépenses réelles d'Investissement	315	220	-30%	247	62	-75%
- Dépenses réelles d'investissement	214	134	-37%	206	29	-86%
- dont dépenses d'équipement	148	85	-43%	175	29	-83%
- dont habitat social	66	49	-25%	31	0	
- Remboursement d'emprunt	86	86	0%	41	33	-20%
- Participation à des SEM(1)	15					
Résultat opérations d'inv.de l'année	76	79	5%	-80	0	-100%
B-Résultat d'investissement (1+2+3) - 4	0	79		0	0	
Résultat budgétaire global (A+B)	510	321	-37%	0	0	
Résultat budgétaire du SPT (2)		148				
Résultat budgétaire consolidé	510	470	-8%	0	0	

Source : Administration supérieure - (1) Société d'économie mixte - (2) budget autonome depuis 2003

1.3. Résultat budgétaire 2003

Le résultat des opérations de l'année (recettes réelles – dépenses réelles), hors excédent du SPT, serait déficitaire de 188 millions. Cependant, compte tenu d'un excédent reporté de 510 millions, le résultat budgétaire du Territoire s'établit à 322 millions. Ce résultat doit être interprété avec prudence, car il ne prend pas en compte 310,2 millions de dépenses engagées et non réglées en fin d'exercice.

Sous cette réserve le résultat budgétaire « consolidé », c'est-à-dire tenant compte de l'excédent du SPT (148 millions) ressortirait à 470 millions.

2. BUDGET PRIMITIF (BP) + BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS) 2004

2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP+BS de 2004 étaient prévues en hausse de 38% à 3.133 millions de XPF. Cette évolution résultait essentiellement :

- ❖ de la très forte augmentation des transferts de l'Etat qui étaient prévus en progression de 351 millions à 905 millions de XPF sous l'effet de subventions exceptionnelles s'élevant à 439 millions de XPF et dont l'objet est de couvrir les dépenses non réglées des exercices antérieurs.
- ❖ des recettes fiscales qui étaient budgétées à 1.713 millions (+7,2%).
- ❖ des recettes des services qui étaient inscrites pour 470 millions contre 257 en 2003 compte tenu d'un prélèvement de 218 millions sur le budget du SPT.

Les recettes fiscales effectivement réalisées se sont élevées à 1593,4 millions¹ et les subventions perçues à 774 millions. Les recettes réelles devraient donc s'inscrire en repli sensible par rapport au budget 2004.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement étaient prévues en hausse de 43% à 3.232 millions de XPF. Cependant ce budget intégrait 613,8 millions de dépenses sur exercices clos contre 227,8 dans le CA 2003. La croissance attendue des dépenses de l'exercice stricto sensu était donc de 32%.

Hors dépenses sur exercices antérieurs, les dépenses de personnel étaient budgétées à 1.007,6 millions (+9,5%).

2.3. La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement étaient inscrites pour 206 millions contre 134 dans le CA 2003. L'habitat social figurait au budget pour 30,7 millions contre 49 dans le CA 2003 et 66 dans le CA 2002.

Le remboursement des emprunts ne représentait plus que 41 millions en 2004. L'endettement du Territoire au 31/12/04 s'élevait à 352 millions.

¹ hors droits d'enregistrement et taxe sur l'électricité

3. LE BUDGET PRIMITIF 2005.

3.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont budgétées pour 2.623 millions (-16% par rapport aux prévisions de 2004), dont 1.648 millions au titre des recettes fiscales. En 2004, les recettes fiscales, hors droits d'enregistrement et taxe sur l'électricité, s'étaient élevées à 1.593,5 millions¹.

Les subventions de l'état (586 millions contre 905 budgétés en 2004) intègrent une dotation exceptionnelle de 169 millions pour apurement des dettes sur exercices antérieures non versée en 2004.

3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, hors financement de la section d'investissement, sont estimées à 2.561 millions dont 49,1 relatifs à des dépenses sur exercices clos. Hors exercices antérieurs, elles seraient donc en baisse de 4% à 2.511,9 millions. Les frais de personnel, corrigés des mêmes éléments, seraient pratiquement stables à 1.006,6 millions.

3.3. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont inscrites pour 62 millions dont 29 pour les investissements réels et 33 pour le remboursement des emprunts. Le financement du logement social qui figurait au budget du Territoire jusqu'en 2004, est désormais géré en direct par l'administration supérieure. La charge de l'emprunt sur l'amélioration des télécommunications est supportée par le budget annexe du SPT.

§ 4. LES DEPENSES ET LES RECETTES DES CIRCONSCRIPTIONS

Les circonscriptions sont des entités spécifiques au Territoire, elles sont calquées sur les royaumes : Uvéa pour Wallis, Alo et Sigave pour Futuna.

Les circonscriptions n'ont aucune ressources propres. Leurs ressources proviennent uniquement des subventions de l'Etat qui s'élèvent à 409 ,3 millions de XPF en 2004 en baisse sensible par rapport à 2003 (-20%). Uvéa a reçu une dotation de 242,1 millions de XPF en 2004, soit l'équivalent de 24.039 XPF par habitant. Les ressources d'Alo et Sigave s'élèvent à 167,2 millions de XPF, ce qui représente 34.311 XPF par habitant.

En 2004, les dépenses effectuées par les 3 circonscriptions atteignent 495,1 millions de XPF Les dépenses d'investissement ont représenté 98,3 millions de XPF (19,9% des dépenses) en baisse de 27% par rapport à 2003. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 396,8 millions de XPF (80,1% des dépenses).

Les opérations de l'année apparaissent donc déficitaires de 85,8 millions contre 65 millions en 2003.

¹ droits d'enregistrement (budgétés pour 2 millions en 2004) et taxe sur l'électricité (budgétée pour 87 millions en 2004)

Dépenses et recettes réalisées par les circonscriptions (en millions de XPF)

	2003	2004	variation en %
RECETTES			
Uvéa	302,9	242,1	-20,1%
<i>investissement</i>	43,9	11,1	-74,6%
<i>fonctionnement</i>	259	231,0	-10,8%
Alo	128,4	97,0	-24,5%
<i>investissement</i>	37,1	3,5	-90,5%
<i>fonctionnement</i>	91,3	93,5	2,4%
Sigave	81,2	70,2	-13,5%
<i>investissement</i>	9,5	3,0	-68,3%
<i>fonctionnement</i>	71,7	67,2	-6,3%
Total recettes	512,5	409,3	-20,1%
<i>dont investissement</i>	90,5	17,7	-80,5%
<i>dont fonctionnement</i>	422	391,7	-7,2%
DEPENSES			
Uvéa	323,1	292,6	-9,4%
<i>investissement</i>	69	63,7	-7,7%
<i>fonctionnement</i>	254,1	228,9	-9,9%
Alo	128,4	108,9	-15,2%
<i>investissement</i>	37,1	16,9	-54,4%
<i>fonctionnement</i>	91,3	92,0	0,8%
Sigave	126,7	93,6	-26,1%
<i>investissement</i>	28,8	17,7	-38,5%
<i>fonctionnement</i>	97,9	75,9	-22,5%
Total dépenses	578,2	495,1	-14,4%
<i>dont investissement</i>	134,9	98,3	-27,1%
<i>dont fonctionnement</i>	443,3	396,8	-10,5%
Résultat des opérations de l'année	-65,7	-85,8	30,5%

Source: Trésor Public

§ 5. LES AIDES DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Le Territoire bénéficie également d'aides communautaires du Fond Européen de Développement (FED).

1. LE VIII^{ème} FED

Le VIII^{ème} FED couvrait la période 2000-2004. Le montant total des fonds mis à la disposition du Territoire à ce titre s'élevait à 763,7 millions de XPF, soit une augmentation de 39,1% par rapport au VII^{ème} FED.

Le programme prévisionnel n'a été réalisé que très partiellement. Ainsi, les 381,9 millions de XPF prévus pour l'aménagement du wharf de Mata'utu et du port de pêche de Halalo n'ont pas été utilisés et ont été reportés sur le IX^{ème} FED.

Le projet cartographie (80 millions de XPF) a également été reporté sur le IX^{ème} FED hors DOCUP, mais il est actuellement en cours de réalisation

L'axe préservation de l'environnement et en particulier la protection des ressources en eau du Territoire, budgété pour 240 millions de XPF est en cours de réalisation depuis 2002. Il concerne notamment les travaux forestiers et la réhabilitation des tarodières à Futuna.

2. LE IX^{ème} FED

Le IX^{ème} FED couvre la période 2004-2007. L'enveloppe financière disponible s'élève à 11,5 millions d'euros (1.372 millions de XPF) au titre des ressources du IX^{ème} FED auxquels il convient d'ajouter 5,129 millions d'euros (612 millions de XPF) correspondant aux reliquats non engagés des programmes précédents. C'est donc une dotation globale de 1.984 millions de XPF qui pourra être mobilisée dans le cadre du IX^{ème} FED.

La composante « infrastructure scolaire » (597 millions de XPF) vise à réhabiliter sur l'ensemble des deux îles les établissements du secteur de l'éducation primaire ainsi qu'un internat situé à Wallis. Il est également prévu de développer les capacités d'accueil pour certaines activités (salles informatiques, centres de documentation).

La composante « infrastructure portuaire » concerne l'aménagement du port de commerce de Mata'utu – district de Hahake – centre de l'île de Wallis (418 millions de XPF) et la construction d'un port de pêche à Halalo – district de Mua – sud de l'île de Wallis (642 millions de XPF).

Il est également prévu une enveloppe de 328 millions de XPF pour mettre en place une **Unité Technique de Gestion (UTG)** située auprès du Préfet, ordonnateur territorial et financer des études dans le domaine de l'environnement, de la pêche et des infrastructures.

CONCLUSION

Comme anticipé début 2004, l'exercice écoulé n'a pas vu d'amélioration de la situation économique de Wallis et Futuna.

L'isolement du Territoire, l'absence de ressources naturelles et la faiblesse de son peuplement resteront des contraintes incontournables. Les pesanteurs sociologiques notamment dans le domaine foncier et la complexité des processus de décisions liée à l'enchevêtrement des pouvoirs seront également difficiles à lever.

La poursuite des efforts d'assainissement des finances locales, indispensable pour retrouver une capacité d'investissement satisfaisante et le poids très élevé de la fonction publique amène à penser qu'elle ne sera pas créatrice d'emplois à moyen terme. Le secteur privé dont le développement est bridé par l'ensemble des facteurs évoqués plus haut ne devrait pas être en mesure de prendre la relève à court terme.

La prise de conscience de la fragilité de l'écosystème local est récente et les populations n'y sont pas encore assez sensibilisées. L'utilisation du sable de mer, la pêche à la dynamite et le vagabondage des porcs sont encore trop fréquents. La protection du lagon de Wallis, celle des ressources en eau des deux îles ainsi que des mesures visant à rationaliser l'occupation des sols apparaissent donc comme des priorités pour les autorités politiques et administratives de la collectivité.

Les faibles perspectives de création d'emplois à Wallis et Futuna amèneront de nombreux jeunes à émigrer hors de la collectivité. Par ailleurs, le remplacement progressif des quelques trois cents fonctionnaires métropolitains nécessitera l'arrivée sur le marché du travail de jeunes wallisiens et futuniens diplômés de l'enseignement supérieur. L'éducation, dont les résultats ne sont pas à la hauteur de l'effort financier consenti par l'Etat, devra entreprendre une politique de redressement dont les grands axes ont été définis dans le cadre du projet éducatif pour le Territoire.

Le système de santé, deuxième poste de dépenses de l'Etat, devra également évoluer en modernisant ses moyens et son financement, mais surtout, en mettant en place des politiques de prévention indispensables pour améliorer l'état sanitaire des populations.

Enfin, le régime local des retraites devra faire face, à moyen terme, à une forte augmentation du nombre des retraités non compensée par une évolution comparable des actifs.

Les financements nécessaires pour réaliser la plupart de ces objectifs existent au niveau des contrats ou conventions de développement, comme des aides européennes ou des crédits de l'Agence française de développement et de la Banque européenne d'investissement. Il apparaît cependant que les capacités locales de mise en œuvre des projets demeurent insuffisantes tout comme restent à améliorer les processus de décision.

Peu de changements sont à prévoir pour 2005, notamment au niveau de l'emploi et des investissements, qui restent insuffisants pour un réel développement du Territoire.

LES MISSIONS DE L'IEOM

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) dont le siège est à Paris a été créé par la loi n°66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les Territoires français du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la banque d'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n°98-1244 du 29 décembre 1998. Etablissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce en Nouvelle Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis et Futuna ses activités :

L'émission des signes monétaires : l'IEOM émet ses propres billets et pièces, libellés en franc CFP¹ (code ISO XPF), monnaie ayant cours légal dans les Collectivités d'Outre-mer. Sa parité a été fixée le 1^{er} janvier 1960 à 100 XPF = 5,50 FRF (ou 1 FRF = 18,1818 XPF). Depuis le 1^{er} janvier 1999, la parité du franc pacifique est définie par rapport à l'Euro (1.000 XPF = 8,38 Euros). L'IEOM met en circulation des billets d'une valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 XPF et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2 et 1 XPF.

Les opérations de compensation interbancaire : la chambre de compensation de Wallis et Futuna a été ouverte en janvier 1999. Auparavant, les établissements locaux étaient représentés au sein de la Chambre de compensation de Nouvelle-Calédonie, qui traitait aussi les opérations concernant Wallis et Futuna. Les chambres de compensation ont pour objet d'assurer entre les établissements participants le règlement par compensation des remises réciproques de diverses valeurs telles que les chèques, les virements et les effets. Le solde résultant de la compensation est inscrit au compte de chaque participant tenu par l'IEOM.

Depuis le 1^{er} octobre 1995, l'Institut d'Emission d'Outre-mer a mis en place un système de **cotation des entreprises**. La cotation est une mesure de la solvabilité à court terme d'une entreprise. Elle détermine l'éligibilité d'un crédit aux mécanismes de refinancement de l'Institut d'émission.

Le refinancement des établissements de crédit, notamment au moyen du **réescompte des crédits bancaires** consentis aux entreprises qui présentent une situation financière équilibrée. Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier, dans certaines conditions², de crédit à taux réduits.

Les services rendus à la communauté bancaire (recensement des risques, centralisation des incidents de paiement sur chèques ou autres valeurs, élaboration des statistiques monétaires, ...).

La réalisation d'études périodiques (rapport annuel, bulletin trimestriel, lettre mensuelle de l'IEOM, enquête de conjoncture, enquête sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, ...) sur l'économie des COM.

¹ CFP: Change Franc Pacifique.

² Tous les secteurs économiques marchands sont éligibles au réescompte à Wallis et Futuna

SIGLES

AFD : Agence française de développement
AIT : Accord interprofessionnel du travail
BEI : Banque européenne d'investissement
BP : budget primitif
BS : budget supplémentaire
BWF : Banque de Wallis et Futuna
CA : compte administratif
CAF : coût, assurance, fret
CCPF : Caisse de compensation des prestations familiales
CDA : chantier de développement pour les adultes
CDJ : chantier de développement pour les jeunes
CIPWF : Chambre interprofessionnelle de Wallis et Futuna
CLR : Caisse locale de retraites
COM : Collectivités d'Outre-mer
DAB / GAB : distributeur automatique de billets / guichet automatique de banque
DAT : dépôts à terme
DEC : Direction de l'enseignement catholique
EC : établissement de crédit
EEWF : Electricité et eau de Wallis et Futuna
EVASAN : évacuation sanitaire
FED : Fonds européen de développement
FGH : Fonds de garantie à l'habitat
FIDES : Fonds d'investissement pour le développement économique et social
HZE : hors zone d'émission
IEOM : Institut d'Emission d'Outre-mer
MOM : Ministère de l'Outre-mer
NAF : Nomenclature des activités françaises
OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PIB : produit intérieur brut
PSFM : Prêts sociaux de faible montant
SCR : Service central des risques
SIT : Système interbancaire de télécompensation
SITAS : Service de l'inspection du travail et des affaires sociales
SOGEFOM : Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer
SPT : Service des postes et télécommunications
STSEE : Service territorial de la statistique et des études économiques
SWAFEPP : Société wallisienne et futunienne d'entreposage des produits pétroliers
VCAT : volontaire civil à l'aide technique
XPF : Change franc pacifique (CFP)
ZE : zone d'émission
ZEE : zone économique exclusive

RESUME DES DONNEES DE WALLIS ET FUTUNA EN 2004

Superficie	142,2 km ²
Population	14.944 habitants
Taux d'accroissement naturel	13,5 ‰
Taux annuel moyen de migration	- 7,1 ‰
Emploi	1.962 salariés
SMIG	414,56 XPF ¹ / heure
	70.061 XPF / mois
Inflation	1,75 %
Importations	7.116,6 millions de XPF
	74.796 tonnes
Exportations	n.s.
Trafic maritime commercial	42 touchées de navires
Trafic aérien international	2 vols réguliers par semaine
	Sur l'année : 230 vols, 22.588 passagers
Electricité	3.603 abonnés
	Energie vendue : 15,4 millions de kWh
Consommation d'hydrocarbures	Essence : 2.744,2 milliers de litres
	Gazole : 7.322,3 milliers de litres
	Pétrole Jet A1 : 863,6 milliers de litres
Télécommunications	1.738 lignes installées
	465 abonnées Internet
Education	5.021 élèves (33 % de la population totale)
	578 agents (près de 30 % de l'emploi salarié)
	105 candidats au baccalauréat, 58,1 % de réussite
Santé	1 hôpital et 3 dispensaires à Wallis
	1 hôpital et 2 dispensaires à Futuna
	179 agents, dont 15 médecins et chirurgiens
Masse monétaire M3	4.609 millions de XPF
Total dépôts locaux	3.238 millions de XPF
Total crédits (ZE+HZE)	3.539 millions de XPF
Dépenses de l'Etat	10.461 millions de XPF
Recettes fiscales²	1.593 millions de XPF
Endettement extérieur du Territoire	352 millions de XPF

¹ 1000 XPF = 8,38 euros

² hors droits d'enregistrement et taxes sur l'électricité

PUBLICATIONS DE L'IEOM ET CONTACTS

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISÉES PAR L'IEOM

Publications	Diffusion
Rapports annuels Fascicule Wallis et Futuna Fascicule de Nouvelle-Calédonie Fascicule de Polynésie française	Commande à l'Agence de Mata'utu ou au siège Prix : 2.000 XPF Prix : 2.500 XPF Prix : 2.500 XPF
Bulletins trimestriels	Diffusion gratuite sur Internet : www.ieom.fr
Lettres mensuelles	Diffusion gratuite sur Internet : www.ieom.fr

COORDONNÉES DE L'IEOM

Coordonnées de l'agence de Mata'Utu :

IEOM - BP G5 Mata'utu - 96 800 UVEA - Territoire des îles Wallis et Futuna.

Téléphone : (681).72.25.05
Télécopie : (681).72.20.03
Email : ieomwf@wallis.co.nc

Coordonnées du siège :

IEOM - 5, rue Roland Barthes - 75598 PARIS CEDEX 12.
Téléphone : 01.53.44.41.41
Télécopie : 01.44.87.99.62
Site Internet : www.ieom.fr

**Directeur de publication :
M. Thierry CORNAILLE**

**Responsable de la rédaction :
M. Richard LAMBERT**

**Editeur:
IEOM - Etablissement Public
BP G5 Mata'utu
98600 UVEA
Territoire des îles Wallis et Futuna**

**Tel : 72 25 05
Fax : 72 20 03
Mail : ieomwf@wallis.co.nc**

Dépôt légal juin 2005

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

Richard LAMBERT, Marie BALICK, Véronique DUGUY

Photographie de couverture :
Lagon de Wallis - Nukuloa - photo Richard LAMBERT

Impression : Imprimeries Réunies de Nouméa